



# RAPPORT ANNUEL 2022

# RAPPORT ANNUEL 2022



2 Groupe Guillin

6 Rapport de gestion

25 Déclaration de performance  
extra-financière

47 Comptes consolidés

85 Comptes sociaux

99 Assemblée Générale Ordinaire

107 Rapports

## ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.*

Le Président du Conseil d'Administration  
**François GUILLIN**

# NOTRE MÉTIER

IMAGINER, FABRIQUER ET DISTRIBUER DES EMBALLAGES INNOVANTS  
AU TRAVERS D'UN TRIPTIQUE "QUALITÉ, GAMME, SERVICE" POUR LES MARCHÉS SUIVANTS :



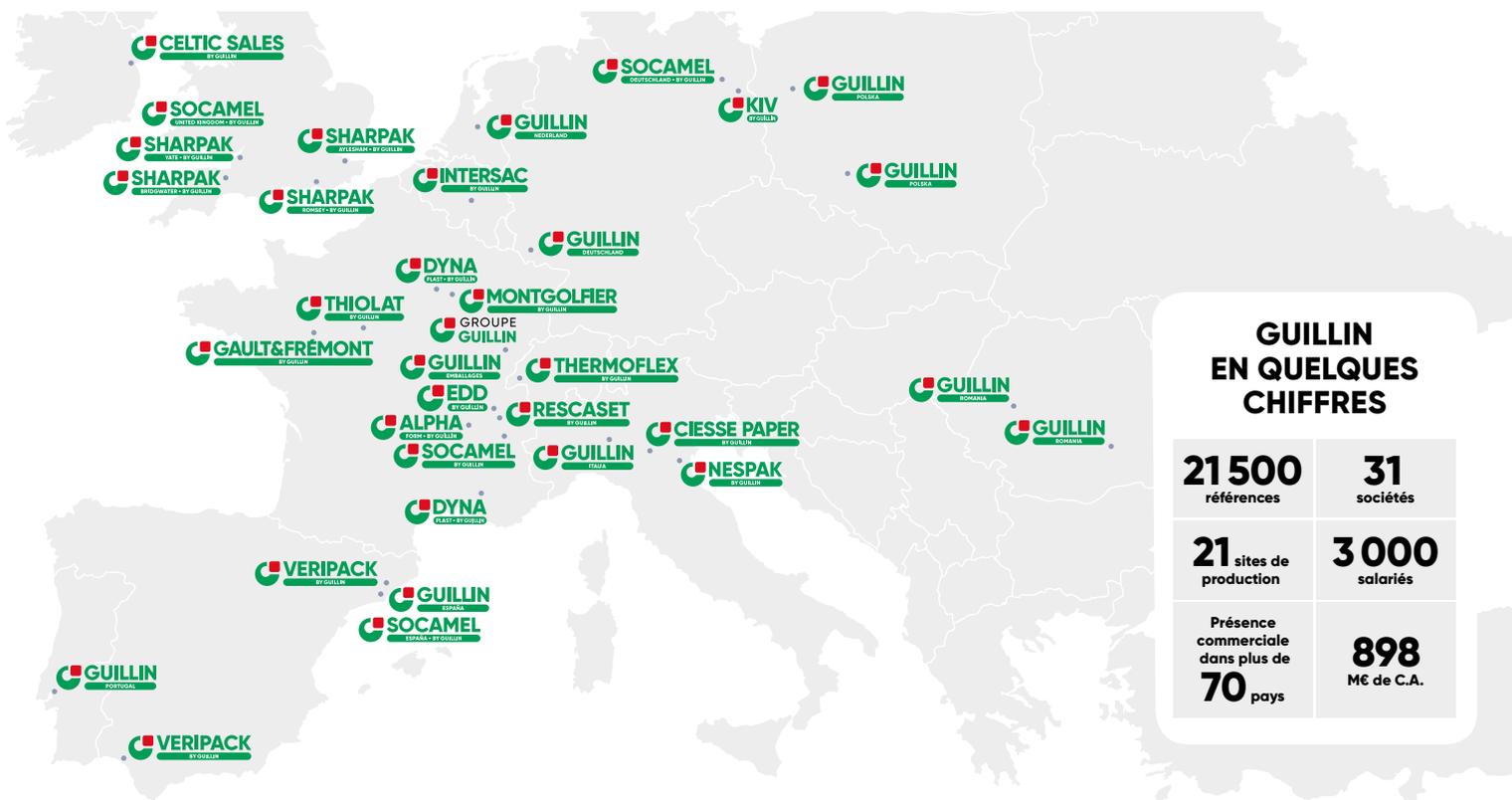
"Depuis notre création en 1972, nous avons toujours été habités par cet état d'esprit pionnier qui nous est propre et qui nous a forgés : en tant que référent européen de l'emballage alimentaire, notre ambition est d'offrir au marché non seulement des produits innovants et respectueux de l'environnement, mais également de bâtir avec nos clients une relation de confiance portée par notre professionnalisme et par un service irréprochable. La satisfaction de nos clients guide chacune de nos décisions et oriente chacune de nos actions.

C'est pourquoi le développement de notre Groupe est indissociable des valeurs fortes que nous portons chaque jour, à savoir l'excellence, le respect, l'esprit d'équipe, l'ouverture au progrès et la performance. Mais notre plus grande richesse, ce sont avant tout des femmes et des hommes unis autour d'un même projet d'entreprise qu'ils portent avec fierté et passion. Tout cela fait de GUILLIN une marque à la fois audacieuse, pragmatique et enthousiaste avec une seule et unique mission : protéger vos aliments."

Sophie GUILLIN, Directrice Générale

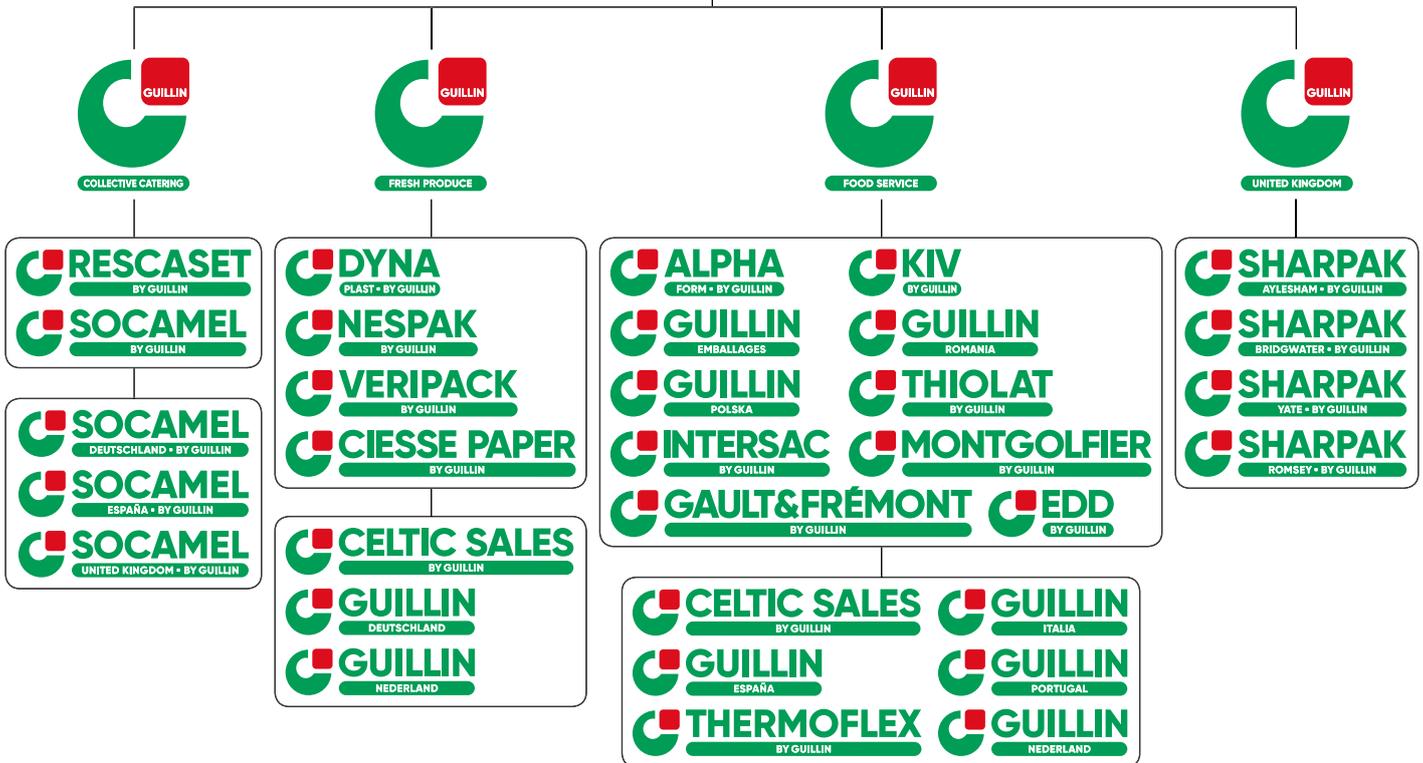
## UN GROUPE LEADER

OUVERT SUR LE MONDE ET ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES



GUILLIN EN QUELQUES CHIFFRES	
21 500 références	31 sociétés
21 sites de production	3 000 salariés
Présence commerciale dans plus de 70 pays	898 M€ de C.A.

# NOTRE ORGANISATION



## UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE HISTORIQUE

### UNE MAÎTRISE DE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Défenseurs d'une utilisation raisonnée des emballages, nous veillons à ce que leur empreinte carbone soit la plus réduite possible tout au long de leur cycle de vie.

### UNE GAMME D'EMBALLAGES 100 % RESPONSABLES



Nos emballages sont tous recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une alternative économique et écologique fiable pour tous les usages.

### UNE PRIORITÉ : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LE GESTE CITOYEN

Nous agissons pour que l'économie circulaire, la collecte, le tri et le recyclage de nos emballages, soient une réalité de masse et pour inciter à un comportement responsable.

### GUILLIN EST PARTENAIRE FONDATEUR DE PREVENTED OCEAN PLASTIC™

Engagé depuis 2020 en faveur de la sauvegarde des océans, GUILLIN est Partenaire Fondateur de Prevented Ocean Plastic™. Nous intégrons ainsi dans certains de nos emballages recyclables une matière recyclée de qualité, issue de collectes menées sur les côtes d'Indonésie et transformée selon un processus socialement responsable, certifié par des organismes indépendants reconnus.

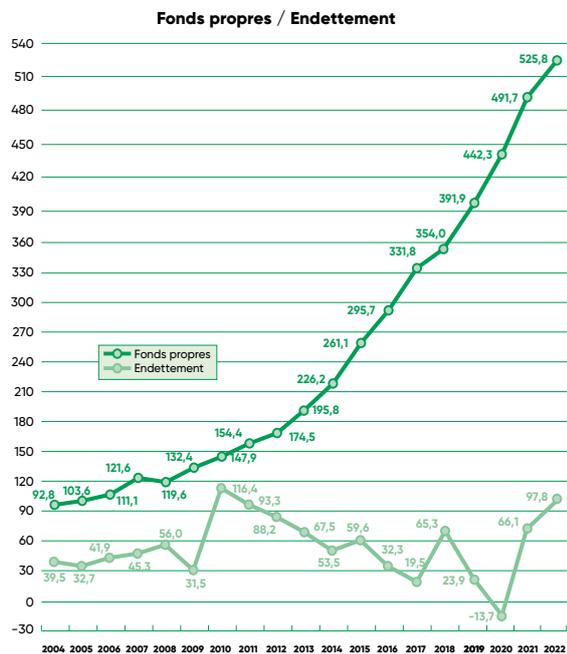
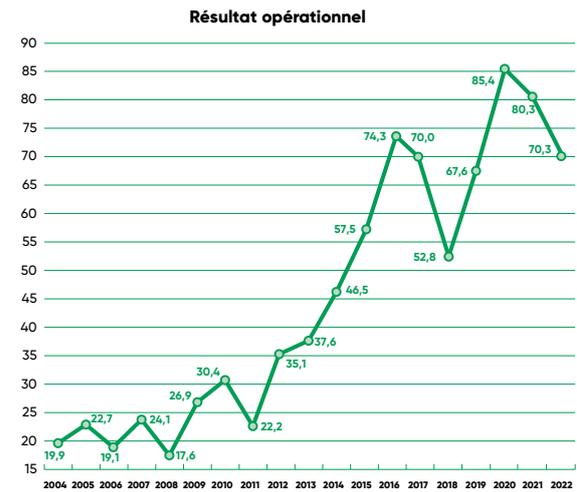
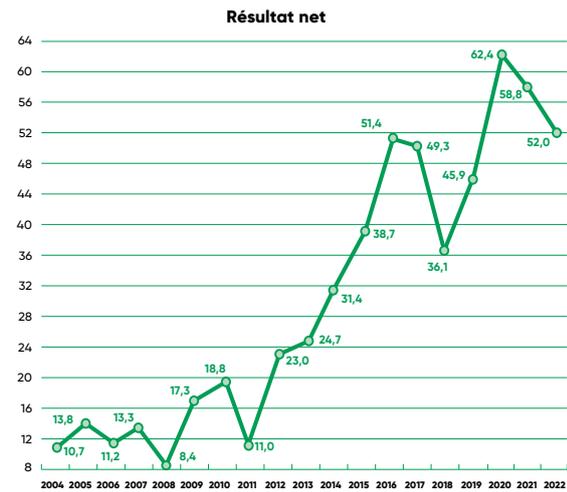
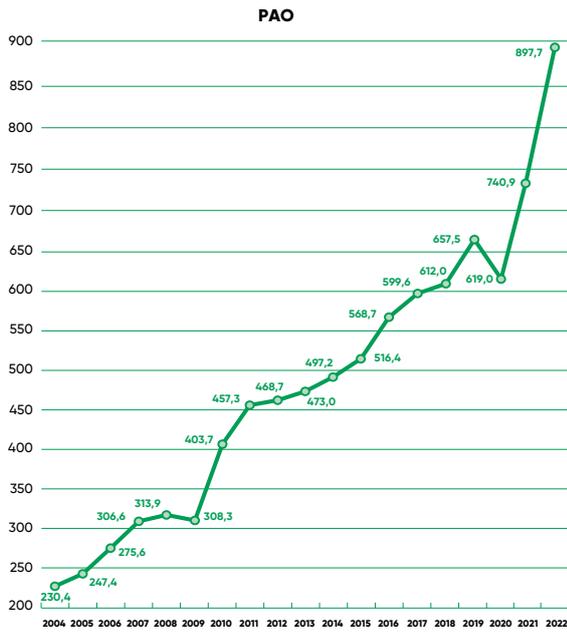
Grâce à ce partenariat, c'est près d'un milliard de bouteilles plastique qui ne finiront pas leur vie dans les rivières et les océans.

Par cet engagement fort, nous espérons inciter à un comportement responsable. S'il est jeté dans la bonne poubelle et non dans la nature, le plastique peut être collecté, trié et recyclé : il devient alors sa propre ressource.

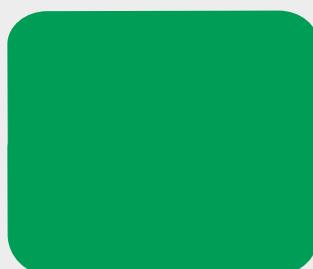
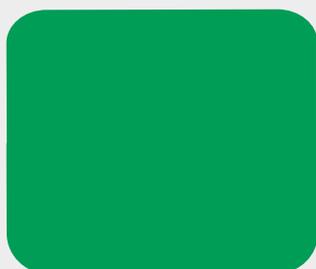
Ensemble, faisons en sorte qu'il en soit ainsi.

# LE GROUPE GULLIN EN QUELQUES CHIFFRES

## (MILLIONS D'EUROS)



# DES UNITÉS RÉACTIVES, INNOVANTES ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT



## 1 Environnement économique du Groupe Guillin

Dans un contexte incertain lié notamment à la guerre en Ukraine et à l'inflation dans tous les pays d'Europe, le Groupe a, cette année encore, connu une croissance significative avec un chiffre d'affaires en hausse de 21,2 % à périmètre courant et de 14,4 % à périmètre comparable.

Il faut noter que le Groupe Gault et Frémont, acquis le 30 juin 2021 (6 mois d'activité dans les comptes consolidés 2021), est intégré sur l'ensemble de l'année en 2022. Par ailleurs, le Groupe a fait l'acquisition de 90 % de la société industrielle italienne Ciesse Paper en septembre 2022 et de 100 % de la société de distribution irlandaise Celtic Sales Company Ltd en novembre 2022. Les résultats de ces sociétés sont donc intégrés pour respectivement trois mois et un mois dans les comptes consolidés 2022 du Groupe.

L'augmentation du prix des matières premières (plastique et cellulose) et de l'énergie notamment a engendré une hausse importante des coûts de production, ce qui a pesé sur notre rentabilité.

Au cours de l'année, les sociétés du Groupe ont dû procéder à des hausses de prix de vente pour faire face à l'augmentation des coûts, tout en continuant à travailler avec leurs clients pour identifier des solutions d'emballages adaptées à chacun (travail sur l'ampleur de gammes produits, sur les matériaux, innovations). Ce travail a été possible grâce à la large gamme de produits qui compte plus de 21 500 références tout matériau.

Par ailleurs, le Groupe a continué à agir sur l'éco-conception ainsi que sur l'impact environnemental de ses produits, grâce notamment à l'utilisation du logiciel SimaPro permettant d'analyser le cycle de vie d'un produit (ACV) et de chiffrer son impact écologique. Cette démarche, mise au service de nos clients, leur permet d'affiner leurs choix en matière de solutions d'emballages même si le prix de l'emballage reste un facteur de choix important dans le contexte inflationniste actuel.

En 2022, sous l'effet notamment des dernières acquisitions, le Groupe réalise 41 % de son chiffre d'affaires net en France, 16 % au Royaume-Uni et 10 % en Italie.

En Allemagne, malgré l'enchaînement des plans de redressement et la hausse du chiffre d'affaires, la filiale KIV Verpackungen a de nouveau réalisé une perte opérationnelle de 3 M€ en 2022 sous l'effet de la hausse importante des coûts (hausse du salaire minimum de 22 %, hausse des matières premières, hausse de l'énergie de 77 %...) dans un contexte de marché allemand très sensible aux hausses de prix et largement approvisionné en produits d'import notamment polonais et turcs. Cette situation et les

incertitudes sur la rentabilité ont conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation de l'écart d'acquisition à hauteur de 6,3 M€, ce qui vient impacter le résultat net consolidé de l'exercice.

Dans ce contexte, le Groupe présente néanmoins des résultats solides avec un résultat opérationnel courant de 77,1 M€, en baisse cependant de 4,0 %.

Au plan législatif en France, la loi AGECE a interdit, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les conditionnements en plastique pour certains fruits et légumes frais, à l'exception de ceux qui présentaient un risque de détérioration dans le cadre de la vente en vrac. Un décret pris en application de cette loi a listé certains fruits et légumes frais en indiquant des dates de fin d'exemption. Ce décret a été annulé le 9 décembre 2022 par le Conseil d'Etat. La Commission européenne qui a été consultée sur un nouveau projet de décret a décidé d'un statu quo jusqu'au 15 décembre 2023.

L'Espagne a voté une loi reprenant cette idée avec des fruits et légumes qui seront également exemptés.

Pour répondre à ces obligations, le Groupe a développé des gammes spécifiques qui lui permettent de proposer à ses clients des solutions dans le respect des différentes réglementations.

L'obligation de recourir à de la vaisselle réutilisable dans les établissements accueillants au moins 20 personnes est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le Groupe s'est préparé à cette nouvelle situation en développant de la vaisselle et des contenants réutilisables, pouvant passer plus de 120 cycles de lavage au lave-vaisselle.

Au niveau européen, on peut noter la publication du Règlement 2022/1616 relatif aux matériaux et objets en matière plastique recyclée destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Un projet de règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages concernant tous les matériaux et tous les emballages primaires, secondaires et tertiaires visant à harmoniser certaines règles au niveau européen est en cours de consultation.

La situation en Ukraine n'a pas eu de répercussion directe sur les activités du Groupe. En effet, le Groupe n'a pas de site de fabrication ou de société de distribution en Russie, ni en Ukraine et ni en Biélorussie. Cependant, les conséquences économiques qui y sont liées pourraient continuer à avoir des effets indirects, en raison des sanctions internationales notamment liées au pétrole et au gaz (prix des matières premières, de l'énergie, inflation générale, ...).

Le Groupe continue son partenariat avec Prevented Ocean Plastic™, dont il est partenaire fondateur depuis 2020, afin d'intégrer dans certains emballages un plastique collecté sur les côtes les plus à risque de pollution marine, selon

un processus socialement responsable, certifié par des organismes indépendants reconnus, évitant ainsi à près d'un milliard de bouteilles plastique de finir leur vie dans les rivières et les océans.

## 2 Le Groupe Guillin

Fondé en 1972, avec ses 50 ans de succès, le Groupe Guillin reste avant tout une aventure familiale ancrée dans les valeurs d'un territoire rural et portée vers l'innovation et le développement international. Le Groupe s'inscrit dans une vision à long terme, de façon responsable : "les emballages alimentaires jouent un rôle essentiel pour perpétuer la qualité, la diversité et le plaisir dans l'alimentation, ils protègent les aliments et les consommateurs aujourd'hui et demain en accompagnant les nouveaux modes de consommation, ils doivent concilier utilité et respect de l'environnement".

### QUALITÉ / GAMME / SERVICE : LA TRILOGIE DE LA PERFORMANCE

Depuis l'origine, ce triptyque intangible est le moteur de la performance et du développement du Groupe. Le Groupe a développé une double excellence industrielle et logistique qui lui permet de proposer de larges gammes et de transformer les problématiques complexes des clients en solutions simples, afin de leur apporter un service unique, réactif et irréprochable. Considérée comme une exigence absolue pour l'ensemble des activités (conception, production, distribution, commercialisation), la qualité se concrétise par des certifications ISO et BRC de l'ensemble des sociétés du Groupe et fait l'objet d'actions de sensibilisation régulières et de contrôle auprès des équipes. La politique de gamme s'illustre par la production d'un ensemble de produits homogènes standards offrant une réelle valeur ajoutée marketing pour répondre à toutes les demandes des différents segments de marché.

### UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE

La culture de l'entreprise et son succès découlent directement du "patrimoine humain" constitué par la personnalité et les valeurs du fondateur. Esprit d'équipe, Excellence, Respect, Performance, Ouverture au progrès, ... sont à l'origine de l'aventure entrepreneuriale. Ces valeurs, aujourd'hui devenues principe d'actions, continuent à guider et à motiver les trois mille salariés qui constituent le Groupe Guillin.

Fidèle à ses origines, le Groupe a implanté son siège social à proximité du berceau familial et reste depuis ses débuts majoritairement détenu par la famille Guillin.

### UN MANAGEMENT DYNAMIQUE

Chaque jour, le management s'attache à favoriser l'épanouissement et le perfectionnement des compétences de ses salariés afin qu'ils contribuent au développement harmonieux du Groupe.

Ce style de management rigoureux sait concilier efficacement l'esprit d'équipe, la responsabilisation, le respect de l'autre, le dialogue, la transparence et la convivialité. Une politique de formation dynamique offre aux hommes et aux femmes du Groupe les moyens de progresser dans leurs métiers.

### DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Groupe Guillin, proposant des solutions d'emballage, agit sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (commerce traditionnel, chaîne de restauration, grande distribution, collectivité...), des fruits et légumes et des industriels de l'agroalimentaire, et
- le matériel (machines de scellage, chariots de remise en température) à destination des collectivités et des cuisines centrales.

### LA SOCIÉTÉ MÈRE S.A. GROUPE GULLIN

Pour fédérer et harmoniser ses filiales réparties dans toute l'Europe, le Groupe Guillin s'appuie sur sa holding basée à Ornans, qui centralise les fonctions stratégiques du Groupe : analyser les potentialités de développement, définir les grandes orientations, fixer les objectifs, favoriser les synergies, impulser les grandes évolutions, décider des investissements stratégiques.

Au 31 décembre 2022, la holding emploie 46 personnes regroupées dans six directions (juridique, financière, informatique, industrielle, communication/marketing et ressources humaines) qui jouent le rôle de "fonction support" pour l'ensemble du Groupe, permettant ainsi d'en renforcer la cohérence.

Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 17,4 M€ en hausse de 1,3 M€ par rapport à 2021. Ce chiffre est constitué de facturation :

- de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier, social et communication/marketing,
- de redevances pour l'utilisation du logo de Groupe Guillin et pour des licences d'exploitation de marques, modèles et brevets, et
- de loyers immobiliers.

### Modification de périmètre

Groupe Guillin SA a acquis 90 % de la société industrielle italienne Ciesse Paper s.r.l. le 22 septembre 2022 et 100 % de la société de distribution irlandaise Celtic Sales Company Ltd le 17 novembre 2022.

## LE SECTEUR "EMBALLAGES"

L'activité du secteur "emballages", en 2022, représente près de 95 % du PAO de l'ensemble du Groupe Guillin.

### 1 - L'activité du secteur "emballages"

Le PAO externe 2022 du secteur "emballages" s'établit à 850,5 M€ contre 695,3 M€ en 2021, en hausse de 22,3 % soit 155,2 M€ (+ 15,1 % à périmètre constant).

#### 1.1 - L'emballage pour les "métiers de bouche" et pour les industriels de l'agroalimentaire ("IAA")

Pour répondre à la demande de l'ensemble de ses clients, et quelle que soit la matière première utilisée (PET, PP, carton, papier, pulpe...), le Groupe Guillin a conçu une stratégie efficace : développer des gammes d'emballages standards créées, conçues et fabriquées en fonction des contraintes et spécificités de chaque segment de marché. Le marché du commerce traditionnel, de la grande distribution et des chaînes de restauration se caractérise par une diversité de métiers (bouchers, charcutiers, traiteurs, pâtisseries, boulangers, poissonniers...) aux attentes multiples et variées en termes d'emballages qui doivent être pratiques, hygiéniques, hermétiques, esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables, inviolables, et assurer la sécurité sanitaire.

Les produits à destination des industriels de l'agroalimentaire concernent essentiellement les métiers de la viande rouge, de la volaille, des plats cuisinés, de la boulangerie, de la biscuiterie et/ou de la pâtisserie.

Le Groupe Guillin offre une réponse adaptée à chaque besoin à travers des marques déposées : Deliveripack, Luxipack, Tusipack, Food K, Luxifood, Distripack, Pokepack, Bowlipack, Evopack, Partipack, Pizzipack, Platipack, Floripack, Duralipack...

Le Groupe Guillin est présent sur le marché des métiers de bouche au travers principalement de ses filiales Guillin Emballages (et ses filiales commerciales à l'étranger), Alphaform, Guillin Polska, Rescaset Concept,

Sharpak Aylesham, KIV Verpackungen, Guillin Romania, Thermoflex, Guillin Nederland, Thiolat, Gault et Fremont, Emballages du Dauphiné, Montgolfier Fils & Cie, Intersac et Celtic Sales Company. Les sociétés Sharpak Yate, Sharpak Bridgwater, Nespak et Dynaplast disposent de larges gammes pour le marché des "IAA".

Ces gammes sont complétées par les produits des autres sociétés du Groupe et de négoce externe nécessaires à la satisfaction de ses clients, leur offrant ainsi la gamme la plus étendue du marché.

### 1.2 - L'emballage pour les fruits et légumes

Sur ce marché international très compétitif, le Groupe Guillin a mis en place une organisation spécifique. Avec quatre sites de production en Europe spécialisés dans la fabrication d'emballages thermoformés pour conditionner et protéger les fruits et légumes frais, ainsi que deux sites de production d'emballages en carton, la Division Fruits et Légumes du Groupe Guillin met à la disposition de ses clients une gamme de produits 100 % recyclable ou compostable. Implanté industriellement dans cinq pays, le Groupe Guillin offre aux producteurs et conditionneurs de fruits et légumes une proximité logistique, une sécurité d'approvisionnement, une capacité de production unique et une réactivité optimale pour répondre à une demande saisonnière. Cela a été encore renforcé grâce à l'arrivée de Ciesse Paper au sein du Groupe. Groupe Guillin est le seul intervenant à pouvoir livrer l'ensemble des gammes de produits, pour tous les matériaux. Quelle que soit l'implantation géographique des producteurs et conditionneurs, les sociétés de la Division Fruits et Légumes travaillent en étroite coordination pour proposer et livrer dans les meilleurs délais l'ensemble de la gamme du Groupe. L'expérience et l'implantation historique de chacune d'elles permettent d'offrir une large gamme de solutions. La Division Fruits et Légumes du Groupe Guillin est également présente hors d'Europe grâce à un réseau commercial très étendu, ce qui permet de suivre en permanence la demande des donneurs d'ordres européens importateurs de fruits et légumes en provenance de pays lointains. Les sociétés agissant sur ce secteur d'activité sont Nespak, Dynaplast, Veripack Embalajes, Sharpak Aylesham, Guillin Polska, Guillin Nederland, Guillin Deutschland, Celtic Sales Company et Ciesse Paper.

### 1.3 - La feuille de thermoformage

En marge de son offre d'emballages thermoformés, le Groupe Guillin a développé un savoir-faire complémentaire et cohérent : la production et la commercialisation de feuilles plastique pour le thermoformage haut de gamme en "form fill seal" à destination des industries de l'agroalimentaire notamment. Cette activité est réalisée principalement par Dynaplast qui possède une expertise reconnue auprès des thermoformeurs intégrés. Son savoir-faire technologique et son

organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

## 2 - Résultat opérationnel courant du secteur "emballages"

Le résultat opérationnel courant du secteur "emballages" s'élève à 67,6 M€ en baisse de 1,4 M€ soit - 2,0 % par rapport à 2021. Les hausses des prix des matières premières (plastique et cellulose) qui avaient débutées en 2021 se sont poursuivies en 2022. Par ailleurs, le Groupe a fait face à un niveau d'inflation élevé dans tous les pays où il est implanté, notamment en matière d'énergie puisque le coût d'électricité a augmenté de 21,0 M€ entre 2021 et 2022 à périmètre constant, soit + 101 %. L'augmentation des coûts est partiellement compensée par des hausses de prix de vente mais également par l'intégration sur 12 mois du Groupe Gault et Frémont (seulement 6 mois en 2021).

## LE SECTEUR "MATÉRIELS"

Le marché comprend la restauration sociale, les établissements hospitaliers, scolaires, pénitentiaires, maisons de retraite, l'armée... Pour garantir aux cuisines des collectivités des solutions de conditionnement et de transport des repas dans les meilleures conditions d'hygiène et de présentation des aliments, le Groupe Guillin conçoit, fabrique, et distribue à travers ses sociétés Socamel Technologies et Rescaset Concept des équipements destinés à la logistique de distribution en liaison froide et liaison chaude.

Cette activité représente 5 % du PAO consolidé du Groupe Guillin. Cinq sociétés contribuent au résultat de ce secteur : Socamel Technologies et ses filiales Socamel UK, Socamel España, Socamel Deutschland, et Rescaset Concept pour la part de son activité liée à la fabrication et à la commercialisation de scelleuses.

Le PAO externe 2022 du secteur "matériels" s'établit à 47,2 M€ contre 45,6 M€ en 2021, soit une hausse de 3,4 %. Dans un contexte économique complexe lié notamment à l'inflation, et après deux années affectées par la pandémie de la Covid-19, le Groupe réalise encore cette année une très belle

performance grâce à la qualité de ses produits, à sa renommée ainsi qu'à son excellent niveau de service clients.

### 1 - L'activité du secteur "matériels"

Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements suivants à destination de la logistique de la liaison froide et liaison chaude :

- machines et lignes de scellage et de conditionnement permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,
- fours de remise en température destinés à la restauration collective, aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux et aux prisons, produits commercialisés essentiellement en France, et
- chariots de distribution et de remise en température destinés principalement à la restauration couchée à l'hôpital et en clinique ; les chariots "Socamel" utilisent principalement la technologie de "l'air pulsé".

Les solutions d'emballage proposées par le Groupe Guillin en alliant emballages/matériels permettent d'offrir au marché un concept global qui consiste à garantir aux cuisines centrales des collectivités des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final, dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.

Les conséquences du vieillissement de la population, avec l'ouverture de nombreuses maisons de retraites, et le développement de nouveaux produits et concepts doivent permettre de poursuivre le développement de ce secteur, notamment à l'international.

### 2 - Résultat opérationnel courant du secteur "matériels"

Le résultat opérationnel courant de ce secteur est en baisse de 10,0 % à 5,4 M€, représentant 11,5 % du PAO du secteur. Cette baisse est essentiellement due à l'augmentation des coûts de production liés à la forte inflation, notamment en France ainsi qu'à la hausse des coûts de l'énergie. En 2022, cette augmentation n'a pas pu être répercutée en totalité dans les prix de vente.

### 3 La politique environnementale du Groupe Guillin

#### UN SENS DE LA RESPONSABILITÉ

Parce qu'il touche en même temps à la sécurité alimentaire, à la santé publique et à la protection de l'environnement, l'emballage alimentaire se doit d'être le plus écoresponsable possible. C'est pourquoi le Groupe Guillin s'est toujours attaché à écoconcevoir l'ensemble de ses produits. Chacune de ses solutions d'emballage répond à un besoin particulier et à des critères d'utilisation : loin d'opposer les matériaux, il s'agit de proposer le produit le plus adapté et optimisé possible, qu'il soit à base de plastique, de carton, de papier ou de matériaux alternatifs comme la pulpe, en tenant compte des facteurs environnementaux. Protéger les aliments, les personnes et la nature : c'est ce que le Groupe nomme l'emballage 100 % responsable et c'est la mission qu'il s'est fixé.

#### DES ENGAGEMENTS FORTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis 1972, protéger est inscrit dans l'ADN du Groupe. Sa préoccupation est ainsi de concilier en permanence préservation de l'environnement et protection des personnes, en veillant à ce que les actions entreprises en faveur de l'une ne nuisent pas à l'autre. Les émissions de CO<sub>2</sub> et leur impact sur la planète étant aujourd'hui le sujet majeur à traiter, les engagements du Groupe Guillin en faveur de l'environnement tendent vers un seul objectif : concevoir des emballages 100 % responsables dont le but est de réduire l'empreinte carbone au strict minimum.

#### Le Groupe Guillin limite son impact environnemental

Défenseur d'une utilisation raisonnée des emballages, le Groupe veille à ce que leur empreinte carbone soit la plus réduite possible tout au long de leur cycle de vie.

- Le Groupe suit depuis plus de 20 ans une logique d'écoconception de ses emballages qui a abouti par exemple à une diminution de 40 % de leur poids, réduisant ainsi considérablement l'empreinte carbone liée au transport.
- Le Groupe intègre dans ses emballages en PET au minimum 30 % de RPET, ce qui améliore sensiblement leur empreinte carbone, ce pourcentage variant en fonction des applications et pouvant aller jusqu'à 100 % pour certaines gammes spécifiques. Les emballages en carton ou en papier fabriqués par le Groupe sont en grande partie certifiés FSC® ou PEFC (c'est-à-dire issus d'une gestion durable des forêts).
- Le Groupe investit pour que ses sites de production soient respectueux de l'environnement : utilisation d'eau en circuit fermé, investissement dans du matériel à consommation réduite, peu de rejet dans l'air,

tri systématique des déchets, récupération de l'énergie des systèmes pour chauffer ses bâtiments, pas de perte de granulés de matière (engagement dans l'opération Clean Sweep® pour les sociétés du Groupe à l'étranger et certification des sites en France quant à la prévention des pertes de granulés, validée par un auditeur/obtention du label MORE).

#### Le Groupe est à 100 % intégré à l'économie circulaire

Les emballages du Groupe sont 100 % recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une alternative économique et écologique fiable, répondant à tous les usages.

- Les emballages en plastique (ALTER ECO RECYCLE) sont 100 % recyclables (PET et PP) : ils s'intègrent donc naturellement à l'extension des consignes de tri.
- Le Groupe propose par ailleurs des produits réutilisables (ALTER ECO RE-USE) notamment pour les assiettes, gobelets et couverts, dans le respect de la directive européenne 2019/904.
- Le Groupe développe enfin depuis 2014 une gamme biosourcée (ALTER ECO BIO) composée d'emballages biodégradables et compostables (fibres végétales ou bioplastique) ou 100 % recyclables (emballages en carton ou en carton/PET).

#### Le Groupe s'engage via des actions concrètes

Le Groupe agit pour que l'économie circulaire, la collecte, le tri, le recyclage et le compostage de nos emballages soient une réalité de masse et pour inciter à un comportement responsable.

- Les sociétés du Groupe ont engagé des actions de collecte de PET sur leurs sites, qui mobilisent régulièrement l'ensemble de leurs salariés.
- Dès le début 2020, grâce à un partenariat pour l'Europe avec Prevented Ocean Plastic™, les sociétés du Groupe intègrent dans certains de leurs emballages en PET un plastique de qualité, recyclé à partir de collectes réalisées sur les côtes d'Indonésie, l'ensemble du processus étant certifié par des organismes indépendants reconnus, qui en garantissent l'éthique sociale et la traçabilité produit. Depuis le début du partenariat, c'est près d'un milliard de bouteilles plastique collectées qui ne termineront pas dans les rivières ni dans les océans et qui feront vivre des populations locales. C'est aussi une action de sensibilisation aux gestes citoyens.
- Précurseurs depuis l'origine, les sociétés du Groupe créent des nouvelles solutions d'emballage en anticipant les besoins et en prenant en compte l'environnement : grâce à la cellule innovation, le Groupe est en veille et en développement permanents pour la mise au point de nouveaux matériaux, de nouvelles technologies et de

nouvelles solutions industrielles de tri et de recyclage. Le Groupe soutient par ailleurs les initiatives allant dans le sens de l'économie circulaire et de l'utilisation raisonnée des emballages alimentaires y compris en créant des emballages alimentaires réutilisables ou réemployables.

## UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis sa création, le Groupe Guillin a toujours été un acteur industriel responsable et soucieux de son environnement :

- **1998** - Passage du PVC vers le PET puis le RPET (recyclé)
- **2005** - Lancement d'une ligne de PLA (matière issue d'amidon de maïs)
- **2011** - Réduction des pas d'empilage des emballages pour optimiser le transport et l'empreinte carbone
- **2014** - Développement d'une gamme innovante mixte carton/PET
- **2015** - Lancement d'une gamme de barquettes en pulpe de cellulose
- **2019** - Accord de partenariat exclusif avec Prevented Ocean Plastic™
- **2020** - Lancement de la segmentation Alter Eco Bio, Alter Eco Recycle et Alter Eco Re-use
- **2021** - Notation Or par Ecovadis obtenue par Guillin Emballages la classant dans les 3 % des

entreprises de son secteur les plus performantes évaluées. Socamel a obtenu le Long Time Label témoignant de la fiabilité de ses machines

- **2022** - Lancement de la production d'une gamme POKEPACK fabriquée en Europe

Aujourd'hui, tous les emballages du Groupe sont 100 % réutilisables, recyclables ou compostables.

À propos de l'empreinte plastique, il est important de rappeler que les emballages plastique (alimentaires et non alimentaires) représentent 1,7 % de la production mondiale de pétrole et 0,6 % de l'empreinte carbone totale d'un consommateur moyen, soit 12 fois moins que sa consommation d'électricité ou 24 fois moins que l'utilisation de sa voiture. En outre, remplacer 100 % des emballages plastique par tout autre matériau reviendrait à multiplier par 3,6 leur poids, par 2,2 la consommation d'énergie et par 3,7 les émissions de gaz à effet de serre (soit 61 M de tonnes de CO<sub>2</sub> par an en Europe).

Le sujet environnemental est complexe et des solutions peuvent être trouvées : c'est grâce à une coopération forte et volontariste entre les pouvoirs publics (soutien, cadrage, pédagogie), les industriels (innovation, développement, engagement) et les consommateurs (citoyenneté), que la transition écologique deviendra un progrès économique durable.

## 4 La politique d'investissements et recherche et développement du Groupe Guillin

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Hors croissance externe, le Groupe Guillin investit chaque année entre 4 et 7 % de son chiffre d'affaires afin de maintenir et développer son parc machines et bâtiments et de disposer ainsi d'un outil industriel des plus performants.

En 2022, les investissements industriels (bâtiments, machines et outillages, hors croissance externe) sont de 40,2 M€, soit près de 4,5 % du PAO.

### ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Dès son origine, le Groupe Guillin s'est imposé grâce à des produits novateurs et des créations originales. Pour maintenir sa position de leader, la politique d'innovation fondée sur l'écoute des clients et l'anticipation a un objectif majeur : toujours avoir un concept d'avance.

#### L'anticipation : de l'intuition à l'application

Démarche innée et intuitive chez le fondateur du Groupe, l'anticipation est devenue un principe fondamental, moteur de développement et gage de maintien du leadership sur les marchés. Elle est au cœur des préoccupations des bureaux

d'études des sociétés du Groupe dont le rôle est d'imaginer et de concevoir des produits toujours mieux adaptés aux besoins des clients.

#### L'innovation au cœur du développement

Veille des évolutions et des tendances du marché, détection des besoins émergents, études pour le développement de nouveaux designs, recherche de nouvelles fonctionnalités produits et de nouveaux matériaux... sont les facteurs clés du succès de la politique d'innovation du Groupe.

Les études et recherches concernent les nouvelles technologies à travers sa cellule Innovation mais également les nouveaux matériaux en développement.

Le Groupe Guillin continue sa démarche d'innovation en proposant au marché une offre d'emballages réalisés avec des matières premières renouvelables. Le Groupe Guillin, conscient des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux bio-sourcés et des solutions d'emballages réutilisables ou réemployables ainsi qu'une utilisation accrue de matière première recyclée et ce, de façon déterminée et professionnelle. Le Groupe, grâce

à ses acquisitions dans le domaine du papier/carton a acquis un savoir-faire pointu qui lui permet de proposer des produits novateurs dans ces matériaux, ce qui a été reconnu, par exemple, avec l'obtention du Trophée des Snacking d'Or 2022 pour la barquette Clac & Go de la filiale Gault et Frémont. L'un de ses objectifs est de compléter et de toujours renforcer la gamme de produits offerte à ses clients.

Les produits phares faisant l'objet de nombreuses contrefaçons, une politique active en matière de propriété industrielle a été mise en place depuis l'origine.

Le Groupe gère aujourd'hui un portefeuille de plus de 450 marques, modèles et brevets.

### **Le design : un accessoire de séduction stratégique**

Souvent considéré comme accessoire, le design est conçu au sein du Groupe Guillin comme une composante essentielle du produit. Sa capacité de séduction et de persuasion tant auprès d'un client, d'un prospect, que du consommateur final est capitale. Toute recherche sur un nouveau produit, qu'il soit destiné au marché des métiers de bouche, des fruits et légumes ou aux industriels de l'agroalimentaire et au segment "collectivités", intègre en amont une réflexion poussée sur le design pour le rendre attractif, fonctionnel et parfaitement adapté aux besoins de l'utilisateur final.

Comme chaque année, le Groupe Guillin consacre environ 1 % de son PAO à la Recherche et Développement pour le secteur "emballages" et 2 % pour le secteur "matériels", ce qui a été maintenu en 2022 malgré la crise de la Covid-19.

Les efforts de Recherche et Développement dans les différents secteurs ont pour objectif de permettre au Groupe d'augmenter son offre produit, d'améliorer son empreinte carbone par la réduction de la consommation des matières et des énergies et de renforcer la sécurité alimentaire, le tout s'inscrivant dans une politique de développement durable.

L'ensemble des coûts de Recherche et Développement est comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères des normes IFRS. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe ne se manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

## **5 L'activité du Groupe Guillin en 2022**

### **RÉSULTATS CONSOLIDÉS**

#### **1 - Compte de résultat**

Le PAO du Groupe s'élève à 897,7 M€ en hausse de 21,2 % par rapport à 2021 où il s'établissait à 740,9 M€. À périmètre constant, la hausse est de 14,4 %. En 2022, 77 % des ventes sont réalisées en euros et 16 % en livres sterling.

**Le PAO externe du secteur "emballages"** s'établit à 850,5 M€ contre 695,3 M€ en 2021, soit une hausse de 22,3 % (+ 15,1 % à périmètre constant).

**Le PAO externe du secteur "matériels"** s'établit à 47,2 M€ contre 45,6 M€ en 2021, soit une hausse de 3,4 %.

À périmètre courant, **la marge du Groupe** augmente de 13,0 % par rapport à 2021 soit 50,9 M€ en valeur. La hausse de prix des matières premières qui avait débutée en 2021 s'est poursuivie en 2022 et n'a pas pu être répercutée en totalité dans les prix de vente, tout comme la hausse des coûts des énergies.

**Le résultat opérationnel courant du Groupe avant autres produits et autres charges opérationnels** baisse de 3,2 M€, soit - 4,0 % par rapport à 2021. Il s'élève à 77,1 M€ contre

80,3 M€ en 2021. La baisse du résultat opérationnel courant est essentiellement due à la hausse du prix des matières premières plastique et carton qui a significativement dégradé le taux de marge, mais également des autres coûts de production notamment l'électricité qui a augmenté de 21,0 M€ à périmètre comparable entre 2021 et 2022.

**Le résultat opérationnel** du Groupe s'élève à 70,3 M€ contre 80,3 M€ en 2021, en baisse de 12,4 %. Il représente 7,8 % du PAO contre 10,8 % en 2021. Une dépréciation exceptionnelle de l'écart d'acquisition de la filiale allemande KIV Verpackungen a été comptabilisée pour 6,3 M€. En dépit d'une progression du chiffre d'affaires, les coûts de production en Allemagne ont encore fortement progressé en 2022 (hausse du salaire minimum de 22 %, hausse des matières premières, hausse de l'énergie de 77 %, ...) et il n'a pas été possible de répercuter l'intégralité de ces hausses dans les prix de vente.

**La marge opérationnelle courante du secteur "emballages"** diminue de 2,0 % par rapport à 2021 (- 1,3 M€). La marge opérationnelle courante représente 7,9 % du PAO du secteur.

**La marge opérationnelle courante du secteur "matériels"** diminue de 10,0 % par rapport à 2021 (- 0,6 M€). Elle représente 11,5 % du PAO du secteur.

**Les autres achats et charges externes** augmentent de 32,7 % et sont directement impactés par l'inflation. À périmètre constant, la hausse s'élève à 33,1 M€ dont 21,0 M€ relatif à l'électricité.

**Les charges de personnel** augmentent de 9,0 % à périmètre courant et de 2,3 % à périmètre constant. Elles représentent 18,5 % du PAO contre 20,5 % en 2021. Ces charges intègrent notamment les dispositifs d'intéressement et de participation des salariés mis en place dans plusieurs sociétés du Groupe.

**Le coût de l'endettement financier** du Groupe est de 0,3 M€.

**Le résultat net** du Groupe s'élève à 52,0 M€ contre 58,8 M€ en 2021, soit une baisse de 11,6 %.

**La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt** s'élève à 95,4 M€, en hausse de 1,0 % par rapport à 2021. Elle représente 10,6 % du PAO contre 12,8 % en 2021.

## 2 - Bilan

Les capitaux propres attribuables au Groupe s'élèvent à 524,4 M€ en progression de 33,5 M€ par rapport à 2021.

La dette financière nette s'élève à 97,8 M€ au 31 décembre 2022 contre 66,1 M€ au 31 décembre 2021.

## 3 - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldant par un bénéfice de 43 290 903,99 €, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes pour : 14 823 000,00 €
- après prélèvement du report à nouveau pour : 32 606,25 €
- le solde, soit la somme de : 28 500 510,24 € étant affecté à la réserve ordinaire

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 0,80 €.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022

Aucun événement important à la date du 31 mars 2023 ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice 2022, qui soit de nature à modifier les comptes 2022.

## ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### 1 - Contexte économique

Tout au long de l'année 2022, les prix des matières premières ont continué à augmenter alors que leur niveau avait déjà atteint des records en 2021. C'est seulement en fin d'année que, pour certaines matières (notamment plastique), la tendance a timidement commencé à s'inverser. Compte tenu du contexte géopolitique mondial et de la guerre en Ukraine, il est difficile de savoir si cette tendance baissière va continuer sur l'année 2023. L'entente des pays de l'Opep+ sur le niveau de prix acceptable du baril de pétrole sera, plus que jamais, un élément important pour la rentabilité du Groupe, à la fois pour les matières premières mais également pour les énergies, indispensables pour la production. Il est à noter que le prix de l'électricité en Europe a plutôt eu tendance à baisser fin 2022/début 2023, mais son évolution reste complètement imprévisible sur les prochains mois.

Un élément important sera le niveau de consommation des ménages, essentiellement pour les produits frais (fruits et légumes, pâtisserie, traiteur, plat à emporter...), celui-ci étant plutôt orienté à la baisse début 2023 sur l'ensemble du marché européen.

Enfin, la hausse significative des taux d'intérêt sera à surveiller, même si le Groupe s'attache à maintenir un niveau d'endettement raisonnable.

Rappelons que le Groupe n'a pas de site en Russie, ni en Ukraine ni en Biélorussie et n'est pas directement impacté par le conflit. Il subit cependant les conséquences indirectes évoquées ci-dessus, en matière d'inflation notamment.

Compte tenu de tous ces éléments et même s'il est très difficile d'en mesurer les conséquences sur la performance du Groupe, les équipes resteront mobilisées pour servir au mieux les clients et leur proposer des solutions d'emballages adaptées à leurs besoins.

## 2 - Contentieux : Droit de la concurrence

**a)** Comme nous vous en avons tenu informés dans les rapports annuels précédents depuis celui de 2011, la Comisión Nacional de los Mercados y la Competencia (CNMC) Espagnole (anciennement Comisión Nacional de la Competencia) a mené une enquête sur des présomptions d'entente illégale qui se serait produite entre 1999 et 2006 sur le marché des emballages pour fruits et légumes en Espagne.

Veripack Embalajes, filiale de Groupe Guillin, ayant acquis en juin 2006 certains actifs spécifiques concernant les emballages pour le marché des fruits et légumes de la société Autobar Packaging Spain, se trouve ainsi avoir été soumise à cette enquête.

En décembre 2011, la CNMC ayant rendu publique les conclusions de son enquête a notifié à Veripack Embalajes une amende dont Groupe Guillin était tenue solidairement responsable.

Veripack Embalajes considérant ne pas être responsable des agissements d'Autobar Packaging Spain, société toujours en activité, a introduit un recours devant la Cour d'appel de Madrid.

À la suite de plusieurs décisions, l'amende imposée solidairement à Veripack et Groupe Guillin a été réduite de 1,2 M€ à 0,7 M€. Cette somme a été payée ; néanmoins appel de cette décision a été interjeté devant l'Audiencia Nacional en 2018, la décision est toujours en attente.

**b)** Dans la continuité de ce litige, l'un des cartellistes a assigné, au plan civil, fin décembre 2012, les clients qui auraient subi un préjudice du fait de l'existence du cartel et les prétendus autres cartellistes dont certaines entités du Groupe Guillin : à savoir Nespak, Veripack Embalajes et Groupe Guillin devant le tribunal de Bologne, en Italie. Les clients ont présenté des demandes reconventionnelles en dommages et intérêts bien que les entités du Groupe Guillin aient signé une transaction avec eux. Après un jugement partiel en 2019 reconnaissant l'absence de responsabilité de Veripack, le jugement définitif, notifié le 16 juin 2022, a disposé que (i) la responsabilité de Veripack devait être expressément exclue pour les actions d'Autobar avant le 6 juin 2006, (ii) Veripack et Groupe Guillin ne pouvaient pas être responsables de l'entente, et (iii) les clients n'avaient pas droit à des sommes supplémentaires puisqu'ils avaient signé des transactions. Le délai d'appel ayant expiré, ce contentieux est clos après 9 ans de procédure.

## RÉMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2022 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élevaient à 0,9 M€ net de charges et d'impôts.

# 6 Les risques liés à l'activité du Groupe Guillin

## 6.1 - RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

### Risque géopolitique et économique

Les entités du Groupe sont implantées dans des pays de l'Union européenne ainsi qu'au Royaume-Uni et en Suisse. Le Groupe exploite notamment quatre sites industriels au Royaume-Uni où il réalise 16 % de son chiffre d'affaires. Le Groupe reste attentif aux évolutions réglementaires britanniques qui pourraient s'éloigner de celles de l'Union européenne post-brexit. L'ancrage britannique fort et historique du Groupe notamment lui permet d'aborder cette étape avec sérénité, la majeure partie de ses activités au Royaume-Uni étant à destination de son marché intérieur.

La présence du Groupe, dans plus de dix pays européens, favorise l'équilibre des ventes et une éventuelle compensation entre les pays en cas de problème.

Pour les aspects liés au conflit russo-ukrainien, il convient de se référer au paragraphe "Évolution prévisible et perspectives d'avenir" (page 13).

### Risque matières premières

Le Groupe utilise principalement les résines de matières plastique, vierge ou recyclée, le carton et le papier pour le secteur "emballages" ainsi que l'inox pour le secteur "matériels".

Ces matières premières dépendent des cours mondiaux qui sont soumis aux lois de l'offre et de la demande ainsi que du comportement spéculatif de certains acteurs. En raison des problématiques liées aux aspects environnementaux, le prix de la matière plastique recyclée continue d'augmenter, même si fin 2022 on peut constater un léger fléchissement de la hausse. Le prix de l'inox a également connu une hausse importante.

En ce qui concerne les emballages alimentaires, la fabrication des résines de matières plastique participe à environ 1,5 % de la consommation mondiale de pétrole, consommation non significative à l'échelle mondiale.

La gestion du risque lié aux matières premières est liée à la capacité du Groupe à adapter sa politique tarifaire prenant en compte cet aléa et dans la diversité de ses fournisseurs qui reste soumise néanmoins aux conséquences directes et indirectes de la situation en Ukraine.

### Qualité des produits

Les emballages conçus et fabriqués par les sociétés du Groupe respectent la réglementation applicable aux emballages destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Ils sont fabriqués conformément notamment au règlement (CE) n° 1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et au règlement (CE) n° 2023/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication pour les matériaux et objets destinés à entrer en contact direct avec des denrées alimentaires. Toutes les sociétés du Groupe concevant et fabriquant des emballages ont mis en place un système d'assurance qualité, ou de traçabilité et un système de contrôle de la qualité afin que les matériaux ne représentent aucun danger pour le consommateur et ne modifient ni la composition des denrées alimentaires ni leurs caractéristiques organoleptiques. Des tests de migration ou en teneur sont effectués de manière régulière par les entreprises du Groupe qui sont certifiées.

### Image et réputation

Le Groupe est un acteur majeur international de référence pour les solutions d'emballage alimentaire. Sa notoriété présente une importance essentielle. C'est l'un des actifs incorporels du Groupe. La très bonne réputation du Groupe dans son secteur résulte d'une volonté et d'une démarche intègre dans les relations commerciales et avec toutes les parties prenantes. Le Groupe porte une attention toute particulière à la qualité de ses produits et aux besoins de ses clients.

À ce titre, le Groupe a été, de tout temps, sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Le développement durable a toujours été intégré dans ses préoccupations, ses actions et le développement de ses sociétés. C'est un véritable objectif politique, un axe majeur de sa stratégie globale tant pour sa compétitivité que pour la sauvegarde de la planète. Au sein du Groupe, la responsabilité environnementale est intégrée dans le cycle de conception et de production des produits, et fait l'objet d'une sensibilisation permanente de l'ensemble de ses collaborateurs. Dès sa phase de conception, chaque produit doit répondre à un ensemble de critères environnementaux qui concerne tant ses caractéristiques propres (épaisseur, poids, forme) que son lieu de fabrication pour réduire les émissions générées par le transport. Tous les conditionnements sont étudiés afin de densifier au maximum les quantités par carton, palette et ainsi minimiser le nombre de camions. Les emballages fabriqués par le Groupe sont 100 % responsables, ils sont recyclables, réutilisables ou compostables.

### Risques liés à la saisonnalité

Certaines activités du Groupe telles que les fruits et légumes et barbecue sont sensibles aux aléas climatiques, les quantités à produire pour satisfaire les besoins de la clientèle pouvant varier de façon significative d'une année à l'autre.

Le Groupe, par sa présence géographique et par la diversité de son offre produits, vise à limiter ce risque. Le Groupe livre, outre les pays d'Europe, également des pays situés dans d'autres continents tels que l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Océanie afin de suivre les saisons et d'élargir sa zone de commercialisation.

### Risque social

Chaque filiale du Groupe est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation ainsi qu'aux accords contractuels conclus. De fait, le risque majeur réside dans la mise en place de réglementations contraignantes et non concertées avec les entreprises. Afin de limiter ce risque, les entreprises du Groupe participent aux échanges avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. La politique des ressources humaines du Groupe vise à former et fidéliser les collaborateurs.

### Innovation et attentes des consommateurs

Des associations de protection de l'environnement alertent régulièrement le grand public sur les situations de pollution engendrées par la non-existence de filière de récupération et de valorisation des plastiques dans de nombreux pays et la pollution des océans. 98 % des déchets marins proviennent des dix principaux fleuves d'Asie et d'Afrique (et seulement 2 % de ceux d'Europe et d'Amérique du Nord) et sont constitués essentiellement de filets de pêche, de sacs et de bouteilles en plastique.

Le Groupe soutient la stratégie européenne 2025 sur le plastique, proposant que tous les emballages plastique soient recyclables ou réutilisables d'ici à 2030, et l'objectif européen de neutralité carbone en 2050.

Le Groupe travaille avec différentes fédérations professionnelles européennes pour promouvoir la collecte, le tri et le recyclage des emballages plastique dans le cadre de l'économie circulaire.

Grâce au partenariat du Groupe avec un fournisseur et Prevented Ocean Plastic™, le PET, que le Groupe utilise, provient en partie de collectes de bouteilles plastique réalisées près des côtes en Indonésie par des populations locales. Ce partenariat permet de faire prendre conscience aux consommateurs de la nécessité d'avoir une attitude citoyenne en triant leurs emballages.

Les emballages en carton conçus et fabriqués par le Groupe s'inscrivent dans une démarche de gestion durable des forêts à travers la certification FSC® ou PEFC qui sont des outils, basés sur les exigences du

marché, qui visent à promouvoir à travers le monde une gestion responsable des forêts. Les produits issus des forêts certifiées sont contrôlés depuis leur origine, tout au long du processus de fabrication et jusqu'à leur distribution. Ces labels permettent de garantir que les matières utilisées proviennent de ressources contrôlées et prélevées de manière responsable. Le carton est majoritairement issu de ces forêts gérées de manière responsable, socialement bénéfique et économiquement viable.

## 6.2 - RISQUES JURIDIQUES

### Risques liés à l'éthique des affaires

Groupe Guillin a adopté le code anti-corruption Middledext pour répondre aux exigences de la loi Sapin II ; il a pour vocation de renforcer les instruments et la pratique du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité sociétale et environnementale.

### Risques liés aux évolutions des réglementations

Chaque filiale du Groupe est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation et, compte tenu de l'implantation géographique du Groupe, aux directives ou règlements européens. Ces réglementations sont en constante évolution et de plus en plus contraignantes, ce qui implique de consacrer un plus grand nombre de ressources, qu'elles soient internes ou externes, aux fins de s'assurer de la conformité à ces réglementations. Un des risques est la diversité de la mise en œuvre des directives européennes qui fragmente le marché européen, chaque pays ayant son interprétation des dites directives.

Au regard des législations de plus en plus contraignantes sur les plastiques, le Groupe a entrepris de nombreuses actions et dispose d'une gamme d'emballages en matériaux biosourcés (carton, papier, pulpe...) qu'il développe depuis plusieurs années. Dans sa démarche éco-responsable, le Groupe s'attache depuis toujours à éco-concevoir ses emballages tels que ceux en PET qui sont 100 % recyclables. Le Groupe Guillin peut utiliser entre 30 % et 100 % pour certaines gammes spécifiques de matière première plastique recyclée (RPET) dans la fabrication de ses emballages en PET.

### Autres risques juridiques et litiges

Certaines sociétés du Groupe sont parties à des contentieux dont les principaux sont évoqués au chapitre 5, paragraphe "Évolution prévisible et perspectives d'avenir", point 2 "Contentieux : Droit de la concurrence" du présent Rapport de gestion (page 14).

### Risques liés à la propriété intellectuelle

Dans le cadre de ses travaux de Recherche et Développement, le Groupe protège ses inventions, innovations et créations par des titres de propriété intellectuelle tels que marques, brevets et modèles ou tout autre moyen qu'il estime adapté.

Le Groupe est très vigilant et n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle et industrielle y compris par le biais d'actions en contrefaçon.

## 6.3 - RISQUES OPÉRATIONNELS

### Risques industriels et environnementaux

Le Groupe ne détient pas d'installations à très hauts risques. Aucun des sites industriels n'est classé SEVESO en Europe. La prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité des locaux industriels du Groupe est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels. La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels il opère.

Depuis 50 ans, le Groupe a réduit de façon significative le poids de ses emballages pour un même usage sur certaines familles de produits. Le Groupe favorise le développement de "l'emballage service" permettant le prolongement de sa durée de vie.

Le tri sélectif des différents matériaux est opérationnel dans chacune des usines du Groupe. Sur chaque site fabriquant des emballages en plastique, les chutes techniques de plastique générées par le processus de fabrication sont réintégrées dans la fabrication des emballages afin d'optimiser l'utilisation des matières premières et en réduire la consommation. Le Groupe a également décidé de mettre en œuvre, 3 ans avant l'obligation légale française au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur tous les sites industriels français et étrangers le programme CleanSweep® qui vise à prévenir les pertes et les fuites de granulés dans l'environnement.

Les emballages du Groupe rentrent aujourd'hui dans un programme de valorisation des déchets en fonction des consignes de tri nationales ou locales : ils sont collectés, triés et recyclés ou valorisés énergétiquement. Par ailleurs, le Groupe s'attache à ce que ses emballages rentrent dans le processus de recyclage. Le Bilan Carbone du Groupe est satisfaisant, le Groupe faisant apparaître un résultat très faible de dégagement dans l'atmosphère eu égard à son volume d'activité. Le plastique se recycle et il est sa propre ressource.

### Risques liés au changement climatique

Le Groupe, conscient des risques liés au changement climatique tels que sécheresse, augmentation de la température, tempête, interdiction ou restriction de certains produits utilisant des matières premières à base d'hydrocarbures, ... prend des mesures

pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique. À ce jour, de nombreuses mesures ont été prises ou sont en cours, le Groupe éco-conçoit ses produits, réduit le poids des emballages en plastique, augmente leur empilabilité, chauffe ses usines en utilisant la chaleur dégagée par les équipements industriels, intègre du PET recyclé dans des emballages en PET, favorise l'utilisation de LED dans ses usines, recourt à des cartons ou papiers issus de forêts gérées durablement, ... ce qui participe à la réduction de son empreinte carbone.

### **Production et chaîne d'approvisionnement Ressource en eau et énergie**

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe utilise de l'électricité. La tendance haussière du coût de cette énergie représente un risque pour le Groupe et cela a pu être ressenti en raison du conflit en Ukraine. Dans le cadre de sa maîtrise des énergies, le Groupe veille à ce que les sites utilisent l'énergie produite par ses équipements pour chauffer ses ateliers.

Dans sa démarche RSE, la réduction de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe. Il privilégie des fournisseurs d'énergie garantissant par contrat une électricité comportant 25 % d'énergie venant de centrales hydroélectriques et de l'éolien et investit en permanence pour vérifier et minimiser sa consommation énergétique. Certains sites disposent d'installations photovoltaïques.

Les thermoformeuses et les extrudeuses sont refroidies par des circuits réfrigérés par de l'eau. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines et donc minimiser la consommation d'eau. Les sites fabricants d'emballages en carton n'utilisent pas d'eau industrielle pour leur production.

Le prix du carburant, lié au prix du pétrole, pourrait avoir une influence sur le coût du transport et donc sur le Groupe dans la mesure où le Groupe livre ses clients sur leur site.

### **Matières premières renouvelables**

Le Groupe applique une politique de choix des matériaux guidée notamment par l'aspect environnemental, avec par exemple l'utilisation du RPET (en fonction des capacités disponibles sur le marché). Il veille à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclables dès la conception de ses produits.

Il a su développer une expérience significative dans les matériaux renouvelables -en particulier avec le carton et le papier mais également le PLA- et reste attentif à toutes les évolutions du marché. Le Groupe, conscient des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux et ce, de façon volontariste et professionnelle.

Le Groupe est dépendant des capacités disponibles en matériau issu de ressources renouvelables.

Le Groupe travaille aussi bien sur l'optimisation de l'utilisation des matières premières que sur l'efficacité énergétique, la recyclabilité et l'optimisation du transport pour réduire l'empreinte carbone des produits et veille à ce que son approvisionnement en carton intègre une gestion responsable des forêts. Il mesure ainsi ses émissions de gaz à effet de serre liées à la production de ses produits.

### **Dépendance vis-à-vis de fournisseurs**

Comme toute entreprise, le Groupe pourrait être confronté à la défaillance de certains de ses fournisseurs.

Le Groupe travaille avec de nombreux fournisseurs dans chaque pays et qualifie en général au moins deux fournisseurs pour chaque produit acheté. Il n'est donc pas dépendant de l'un d'entre eux. Réciproquement, ses fournisseurs ne sont pas dépendants du Groupe.

### **Risques liés aux opérations de croissance externe**

Le Groupe, depuis sa création, et au-delà de sa croissance endogène, a grandi également grâce à de multiples acquisitions. Ces acquisitions permettent de développer son champ d'intervention géographique, de pénétrer de nouveaux marchés, d'accroître ses capacités industrielles et de maîtriser de nouveaux procédés ou matériaux.

Le Groupe a une politique d'acquisition maîtrisée et son expérience lui permet d'aborder les dossiers avec sérénité en étant accompagné en tant que de besoin par des experts. Il organise régulièrement des séminaires pour la cohésion d'équipes en associant les nouveaux collaborateurs.

### **Risques liés aux systèmes d'information**

Comme toute société, le Groupe dépend de plus en plus de ses systèmes d'information. Différents risques significatifs sont envisageables et pourraient en cas de défaillance impacter son activité : (i) intrusion ou piratage d'un ordinateur en se connectant sur les systèmes depuis l'extérieur (via internet) ou de l'intérieur (via une prise réseau) afin d'obtenir des informations confidentielles, (ii) suppression ou perte, de manière involontaire, de données majeures, (iii) sinistre dans la salle des machines avec destruction du matériel et de données importantes, et (iv) obsolescence d'une partie du système d'information.

Le Groupe attache le plus grand soin à la sécurité et à la protection des systèmes informatiques et de son réseau de communication. La Direction des Systèmes d'Information (DSI) procède régulièrement à des audits externes et internes pour identifier les vulnérabilités. La DSI réalise également des mises à jour régulières des applications et des infrastructures afin de répondre aux besoins de ses utilisateurs.

Elle actualise les mesures nécessaires pour éviter les risques d'interruption de service et procède aux sauvegardes nécessaires. Des campagnes de sensibilisation des collaborateurs sont réalisées régulièrement. Le Groupe a mis en place une procédure spécifique portant sur le règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) et une charte informatique portant sur l'utilisation des outils informatiques et les précautions à prendre.

## 6.4 - RISQUES FINANCIERS

### Risque de liquidité

Groupe Guillin SA, dans le cadre de son plan et de son budget, négocie l'ensemble de ses besoins de trésorerie à court et moyen terme pour la totalité des sociétés du Groupe. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'a eu aucun problème de liquidité en 2022. Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose d'une trésorerie de 47,1 M€, témoignant d'une situation financière très saine. À noter cependant que la trésorerie a été impactée, d'une part, par l'augmentation du besoin en fonds de roulement (sécurité en matière de stockage pour éviter les pénuries, augmentation des prix d'achat et de vente...) et, d'autre part, par la volonté du Groupe d'affiner son niveau de trésorerie compte tenu de la hausse significative des taux d'intérêts.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales du Groupe correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties essentiellement à taux fixe. L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction Générale de Groupe Guillin sur proposition de la Direction Financière. La forte volatilité de la valorisation des instruments financiers dérivés incite le Groupe à la prudence quant à l'utilisation de ces outils.

### Risque clients

L'organisation du Groupe est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque clients.

En 2022, les dotations aux dépréciations des créances clients représentent moins de 0,1 % du PAO. Les conditions générales de ventes du Groupe mentionnent une clause de réserve de propriété. De plus, une assurance-crédit clients couvre environ 29 % du PAO total du Groupe. Pour les clients non couverts par l'assurance-crédit, le Groupe estime le risque d'irrecouvrabilité structurellement faible car le portefeuille clients est très dispersé. Dans le contexte d'inflation et de hausse des taux d'intérêts en 2022, le Groupe est très vigilant sur le risque de non-recouvrement et n'a, pour l'heure, pas fait face à un accroissement significatif du risque client.

### Risques de taux d'intérêt et de change

Le Groupe gère les taux et les changes sans risque spéculatif de manière raisonnable (pour tout flux financier il y a toujours une contrepartie économique).

Toutes les opérations de couvertures de taux et de changes sont réalisées par Groupe Guillin SA pour le compte de ses filiales.

Le portefeuille d'emprunts du Groupe est essentiellement composé de dettes à taux fixe.

Des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de gérer le risque de change sur la livre sterling, le dollar américain, le lei roumain et le zloty polonais. Les filiales du Groupe vendent et achètent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe aux risques de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée. Les facturations dans des monnaies autres que l'euro représentent environ 23 % du PAO (livre sterling 16 %, zloty polonais 5 % et franc suisse 2 %).

### Risques fiscaux

Le résultat du Groupe dépend bien évidemment des différentes législations fiscales européennes.

Pour maîtriser les différentes législations fiscales, le Groupe a recours à des avocats fiscalistes dans chaque pays en tant que de besoin.

### Assurances et couvertures des risques

#### Politique d'assurances

Le Groupe, du fait de son implantation géographique et de son activité industrielle, est susceptible d'être exposé à des risques divers tels que les risques naturels, incendies, défaillance des équipements, ... De tels événements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités du Groupe.

En vue de protéger ses actifs contre ces risques, le Groupe a opté pour une politique d'assurance visant à limiter les impacts financiers en cas de survenance d'un sinistre affectant ses installations ou son activité. Cette politique est définie de manière périodique sur la base d'évaluations techniques intégrant l'évaluation des risques, l'analyse des produits d'assurance disponibles sur le marché et des réglementations locales. Dans le cadre de cette politique d'assurances, le Groupe a mis en place des programmes d'assurances internationaux qui permettent à l'ensemble des sociétés du Groupe de bénéficier d'une couverture uniforme. Ces programmes de type "Tous risques sauf" permettent d'optimiser les niveaux de garantie et les franchises. Le Groupe estime disposer d'une couverture adaptée à ses activités et considère que les limites de garanties proposées dans ces programmes d'assurance sont appropriées.

## 7 Délais de paiement des fournisseurs et des clients de Groupe Guillin SA

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après :

- pour les fournisseurs : le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date

de clôture de l'exercice dont le terme est échu,

- pour les clients : le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

### Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-6 du Code de commerce)

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées				1		1						
Montant total des factures concernées (TTC)				4 800 €		4 800 €						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)						0,09 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)												
<b>B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
<b>C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, art L.441-10 ou L.441-11 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 45 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : 45 jours					<input type="checkbox"/> Délais contractuels : n/a <input type="checkbox"/> Délais légaux : n/a						

## 8 Le Groupe Guillin et la bourse

### ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours le plus haut de l'année 2022 a été de 27,35 € et le plus bas de 16,68 €. Le cours moyen sur l'année a été de 20,59 €. Le cours de clôture au 31 décembre 2022 était de 21,75 € contre 27,10 € au 31 décembre 2021. La variation sur l'année 2022 a été de - 19,74 %, sachant que l'indice du CAC MID&SMALL a baissé de 13,86 %.

En 2022, il a été échangé 1 921 116 titres pour une valeur totale de 39,5 M€.

Groupe Guillin poursuit une communication régulière en maintenant son contrat avec un diffuseur professionnel agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Par ailleurs, Groupe Guillin SA est accompagnée par Gilbert Dupont, prestataire de service d'investissement, en qualité de Listing Sponsor.

Groupe Guillin SA a réalisé des opérations d'achat et de vente de ses propres actions en 2022, qui se décomposent de la manière suivante :

	Quantités	Valeurs du portefeuille	Cours moyen unitaire de l'action	Prix de vente	Cours moyen unitaire de la transaction
<b>Titres au 01/01/2022</b>					
Contrat d'animation	9 522	249 438,72	26,20		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
<b>Total</b>	<b>43 652</b>	<b>382 180,72</b>	<b>8,76</b>		
Achats	98 434	2 059 264,40	20,92		
Ventes	- 99 270	- 2 132 459,92	21,48	2 082 138,35	20,97
<b>Titres au 31/12/2022</b>					
Contrat d'animation	8 686	176 243,20	20,29		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
<b>Total</b>	<b>42 816</b>	<b>308 985,20</b>	<b>7,22</b>		

### INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

#### Participations dans le capital de la Société

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, les indications suivantes sont communiquées en fonction des informations reçues en vertu des dispositions de l'article L.233-7

et L.233-12 du Code de commerce :

Identité des personnes morales ou physiques détenant plus de 15 %, 20 %, 25 %, 50 % et 66,66 % du capital social ou des droits de vote au 3 mars 2023.

Seuils	Actions	Droits de vote AG
5 %		
10 %		
15 %	SC Le Château	
20 %	SC L'Atelier, SC La Brayère	SC Le Château
25 %		SC L'Atelier, SC La Brayère
30 %		
33,33 %		
50 %	SC La Brayère <sup>(1)</sup> , SC L'Atelier <sup>(1)</sup> , SC Le Château <sup>(1)</sup> , Famille Guillin <sup>(1)</sup>	
66,66 %		SC La Brayère <sup>(1)</sup> , SC L'Atelier <sup>(1)</sup> , SC Le Château <sup>(1)</sup> , Famille Guillin <sup>(1)</sup>
90 %		
95 %		

<sup>(1)</sup> SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

### Participation des salariés au capital social

Vu les dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient de participation au capital qui soit matérialisée par des titres faisant l'objet d'une gestion collective ("Plan d'Épargne d'Entreprise-PEE" ou "Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE") ou qui soit sujet à une quelconque mesure d'inaccessibilité.

### Attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société

Depuis l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2022, aucune action gratuite n'a été attribuée.

### Participation dans le capital d'autres sociétés

Il n'existe aucune participation croisée entre Groupe Guillin SA et une ou plusieurs sociétés.

### Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élève à 36 613 € au titre de l'exercice 2022 et que l'impôt supporté à ce titre est de 9 457 €.

### Montant des dividendes des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé, au cours des trois derniers exercices, à la distribution des dividendes par action suivants :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2021	0,75 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2020	0,90 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2019	0,30 €	NÉANT	NÉANT

### Filiales

Conformément aux dispositions de l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la Société figure à la note 18 des comptes sociaux (page 97).

### Résultats des 5 derniers exercices de la Société

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices figure au paragraphe 6 des comptes sociaux (page 98).

### Conventions au titre de l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Nous vous informons de l'existence de contrats de licence de droit d'auteur portant sur un modèle

d'emballage pour aliments créé par Monsieur François Guillin ; ces contrats ont été conclus entre d'une part Monsieur François Guillin, et d'autre part chacune des sociétés Alphaform, Guillin Emballages et Sharpak Aylesham.

### Opérations sur titres des dirigeants

Nous vous informons qu'en 2022 il n'y a pas eu d'opération sur titres réalisées par les dirigeants.

### INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

#### Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice

		Autres mandats et fonctions
Président du Conseil d'Administration	François Guillin	Président des sociétés Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Nespak, Socamel Technologies et Rescaset Concept. Administrateur des sociétés Socamel UK, Guillin Italia et Guillin Nederland. Administrateur Unique des sociétés Veripack Embalajes, Groupe Guillin Inmobiliaria España et Tecnologias Socamel 3000.
	Sophie Guillin	Administratrice de la société Nespak. Présidente de la Gérance de la société Guillin Polska. Présidente des sociétés : Sharp Interpack, Alterecopack, Thiolat SAS, Guillin Romania, Thiolat Imobiliare, Transalpack, Thermoflex et Guillin Italia. Gérante des sociétés Guillin Espana et Guillin Portugal. "Director" des sociétés Sharpak Yate, Sharpak Aylesham, Sharpak Bridgwater et Socamel UK. Dirigeante de la société Guillin Nederland.

### Conventions réglementées article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous informons que les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés des conventions nouvelles, visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, qui ont été autorisées par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos.

Les nouvelles conventions autorisées sont les suivantes :

Le Conseil d'Administration a, en date du 28 janvier 2022, autorisé la signature du contrat de cession d'invention du 28 janvier 2022, à effet rétroactif au 27 janvier 2022, entre Monsieur François Guillin, Président de la Société, et la Société, concernant un emballage en carton réalisé à partir d'un unique flan plan comportant deux parties reliées par une charnière située le long d'un bord extérieur de la bordure périphérique. Cette cession a été faite pour un euro par Monsieur François Guillin au profit de la Société.

Le Conseil d'Administration a, en date du 28 janvier 2022, autorisé la signature du contrat de cession d'invention du 28 janvier 2022, à effet rétroactif au 27 janvier 2022, entre Monsieur François Guillin, Président de la Société, et la Société, concernant un emballage en carton comportant un couvercle articulé à un récipient, les faces internes du récipient et du couvercle étant revêtues d'un film, l'articulation du couvercle au récipient étant réalisée au moyen d'une charnière placée le long d'une portion de la bordure périphérique, cette charnière étant constituée par une bande flexible de film. Cette cession a été faite pour un euro par Monsieur François Guillin au profit de la Société.

Le Conseil d'Administration a, en date du 28 janvier 2022, autorisé la signature du contrat de cession d'invention du 31 janvier 2022 entre Monsieur François Guillin, Président de la Société,

et la Société, concernant un emballage en carton comportant un fond, une paroi périphérique et une bordure périphérique, les pans latéraux de la paroi périphérique étant reliés par des soufflets, l'ensemble étant découpé dans un unique flan en carton. Cette cession a été faite pour un euro par Monsieur François Guillin au profit de la Société.

Le Conseil d'Administration a, en date du 30 mars 2022, autorisé la signature du contrat de cession d'invention du 30 mars 2022, à effet rétroactif au 3 mars 2022, entre Monsieur François Guillin, Président de la Société, et la Société, concernant un emballage en carton à reliefs de dépilage et le procédé associé, les faces intérieures du récipient en carton étant revêtues par un film en plastique ou en tout autre matériau biosourcé et la paroi périphérique comportant des reliefs de dépilage dépassant vers l'extérieur du récipient, constitués de découpes partielles. Cette cession a été faite pour un euro par Monsieur François Guillin au profit de la Société.

Le Conseil d'Administration a, en date du 18 mai 2022, autorisé la signature du contrat de cession du 19 mai 2022 entre Monsieur François Guillin, Président de la Société, et la Société, concernant l'ensemble des droits qu'il détient sur les modèles communautaires et les modèles britanniques non enregistrés et droits connexes associés relatifs à un emballage bi-matière avec base en carton recouverte de plastique et couvercle plastique. Cette cession a été faite pour un euro par Monsieur François Guillin au profit de la Société.

Tableau récapitulatif des délégations de compétences en cours de validité au Conseil d'Administration

Délégation	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE L.225-129-6 C Com	Augmentation de capital par incorporation de réserves L.225-129-2, L.225-130 et L.22-10-50 C Com	Augmentation de capital avec maintien du DPS L.225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public L.225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS par une offre visée à L.411-2 du CMF L.225-129-2 C Com	Autorisation d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions L.22-10-62 C Com	Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux
Assemblée Générale d'autorisation	AGM du 24 juin 2022 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 24 juin 2022 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 24 juin 2022 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 24 juin 2022 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 24 juin 2022 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 24 juin 2022 Délégation de compétence Durée 24 mois	AGM du 24 juin 2022 Autorisation Durée 38 mois
Montant autorisé	344 000 €	20 000 000 €	10 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	Indéterminé dans la limite de 10 % du capital	Indéterminé dans la limite de 10 % du capital
Utilisation par le Conseil	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. La Direction Générale de la Société est assumée par Madame Sophie Guillin.

### Le Conseil d'Administration

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ce tableau figure dans la partie "Informations relatives au Gouvernement d'entreprise (article L.225-37 du Code de commerce)", page 23.

# **DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE**

## RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

La présente Déclaration de performance extra-financière s'attache à présenter les démarches mises en œuvre par le Groupe Guillin afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité. Elle contient les informations sociales, sociétales et environnementales requises au titre de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

## PRÉAMBULE

Le Groupe Guillin est leader européen **des solutions d'emballage alimentaire** notamment pour les marchés des métiers de bouche, des fruits et légumes et de l'industrie agro-alimentaire, et de la fabrication de matériels tels que les machines de scellage et de chariots de remise en température destinées principalement à la restauration collective. Le Groupe se caractérise comme étant **une fédération de PME dynamiques** et très performantes qui intègrent l'économie circulaire dans leur activité. En 2022, le Groupe a fêté ses 50 ans et a ouvert ses portes aux salariés, leurs familles et ses parties prenantes.

## MODÈLE D'AFFAIRES

### LES TENDANCES

Mode de vie en constante évolution et attentes nouvelles – Développement de la vente à emporter – Nécessité de réduire le gaspillage – Garantir la sécurité alimentaire – Insérer l'économie circulaire dans la conception de ses produits avec des matériaux recyclables – Réglementations strictes

### LES RESSOURCES

#### CAPITAL FINANCIER

Un Groupe Industriel français familial  
Un actionnariat diversifié grâce à la cotation sur EuroNext Growth avec une capitalisation boursière à fin décembre 2022 de 403 M€

#### CAPITAL MANUFACTURIER

- 21 sites de production dans 8 pays en Europe. Certification ISO 9001, et BRC et/ou HACCP de tous les sites de production  
- Plusieurs filiales de distribution

#### CAPITAL HUMAIN

En 2022, le Groupe compte 2 900 salariés dont 50 % en France et 50 % hors France. La formation continue est un axe du développement du capital humain au sein du Groupe.

### CRÉATION DE VALEUR

#### CAPITAL FINANCIER

Une structure financière saine et des résultats solides permettant d'aborder l'avenir avec sérénité.

#### CAPITAL MANUFACTURIER ET DE DISTRIBUTION

2 nouveaux sites en Italie et en Irlande grâce à l'acquisition de Ciesse Paper Srl et de Celtic Sales Company Ltd.

#### CAPITAL HUMAIN

431 nouveaux collaborateurs en CDI  
Un effectif moyen 2022 de près de 3 000 collaborateurs ;  
Plus de 30 nationalités  
Temps partiel : 4,5 % de l'effectif  
Des équipes spécialistes du carton et du plastique  
+ 51 294 heures de formation

Au sein de cette organisation, une culture de responsabilité et d'innovation s'appuie sur un système décentralisé permettant de garantir une large autonomie aux filiales dans le respect **des valeurs du Groupe : l'esprit d'équipe, l'excellence, la performance, l'ouverture au progrès et le respect.** Les filiales peuvent ainsi mener à bien et de manière éthique leurs projets.

La culture d'entreprise qui se construit sur ces valeurs et se renforce chaque jour par la

contribution de chacun et chacune et par l'exemplarité de son management, est garante d'intégrations réussies dans un groupe qui croît régulièrement par acquisition.

L'ambition du Groupe, de tous ses collaborateurs et collaboratrices est de toujours renforcer sa position de référent européen en solutions d'emballage alimentaire au service de ses clients, des consommateurs et de la planète.

**L'ORGANISATION**

**Une organisation spécialisée par marché et par pays au service des clients**

Le secteur de l'emballage : Des solutions d'emballage alimentaire qui répondent aux attentes des consommateurs en matière de sécurité alimentaire et de modes de consommations

Métiers de Bouche - Fruits et Légumes - IAA

Le secteur du matériel : Des solutions de conditionnement et de transport destinées aux collectivités et à la restauration collective

Qualité – Gamme – Service

**Une stratégie de croissance endogène et exogène fondée sur la diversité, la réactivité et la qualité et intégrant l'économie circulaire**

**CAPITAL INVESTI**

Chaque année, le Groupe investit entre 5 % et 8 % de son chiffre d'affaires pour améliorer son parc de machines et développer des nouveaux produits. La cellule innovation a été renforcée afin de réfléchir aux produits de demain.

**CAPITAL ENVIRONNEMENTAL**

Une empreinte environnementale maîtrisée notamment grâce à :

- Des engagements en faveur du recyclage et de l'économie circulaire
- Tous les produits fabriqués sont éco-conçus
- Une réduction de 40 % du poids de ses emballages
- Lancement de la gamme Pokepack fabriquée en Europe
- Des circuits fermés d'eau
- Une récupération de la chaleur pour chauffer les bâtiments.

**CAPITAL SOCIÉTAL ET RELATIONNEL**

Un ancrage territorial fort et historique  
Une prise en compte des parties prenantes

**CAPITAL INTELLECTUEL**

De nouveaux produits sont protégés par des nouvelles marques, des brevets, des nouveaux de domaine et des dessins et modèles. Plus de 450 titres sont détenus en 2022. De nombreux partenariats mis en place pour un écosystème qui vise à élargir toujours plus son offre.

**CAPITAL ENVIRONNEMENTAL**

100 % des emballages recyclables, réutilisables ou compostables.  
Des emballages en PET et PP 100 % recyclables.  
30 % minimum de RPET intégré dans des emballages en PET.  
Partenariat en Europe avec "Prevented Ocean Plastic™", près d'1 milliard de bouteilles plastique collectées ne finiront pas leur vie dans l'océan. Souscription à la démarche DEEE sur les déchets électroniques pour les sociétés du secteur matériel.  
Des emballages carton certifiés FSC®, PEFC® et Imprim'vert®.

**CAPITAL SOCIÉTAL ET RELATIONNEL**

- Une présence au sein des syndicats professionnels et des discussions avec des éco-organismes.
- Une écoute permanente des clients par le biais d'enquêtes et de rencontres pour comprendre leurs besoins.

## DÉMARCHE GLOBALE

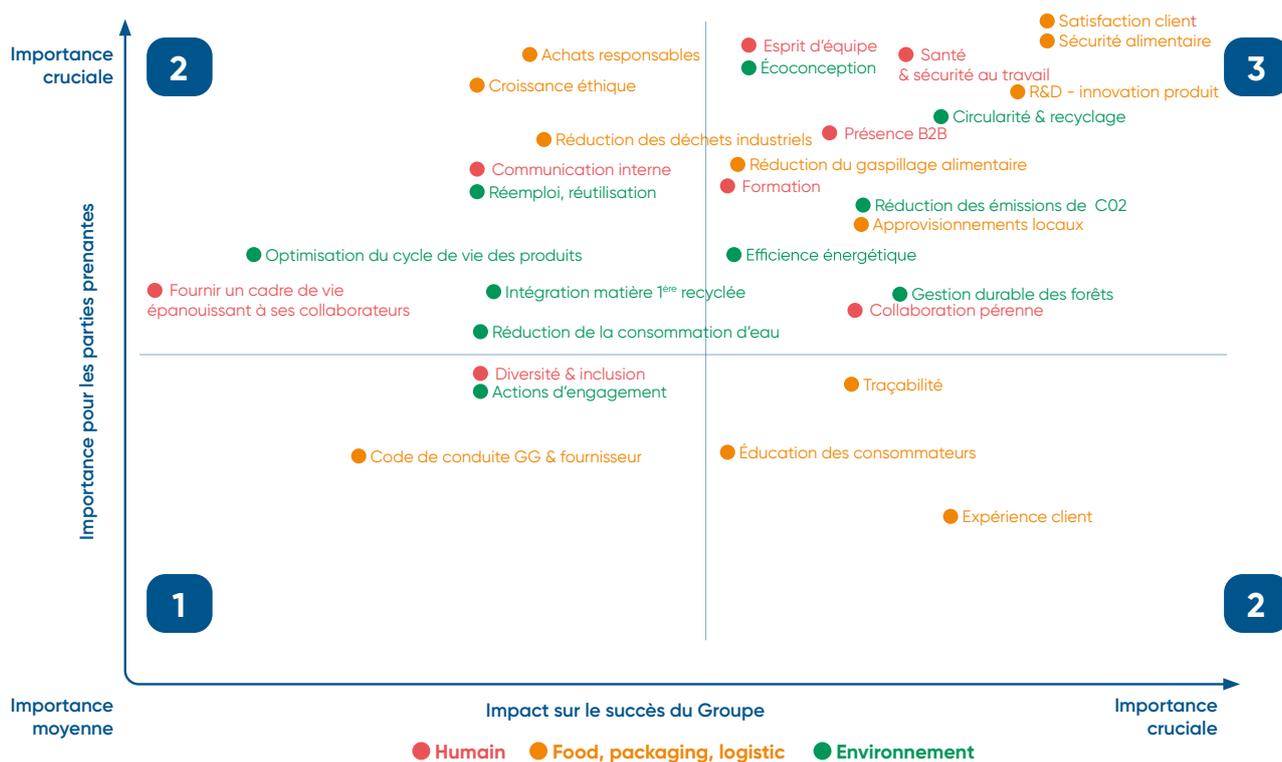


Le Groupe Guillin, en tant **qu'acteur de l'économie circulaire**, inscrit ses actions quotidiennes et à long terme dans une démarche responsable, tant du point de vue environnemental que social et sociétal. À ce titre, les diverses filiales qui le constituent disposent des moyens adaptés à leur taille respective – personnel, budgets alloués, moyens techniques, formation, etc... – pour assurer la meilleure performance sur ces sujets.

Au sein du Groupe, l'échange et la discussion sont encouragés et le partage d'expérience favorisé.

La démarche RSE s'appuie sur l'identification des risques (paragraphe 6 page 14) auxquels le Groupe est confronté et répond aux enjeux de son écosystème. Ses parties prenantes interrogent régulièrement le Groupe sur la manière dont il répond à leurs attentes. En voici l'expression à travers sa grille de matérialité :

## Grille de matérialité



Des questionnaires sont régulièrement envoyés aux entités, que ce soit dans des marchés de gré à gré au travers de plateformes telles qu'Ecovadis ou Valorise ou lors des marchés publics de collectivités locales (en particulier pour les métiers relatifs au secteur Matériels).

Le croisement de ces différentes attentes a permis l'identification de 4 axes qui synthétisent la démarche RSE du Groupe et fixent le cadre dans lequel chacune

des filiales inscrit ses plans d'actions.

Ces axes sont traités en regard des objectifs de développement durable (ODD) afin de s'appuyer sur un référentiel universellement reconnu établi par les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Le Groupe contribue majoritairement à l'ODD 9. En effet, l'innovation est une de ses priorités.

Le Groupe a orienté sa démarche RSE sur les 4 axes suivants :

- conduire notre développement avec éthique et conformité,
- optimiser le cycle de vie de nos produits et en promouvoir l'usage vertueux,
- mettre à disposition de tous nos collaborateurs un cadre de vie sûr et épanouissant et,
- préserver l'environnement dans nos activités.

## PÉRIMÈTRE COUVERT

L'intégralité du périmètre de consolidation est traitée dans le reporting. Seules les sociétés acquises en 2022 sont exclues. Les données environnementales ne concernent que les sites de production.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe est devenu l'actionnaire majoritaire de la société italienne Ciesse Paper Srl, spécialisée dans le carton ondulé, et l'actionnaire unique de son partenaire historique de distribution en Irlande, la société Celtic Sales Company Ltd.

L'intégralité du périmètre comprend donc 20 sites de production et concerne 2909 collaborateurs au 31 décembre 2022.

Les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives sont décrites en paragraphe 3.4. Les sujets relatifs à la précarité alimentaire, à la promotion d'une alimentation responsable, équitable et durable ne sont pas dans le périmètre des enjeux du Groupe.

La crise sanitaire de la Covid 19 a remis au centre des enjeux et des attentes des consommateurs la fonction sanitaire des emballages qui protègent les aliments. Cependant, la crise géopolitique que traverse le monde actuellement a des effets indirects sur le prix de l'énergie et des matières premières.

Le Groupe a participé à l'effort collectif pour aider l'Ukraine, notamment à travers sa filiale polonaise qui a aidé au rapatriement en Pologne d'une salariée d'origine ukrainienne et plusieurs filiales ont collecté des biens de première nécessité à destination de réfugiés.

## GOVERNANCE DE LA RSE

La responsabilité en matière sociale, sociétale et environnementale est déléguée au plus près du terrain pour plus d'efficacité. À ce titre, le Directeur Général de chaque filiale a directement la responsabilité de ces sujets et s'appuie sur des collaborateurs dédiés, formés et nommés à cet effet.

Pour les filiales :

- Les aspects sociaux sont traités par le Responsable Ressources Humaines et consolidés par le Directeur Ressources Humaines Groupe ;
- Les aspects environnementaux sont confiés aux Directeurs Généraux ;
- Les thématiques sociétales relèvent, en général, du Directeur Général de chaque filiale, responsable de la relation avec les services administratifs des autorités publiques. Il s'assure que les réglementations sont respectées et conduit les investissements industriels et de formation des personnels nécessaires afin de rester au meilleur niveau technique en matière d'environnement et de sécurité. Les décisions relatives au mécénat sont traitées au niveau de la Direction Générale de Groupe Guillin.

Une harmonisation des méthodes est réalisée pour créer un référentiel commun et optimiser processus et échanges. Toutefois, elle tient compte des spécificités des différentes entités opérationnelles du Groupe Guillin et de leur diversité.

Depuis sa création, notre Groupe s'est construit autour de valeurs fortes et de convictions qui assurent son développement et guident le comportement de chacun. Parmi ces valeurs, l'éthique a toujours été forte et a permis au Groupe de se construire une réputation exemplaire.

## 1- EN JEUX SOCIÉTAUX : CONDUIRE NOTRE DÉVELOPPEMENT AVEC ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

### 1.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

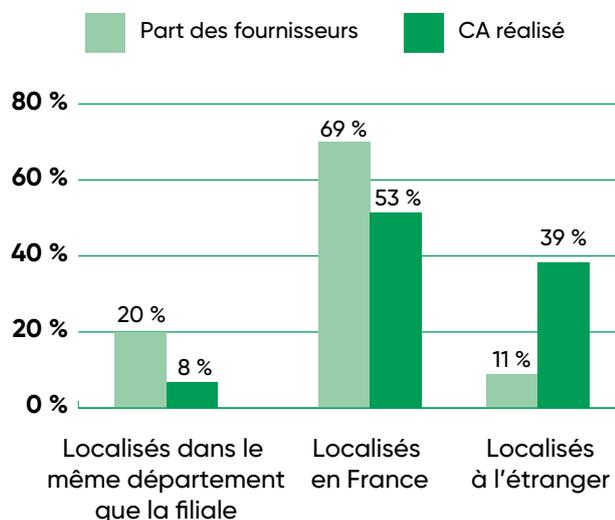
Les collaborateurs du Groupe sont recrutés de préférence au niveau local, l'encadrement étant par définition plus mobile. L'intégration du personnel dans le tissu local est essentielle à maintenir et à développer. Cet ancrage territorial, impulsé par le fondateur du Groupe et perpétué par la Direction Générale actuelle, est une des dimensions importantes de la responsabilité sociétale du Groupe Guillin.

Le Groupe accueille en permanence des stagiaires et des jeunes en formation en alternance, la plupart du temps en formation dans des écoles situées à proximité. Pour intégrer au mieux ces jeunes recrues, les sociétés du Groupe proposent des événements de cohésion d'équipe entre tuteurs, apprentis et stagiaires.

Les fournisseurs et sous-traitants sont sélectionnés prioritairement dans un périmètre local en fonction des besoins identifiés. Le Groupe Guillin est mobilisé pour le maintien d'une activité industrielle en région où les sociétés du Groupe sont implantées.

Ainsi, en 2022, les filiales françaises ont cartographié leurs fournisseurs : pour la France, 20,3 % de leurs fournisseurs sont situés dans le même département qu'elles, pour des achats représentant 8,2 % du montant total de leurs dépenses et 61 % des achats sont réalisés dans le pays d'origine de la filiale favorisant ainsi le développement local. Ces chiffres incluent les trois filiales françaises Gault et Frémont, Emballages du Dauphiné et Montgolfier Fils et Cie. L'ancrage local et national est donc fort et la création de valeur sur le territoire importante.

#### Localisation des fournisseurs



Le Groupe Guillin s'attache également à sélectionner des fournisseurs et sous-traitants ayant le même niveau d'exigences sociales et environnementales que lui.

À ce titre, au niveau du Groupe, les principaux fournisseurs se répartissent en deux catégories :

- Fournisseurs importants à dimension nationale voire internationale avec des niveaux d'exigences reconnus sur le marché et gérés au niveau central, et
- Fournisseurs locaux pour lesquels les pratiques sont vérifiées sur le terrain directement de sorte à ne pas mettre en risque ni la société ni le fournisseur en cas d'une dépendance trop importante vis-à-vis de Groupe Guillin ou d'une de ses filiales en tant que client.

Le Fonds de dotation Groupe Guillin a notamment pour objet de restaurer et sauvegarder le patrimoine architectural, culturel, industriel, et artistique des villes, communes ou lieux où le Groupe Guillin a des activités ou avoisinant. Dans ce cadre, au cours de l'année 2022, il a participé au financement de deux projets, notamment de restauration d'ouvrage historique situé dans un village proche du berceau historique du Groupe.

### 1.2 BÂTIR DES COLLABORATIONS DURABLES AVEC LES PARTIES PRENANTES



Sur une base régionale ou locale, les sociétés du Groupe sont parfois des employeurs importants et leur notoriété se traduit clairement par une responsabilité à caractère sociétal. Un dialogue au cas par cas avec les autorités locales, les associations ou les riverains permet d'intégrer de manière naturelle les activités industrielles du Groupe Guillin dans la vie locale, sur la base de sujets d'intérêt local (accès, assainissement, protection des locaux...).

À titre d'exemples :

- La société Alphaform, installée dans la vallée du Rhône, a mis en place la navigation fluviale pour l'approvisionnement de certaines matières.

Le Groupe Guillin est présent au sein des syndicats professionnels (Elipso, British Plastics Federation, Polyvia...) et discute avec des éco-organismes (Citéo, Profood) pour favoriser l'éco-conception, la recyco-conception de ses solutions. Par ailleurs, les filiales concernées ont soit obtenu la certification Clean Sweep® -ce programme adapté aux méthodes des industriels de la filière plastique vise à diffuser et à systématiser les bonnes pratiques permettant de réduire les pertes et rejets de granulés lors des opérations de production, transport et transformation de ces granulés - soit adhéré à ce programme.

Le label MORE obtenu en 2022, premier label européen lancé par la Fédération de la Plasturgie et des Composites qui valorise l'action des plasturgistes pour l'économie circulaire et l'intégration de plastiques recyclés dans la production, vient saluer nos engagements pour réduire l'empreinte environnementale liée à la fabrication de nos produits en favorisant l'utilisation de matières premières recyclées.

Les relations avec les clients sont animées au quotidien et le Groupe est extrêmement attentif aux évolutions des tendances de consommation en offrant de nouvelles solutions adaptées aux besoins de ses clients. Il est en effet primordial d'intégrer dans la stratégie du Groupe les conséquences des modes de vie des consommateurs finaux, de plus en plus nomades et sensibles au gaspillage alimentaire.

Le Groupe Guillin, dans sa démarche d'innovation, s'attache à concevoir des emballages responsables.

*"Pour 59 % des Français, un emballage responsable est avant tout un emballage recyclable, pour 42 % un emballage contenant des matériaux recyclés", d'après une étude commandée par le Groupe à la société Arcane en juin 2020.*

- Les solutions Guillin sont donc du point de vue des personnes interrogées 100 % responsables : les emballages sont 100 % recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une **alternative écologique et économique**.
- Pour répondre aux tendances des consommateurs et offrir de la lisibilité, le Groupe a mis en place ses propres segmentations ALTER ECO avec chacun leur propre logique de cycle, celui de l'économie circulaire, celui de l'utilisation ou de la nature (voir paragraphe 2.2 p. 32).

L'économie circulaire est au cœur de la législation récente. Il est donc fondamental que les outils de production du Groupe soient réactifs et que des produits développés pour un client dans un pays puissent très rapidement être produits à proximité. La capacité du Groupe à maîtriser et à proposer des nouveaux matériaux tels que le CPET (polyéthylène téréphtalate cristallin) et le carton est également une force. Pour rappel, le CPET permet le passage du congélateur au four.

Le carton est quant à lui majoritairement issu de filières certifiées FSC® ou PEFC® et imprimé selon les critères Imprim'Vert®. La filiale Guillin Emballages a obtenu en 2022 la certification FSC®. La filiale Socamel a, quant à elle, obtenu le Long Time Label qui témoigne de la fiabilité de ses machines destinées à la restauration collective : réparables et en rupture avec l'obsolescence programmée.

La filiale Guillin Emballages a obtenu le niveau Argent lors de sa cotation par Ecovadis en 2022 la classant dans les 9 % des entreprises de son secteur les plus performantes évaluées. Les notes obtenues dans les quatre thèmes que recouvrent cette cotation traduisent un niveau de performance régulier tant en matière d'environnement, de social, d'éthique que d'achats responsables.

### 1.3 UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE



Le Groupe Guillin veille rigoureusement à ce que les comportements individuels et collectifs respectent une éthique irréprochable, tant dans les rapports entre les collaborateurs du Groupe qu'en ce qui concerne la conduite des affaires.

Cette éthique est basée sur les valeurs du Groupe instaurées depuis sa création par son fondateur et perpétuées par l'actuelle Direction Générale : l'esprit d'équipe, l'excellence, la performance, l'ouverture au progrès et le respect mais également l'honnêteté et le refus catégorique de toute pratique déloyale. Aucun compromis n'est accepté.

Le Groupe prend également en compte les législations anti-corruption nationales qui existent dans la majorité des pays où il est présent.

Les produits vendus par le Groupe sont soumis à des cahiers des charges stricts établis par les clients et respectent les normes européennes et/ou nationales selon lesquelles les produits sont fabriqués. Bien que les produits du Groupe ne soient pas vendus directement au consommateur final par le Groupe, le respect sans compromis de ses obligations constitue la garantie de la protection de la santé et de la sécurité du consommateur final (cf. Paragraphe 2).



### LE RESPECT

Le Groupe développe ses activités selon un modèle économique qui respecte l'Homme et la nature sur le long terme. **Respecter l'Homme**, c'est veiller au bien-être de ses salariés et entretenir des liens de proximité, de responsabilité et de solidarité avec la société civile et ses partenaires.

**Respecter la Nature**, c'est préserver les ressources naturelles, créer des emballages fabriqués de manière responsable et durable et s'inscrire dans une dynamique d'économie circulaire **des emballages innovants qui protègent les aliments**. Cette maîtrise s'appuie sur l'excellence de son organisation, de ses collaborateurs, de la relation avec ses clients et de ses processus industriels.

### L'EXCELLENCE

Depuis sa création, en 1972, le Groupe exerce **un même métier : concevoir, fabriquer et distribuer des emballages innovants qui protègent les aliments**. Cette maîtrise s'appuie sur l'excellence de son organisation, de ses collaborateurs, de la relation avec ses clients et de ses processus industriels.

### LA PERFORMANCE

Le Groupe développe au quotidien le goût de la qualité et du travail bien fait, le sens de l'efficacité et de l'engagement. **La performance guide ses actes et ses comportements**.

### L'ESPRIT D'ÉQUIPE

**Dialogue, écoute et partage** sont au cœur du management. Initiative, liberté d'expression, engagement et adhésion au projet d'entreprise nourrissent la performance collective.

### L'OUVERTURE AU PROGRÈS

**L'ouverture au progrès permet au Groupe d'être visionnaire car il est l'horizon qui fait avancer l'entreprise : progrès technique et scientifique, progrès humain, progrès sociétal.**

## 1.4 DROITS DE L'HOMME



Le Groupe Guillin conduit ses actions quotidiennes avec respect et éthique. Il n'opère pas dans les pays où les droits fondamentaux de l'homme sont menacés.

Le Groupe a une vision sociétale de sa mission et effectue des choix engagés en ce sens. Groupe Guillin est partenaire fondateur de "Prevented Ocean Plastic™" (POP).

Cet engagement permet d'éviter à près d'un milliard de bouteilles collectées de terminer dans l'océan puisqu'elles sont réintégrées dans la production et permet de faire vivre des populations locales qui collectent ces bouteilles en Indonésie. C'est un partenariat pour l'écologie mais aussi un partenariat engagé et solidaire vecteur de travail pour les populations locales. L'engagement éthique de ce partenariat est garanti par l'organisme certificateur Ocean Cycle®.

## 2- RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE : S'IL EST TRIÉ, COLLECTÉ, RECYCLÉ, LE PLASTIQUE DEVIENT SA PROPRE RESSOURCE



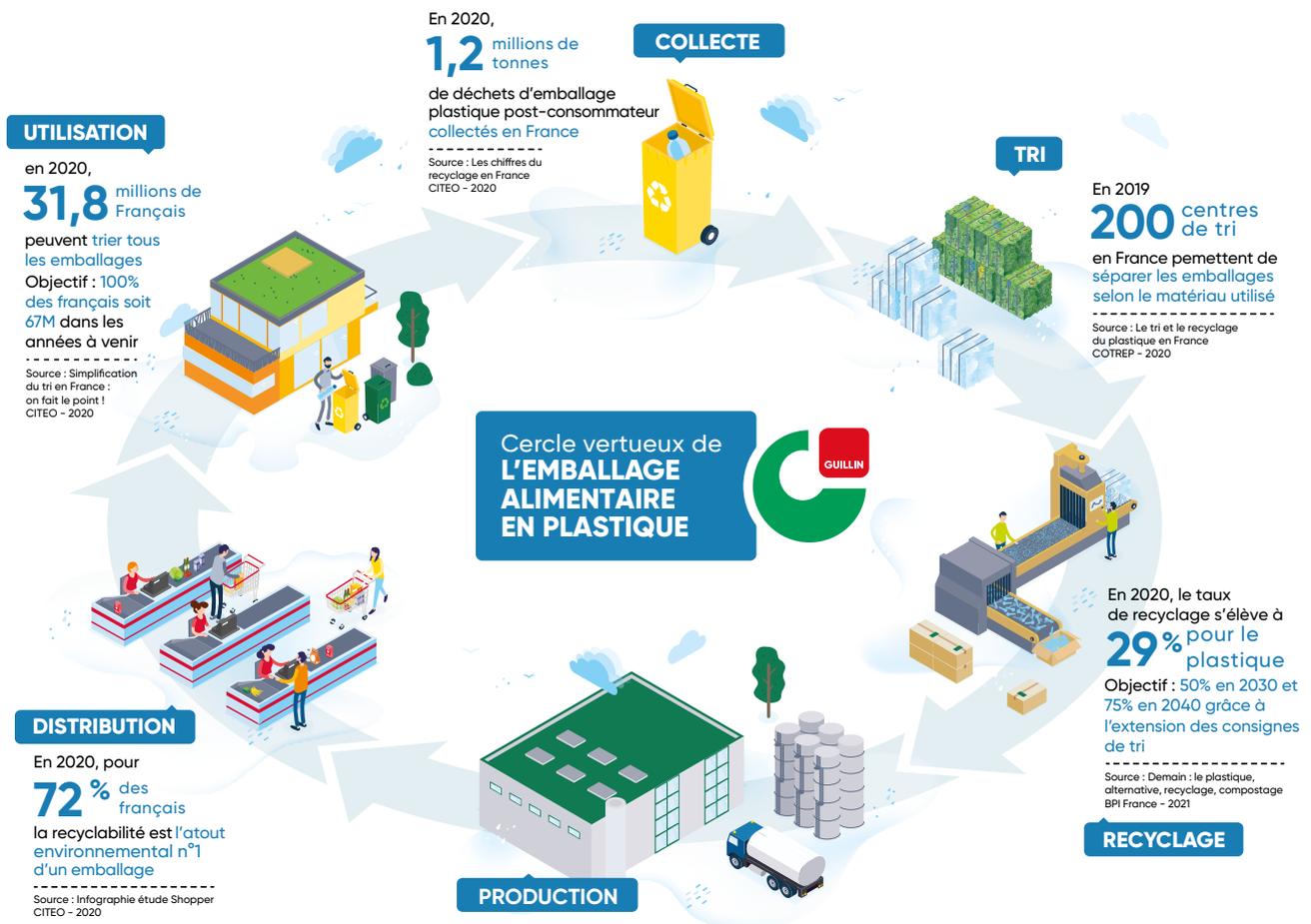
Les emballages alimentaires répondent à des attentes en matière de sécurité alimentaire, de protection sanitaire et d'intégrité des produits, d'hygiène, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de praticité, de nomadisme et de plus en plus de respect de l'environnement.

Le secteur d'activités "matériels" du Groupe ne se désolidarise pas de l'engagement environnemental, et anticipe donc également les attentes des clients pour conserver une compatibilité entre matériel et contenant.

### 2.1 DES SOLUTIONS D'EMBALLAGES ALIMENTAIRES 100 % RESPONSABLES



Le cycle de vie des solutions d'emballages proposées par le Groupe est au cœur de l'économie circulaire et peut être schématisé par les étapes suivantes. Le Groupe Guillin prend en compte l'ensemble de ces étapes dans la conception de ses produits et ce dans le but de réduire au maximum les ressources non renouvelables entrantes et les déchets sortants.



Ce schéma permet de visualiser la complexité des enjeux du recyclage et les différents rôles des parties prenantes du processus.

Les emballages du Groupe sont :

**100 % recyclables** (PET et PP) comme en atteste ALTER ECO RECYCLE. Les emballages en PET sont composés d'au minimum 30 % de matière recyclée (RPET), ce qui améliore sensiblement leur empreinte carbone, ce pourcentage pouvant varier en fonction des applications et pouvant aller jusqu'à 100 % pour certaines gammes spécifiques. Le Groupe intègre dans ses emballages un RPET de qualité, recyclé à partir de **collectes réalisées près des côtes en Indonésie (cf §1.4)**.

Un collecteur de PET, accessible à tous les salariés, a par ailleurs été installé dans certaines filiales. Il accepte les emballages transparents: bouteilles et barquettes. L'intérêt de cette collecte post consommateur est de séparer le PET transparent des autres plastiques pour l'envoyer directement chez un recycleur.

Les filiales réalisant des emballages papier/carton sont majoritairement certifiées FSC® et PEFC®, une démarche collective pour la valorisation, la traçabilité et la gestion durable des forêts. Les cartons sont issus de forêts gérées de manière responsable, socialement bénéfiques et économiquement viables.

Thiolat a également un partenariat avec une papeterie locale à qui environ dix pour cent du carton récupéré et revalorisé est revendu.

## 2.2 DES EMBALLAGES ALIMENTAIRES ÉCOCONÇUS



"L'écoconception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie" (AFNOR, 2004). Il s'agit en conséquence de penser à la fin de vie du produit avant même de le produire. Le Groupe Guillin a intégré l'écoconception dès son origine :

- En réduisant le poids des produits : les poids des solutions plastique de la filiale anglaise Sharpak Aylesham ont été réduits de plus de 10 % entre 2015 et 2020, il en va de même pour la société Thiolat qui a lancé en 2015 sa gamme "essentielle" en moyenne 10 % plus légère que la gamme traditionnelle ;
- En optimisant l'empreinte carbone des transports en réduisant le pas d'empilage des emballages ce qui permet de maximiser le nombre de produits transportés dans un carton ;
- En investissant dans de nouveaux outils et machines de dernière génération moins consommatrices d'énergie.

La cellule innovation, pilotée au niveau du Groupe et composée d'ingénieurs de plusieurs filiales du Groupe, continue son travail de recherche et de développement. Elle a notamment pour objectif d'assurer une veille sur tous les nouveaux matériaux qui sont en cours de développement et d'identifier les solutions de demain. Le Groupe Guillin propose en plus de sa gamme historique 100 % recyclable des gammes biosourcées (ALTER ECO BIO) composées d'emballages biodégradables et compostables (fibres végétales ou bioplastique) ou 100 % recyclable (emballages en carton ou en carton/PET) et des produits en PLA (acide polylactique). Ces derniers sont 100 % biosourcés mais il n'existe pas de filière spécifique de recyclage.

Le Groupe Guillin propose enfin des produits réutilisables (ALTER ECO RE-USE) notamment pour les assiettes, gobelets et couverts, dans le respect de la directive européenne 2019/904 du 5 juin 2019 sur le plastique à usage unique.

### 3- RESPONSABILITÉ SOCIALE : METTRE À DISPOSITION DE TOUS NOS COLLABORATEURS UN CADRE DE TRAVAIL SÛR ET ÉPANOUISSANT

#### 3.1 EMPLOI

##### Effectifs fin de période



Effectifs par catégorie	2021	2022
Cadres	334	379
Non-cadres	2 308	2 530
<b>Total</b>	<b>2 642</b>	<b>2909</b>

Au 31/12/2022, le Groupe employait 2 707 personnes en contrat à durée indéterminée, 171 personnes en contrat à durée déterminée et 31 alternants.

L'effectif des sites de production représente 95 % de l'effectif total du Groupe.

##### Répartition des effectifs hommes / femmes

Le Groupe Guillin opère dans un environnement industriel traditionnellement masculin. La politique de recrutement s'attache, à compétences égales, à permettre aux femmes d'accéder à des postes techniques et industriels.

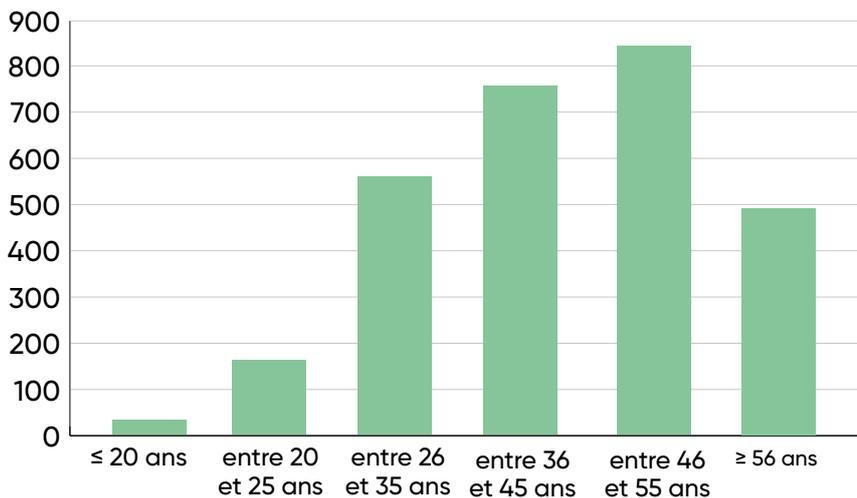
Parité H/F sur l'effectif global	Hommes	Femmes	Total
2021	1 699 64 %	943 36 %	2 642 100 %
2022	1 862 64 %	1 047 36 %	2 909 100 %

Parité H/F sur l'effectif cadre	Hommes	Femmes	Total
2021	235 70 %	99 30 %	334 100 %
2022	257 68 %	122 32 %	379 100 %

##### Répartition des effectifs par âge

Répartition des effectifs	≤ 20 ans	21 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	≥ 56 ans
2021	40 2 %	149 6 %	510 19 %	724 26 %	807 31 %	412 16 %
2022	42 1 %	181 6 %	565 20 %	778 27 %	845 29 %	498 17 %

##### Pyramide des âges



### Répartition des effectifs par zone géographique

Répartition des effectifs	France	Europe (hors France)
2021	1 160 44 %	1 482 56 %
2022	1 470 51 %	1 439 49 %

Répartition des effectifs	Europe du Sud : Espagne, France, Italie, Portugal	Europe du Nord : Allemagne, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Roumanie
2021	1 559 59 %	1 083 41 %
2022	1 863 64 %	1 046 36 %

### Ancienneté des effectifs

Répartition des effectifs	≤ 2 ans	entre 3 et 5 ans	Entre 6 et 10 ans	Entre 11 et 15 ans	Entre 16 et 20 ans	> 21 ans
2021	737 28 %	502 19 %	359 14 %	372 14 %	266 10 %	406 15 %
2022	881 30 %	513 18 %	421 14 %	333 11 %	308 11 %	453 16 %

L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de 10,47 ans traduisant la fidélité des collaborateurs. Elle était de 10,61 ans en 2021.

Les départs se sont répartis comme suit au titre de l'exercice 2022 :

Départs	Démissions et ruptures conventionnelles	Licenciements	Fins de contrat à durée déterminée	Autres (retraite, décès, départs pendant période d'essai...)
2021	230	43	136	62
2022	350	59	137	99

2022	Effectif total	France	Reste de l'Europe
Taux d'entrées	14,88 %	13,23 %	16,50 %
Taux de départs <sup>(a)</sup>	22,26 %	17,82 %	26,63 %
Dont départs volontaires <sup>(b)</sup>	12,74 %	9,05 %	16,36 %
Dont départs involontaires <sup>(c)</sup>	4,76 %	3,97 %	5,54 %
Taux de rotation 2021 <sup>(d)</sup>	14,24 %	10,39 %	17,26 %
Taux de rotation 2022 <sup>(d)</sup>	18,57 %	15,52 %	21,56 %

Taux d'entrées : nombre de recrutements de l'année divisé par les effectifs totaux au 1<sup>er</sup> janvier \*100

Taux de départs : nombre de départs de l'année divisé par les effectifs totaux au 1<sup>er</sup> janvier \*100

(a) Tous motifs

(b) Démissions

(c) Licenciements, fin de période d'essai

(d) Taux de rotation : taux d'entrées et de départs divisé par 2

2022 En nombre	Recrutements		Départs	
	CDI	CDD	CDI	CDD
Effectif total	431	242	464	137
France	190	95	155	69
Reste de l'Europe	241	147	309	68

Le recours aux CDD est principalement lié aux besoins de main d'œuvre saisonnière et pour les remplacements.

## Rémunérations

### Rémunérations globales

Charges de personnel en k€	2021	2022
Charges de personnel (participation et charges sociales incluses)	128 672*	148 221*

\* Périmètre RSE

La politique de rémunération du Groupe Guillin s'attache à rémunérer les salariés aux conditions du marché, en tenant compte des spécificités locales. Des accords de participation ont été mis en place dans les sociétés françaises conformément à la réglementation. Le Groupe a une politique d'épargne salariale volontariste avec la mise en place d'accords d'intéressement.

### Évolution des rémunérations et rémunérations par catégorie

Compte tenu de l'absence de pertinence des informations consolidées en matière d'évolution des rémunérations et de leur caractère confidentiel, ces informations ne sont pas fournies.

### 3.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

#### Organisation du temps de travail

En raison de la diversité des secteurs d'activité du Groupe, tant en France qu'à l'étranger, les collaborateurs du Groupe Guillin relèvent de plusieurs conventions collectives et législations nationales. L'organisation du temps de travail est conforme auxdites conventions et législations.

Les processus industriels mis en œuvre dans le Groupe sont quelquefois à fonctionnement continu. Dans ce cas, le travail s'organise principalement en trois et cinq postes, dans le

respect des législations en vigueur.

Les usines du Groupe peuvent avoir recours à des contrats à durée déterminée pour faire face à des pics de production (saisonnalité dans le cas des emballages de fruits et légumes par exemple) ou des remplacements de personnels absents, y compris lors des congés.

Des aménagements du temps de travail, en fonction des demandes des salariés et dans la mesure où l'organisation le permet, sont mis en place. Les sociétés favorisent le covoiturage en aménageant les horaires des collaborateurs dans la mesure du possible. Une enquête de mobilité est par ailleurs menée au sein de la vallée de la Loue afin de mettre en place des lignes de bus supplémentaires et de faciliter le covoiturage entre salariés de plusieurs entreprises locales.

#### Absentéisme



Les maladies représentent la majorité des heures d'absence.

Au total, les heures d'absence représentent environ 6,22 % des heures travaillées dans le Groupe.

Absence	Maladie	Accident du travail (*)	Maladies professionnelles	Total
2021	92,4 %	5,7 %	1,9 %	100 %
2022	92,5 %	6,2 %	1,3 %	100 %

\*Incluant les accidents de trajet représentant en 2021 0,34 % des absences et en 2022 0,21 %.

Le Groupe est sensibilisé à la problématique des maladies professionnelles. De nombreux efforts ont été réalisés pour automatiser ou semi-automatiser certaines lignes de production. L'ergonomie des postes de travail est également étudiée. Le Groupe assure également la continuité de l'emploi pour ses collaborateurs souffrant de maladies graves et chroniques, des mi-temps thérapeutiques peuvent être mis en place au cas par cas en lien avec la médecine du travail.

Par ailleurs, les salariés sont équipés d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, lunettes, blouses et bouchons d'oreille réalisés sur

mesure). Dans le contexte de la pandémie, des équipements de protection spécifiques ont été mis à disposition du personnel.

L'objectif est le respect de la sécurité et de la santé au travail en mettant en place notamment un système de prévention afin d'agir concrètement sur les maladies professionnelles et d'en réduire les effets.

### 3.3 RELATIONS SOCIALES

Les relations sociales sont gérées au niveau local dans chacune des filiales et font l'objet d'un suivi du Groupe. Ainsi, au niveau des filiales et dans le respect de la législation, ont été signés des accords collectifs portant par exemple sur :

- l'épargne salariale,
- l'égalité professionnelle homme femme,
- l'aménagement du temps de travail.

La négociation avec les instances représentatives du personnel des sociétés du Groupe est faite annuellement. Les accords collectifs sont régulièrement renouvelés ou renégociés à leurs différentes dates d'échéance.

Par ailleurs, il existe au quotidien un dialogue direct et de proximité avec la Direction de manière régulière.

### 3.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ



Les filiales du Groupe s'attachent à assurer à leurs collaborateurs la formation nécessaire en matière de sécurité, pour leur prise de fonction, l'adaptation aux nouveaux outils de production et l'évolution de leurs métiers. Les filiales anglaises et l'une des filiales espagnoles sont certifiées OHSAS 18001, traduisant la maturité de la démarche en matière de santé sécurité au travail.

Chaque année, les entreprises du Groupe réalisent des travaux et prennent des mesures visant à améliorer la santé et la sécurité de leurs

collaborateurs. Entre 5 et 8 % du chiffre d'affaires du Groupe est investi chaque année pour notamment améliorer le parc de machines et ainsi développer de nouveaux produits en bénéficiant des dernières technologies à disposition.

#### **Le respect des consignes de sécurité est l'affaire de tous !**

Par ailleurs, les collaborateurs, comme les visiteurs, ne peuvent accéder aux installations industrielles que pourvus des équipements de sécurité obligatoires.

Les sociétés du Groupe respectent les obligations légales en matière d'établissement et de consultation du CSE, ou équivalent. Le Directeur Général de chaque filiale est directement responsable de ces sujets et peut s'appuyer, le cas échéant, sur un responsable Qualité, Sécurité, Environnement.

Des règlements intérieurs sont également en place précisant les règles à respecter par le personnel notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de santé. L'amélioration des taux montre les résultats de cette sensibilisation permanente.

Le Daily Management System (DMS), un outil permettant la gestion de la performance, en tenant compte notamment du volet sécurité, est mis en œuvre dans la plupart des sites du Groupe. Il s'agit d'un processus quotidien qui permet d'impliquer chaque salarié dans la prévention des risques d'accidents. Chaque jour des observations sécurité sont reportées sur un tableau, puis sont analysées pour définir un plan d'actions adapté.

Au cours de l'année 2022, il y a eu 119 accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail.

	Taux de fréquence <sup>(1)</sup>	Taux de Gravité <sup>(2)</sup>
2021	22,39	0,51
2022	21,64	0,52

<sup>(1)</sup> Nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

<sup>(2)</sup> Nombre de jours d'absence pour motif d'accidents pour mille heures travaillées

Certaines filiales ont mis en place une arborescence afin de classer les accidents de travail et d'analyser les causes de ces accidents. Des formations sont organisées pour sensibiliser le personnel.

Les nouveaux collaborateurs suivent également ces formations de manière systématique.

De même un registre des presque-accidents c'est-à-dire des accidents qui nécessitent des soins mais sans arrêt de travail a permis de qualifier les risques et de mettre en place des actions afin d'éviter que ces presque-accidents ne se reproduisent afin de faire baisser le taux de gravité.

Durant le mois de la biodiversité, les salariés du Groupe ont pris part à un défi interentreprises par équipe : il s'agissait de marcher individuellement 100 000 pas sur dix jours et tous les 10 000 pas, un arbre était planté à Madagascar.

Le Groupe a ainsi planté 1 914 arbres et participé à la reforestation.

Ce challenge a renforcé la cohésion d'équipe autour d'un projet commun qui a poussé les salariés à partager, se dépenser et s'encourager.

Depuis le printemps 2022, une filiale a mis en place au sein de son équipe logistique des sessions quotidiennes d'exercices d'éveil musculaire, dispositif qui a été étendu à l'ensemble de la société.

### 3.5 FORMATION



Dans les métiers industriels, que ce soit pour la fabrication d’emballages alimentaires ou l’assemblage de solutions de conditionnement et de transport, des techniques éprouvées sont mises en œuvre de façon spécifique. Le savoir-faire est donc un capital qui fait la différence. Au-delà de sa transmission au quotidien dans les équipes, de nombreuses actions de formation sont conduites. Pour les autres métiers, des formations en langue, management, techniques de vente sont déployées.

En 2021, le Groupe Guillin a mis en place une plateforme de formation en ligne à destination des commerciaux.

Par ailleurs, des moyens spécifiques sont consacrés à la formation en matière de sécurité et santé et ce dès le premier jour d’arrivée de tout nouveau collaborateur, stagiaire inclus. Plus de 35 % du temps de formation traite de ces thématiques. Ces formations sont notamment réalisées en interne par des personnes qualifiées. Des formations et sensibilisation à la conduite routière du personnel concerné ont été organisées.

Le plan de formation est conçu à partir des besoins identifiés par chacun des managers lors des entretiens professionnels.



Les filiales du Groupe participent également à la formation des jeunes par le biais du recrutement et de la formation de stagiaires, apprentis et de contrats en alternance : 57 stagiaires en 2022 contre 46 en 2021.

### 3.6 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES



L’adhésion au projet du Groupe Guillin s’affranchit des différences culturelles. C’est pourquoi, dans le Groupe aucune discrimination, tant à l’embauche que dans

la gestion quotidienne des ressources humaines, n’est tolérée et seule la compétence compte à l’exclusion de tout autre critère. Les Directeurs Généraux et les Responsables de ressources humaines veillent au respect de cette politique.

Plus spécifiquement, le Groupe Guillin veille, à situation comparable, à l’égalité entre les hommes et les femmes dans tous les aspects sociaux et salariaux.

	Part des femmes dans les effectifs au 31/12 de l’année	Part des femmes dans l’effectif cadre au 31/12 de l’année
2021	37 %	30 %
2022	37 %	32 %

Il s’attache de même à promouvoir la diversité – dans tous ses aspects – dans la constitution de ses équipes. Soucieux de l’insertion des personnes handicapées dans l’entreprise et malgré un environnement de travail industriel souvent difficile à aménager pour assurer le meilleur niveau de sécurité, le Groupe emploie 59 personnes handicapées, correspondant à 2 % de l’effectif au 31/12/2022.

Le Groupe Guillin veille à promouvoir dans toutes ses usines et filiales des comportements respectant

en tous points les conventions internationales, en particulier en matière de droit du travail. À ce titre, sont librement exercés la représentation du personnel, les procédures de consultation du personnel et la liberté syndicale. Opérant dans des pays européens, le Groupe n’est pas confronté à des problématiques relatives au travail forcé ou au travail des enfants. Il reste cependant attentif à ces sujets.

## 4- RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Les éléments qui sont exposés dans cette section relèvent des dispositions environnementales visées à l'article R.225-105 du Code de Commerce.

### 4.1 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE



Acteur impliqué dans l'économie circulaire depuis de très nombreuses années, le Groupe Guillin inscrit son activité en interaction avec son écosystème environnemental. L'objectif de l'économie circulaire est de produire des biens et des services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.

Dans ce cadre, le Groupe s'engage à :

- optimiser la gestion de la ressource en eau
- maîtriser ses consommations énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre
- contrôler la qualité de l'air autour de ses sites de production
- réduire le niveau sonore dans et autour de ses sites.

Les aspects relatifs aux enjeux environnementaux des produits fabriqués par le Groupe sont traités en paragraphe 2 de cette déclaration.

Les problématiques environnementales sont donc traitées afin d'apporter des réponses adaptées dans chacune de ses filiales, lesquelles sont mises en œuvre au quotidien par la politique de sensibilisation menée par le Directeur Général en local, notamment du fait même de l'activité industrielle de chaque filiale. La réglementation, définie par les autorités administratives telles la DREAL, est respectée.

Du fait de ses activités, le Groupe n'est pas concerné par le bien-être animal.

Bien que le Groupe n'ait pas opté pour un recours systématique à une certification extérieure en matière environnementale, chaque filiale respecte des critères de qualité propres en vue du respect des normes environnementales. Cependant, chaque filiale peut envisager si elle le souhaite une certification environnementale. Une filiale majeure française ainsi que deux filiales anglaises sont ainsi certifiées selon la norme ISO 14001 et d'autres sociétés du Groupe sont en cours de certification.

S'agissant de la gestion des incidents, les rapports d'incidents sont remontés directement à la Direction du Groupe. Les assureurs du Groupe sont également informés sans délai des incidents pouvant potentiellement avoir des conséquences en matière d'assurances. En 2022, aucune remontée de cet ordre n'a eu lieu.

### 4.2 POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS, REJETS ET NUISANCES

#### Prévention, réduction et réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol et nuisances sonores

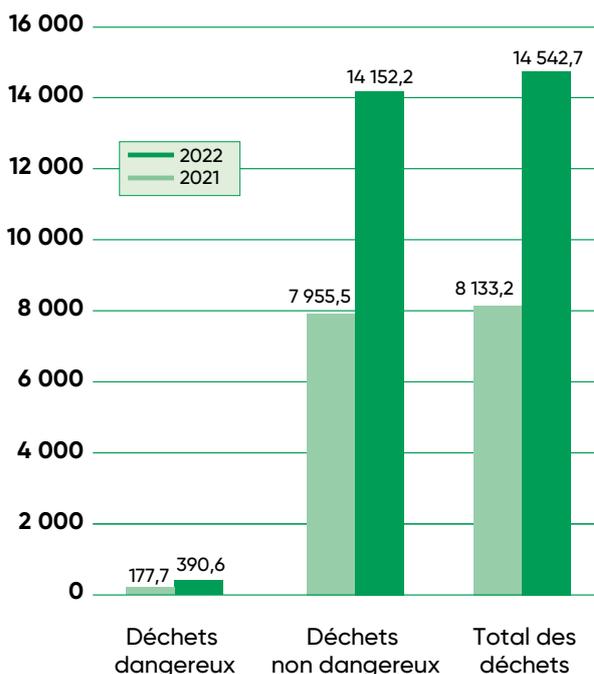
La qualité de l'air fait l'objet d'une surveillance régulière et les techniques reconnues sont utilisées pour atteindre les niveaux les plus bas possibles. Des contrôles et une surveillance sont assurés régulièrement par des organismes extérieurs. Les résultats de ces contrôles sont analysés et font l'objet de mesures correctives, si nécessaires.

Le risque de pollution des sols est extrêmement réduit. Les sites sont édifiés de façon à assurer la rétention des écoulements accidentels, et des séparateurs d'hydrocarbures filtrent les eaux résiduelles des parkings du Groupe.

Les bâtiments sont isolés d'un point de vue phonique. Ils sont équipés entre autres de systèmes anti-incendie (sprinkler), de murs anti-feu et de fosses de rétention des eaux d'extinction afin de ne pas polluer l'environnement.

#### Prévention, recyclage et élimination des déchets

#### Déchets industriels produits par le Groupe en tonnes



\*Ces chiffres tiennent compte des 4 filiales de production acquises en 2021.

Le Groupe Guillin recycle 100 % des chutes techniques plastique liées à la fabrication de ses emballages alimentaires.

Dans chacune des filiales, le tri des déchets est mis en place avec différentes filières de valorisation. Par exemple, les déchets métalliques issus de l'assemblage de l'activité "matériels" sont valorisés par un acteur de proximité.

La lecture des flux de déchets a été revue et la priorité est donnée à la valorisation matières.

Il convient de rappeler que Thiolat a un partenariat avec une papeterie locale à qui environ dix pour cent du carton récupéré et revalorisé est revendu.

Une de nos filiales a par ailleurs créé un atelier de réparation de palettes.

Types de déchets		Fin de vie	2021	2022
Déchets Non Dangereux	Réutilisation*		12,6 %	33,6 %
	Recyclage ou valorisation matière		43,7 %	37,7 %
	Valorisation énergétique		21,6 %	16,3 %
	Enfouissement		22,2 %	12,4 %
Déchets Dangereux	Réutilisation*		36,1 %	6,3 %
	Recyclage ou valorisation matière		36,8 %	49,7 %
	Valorisation énergétique		11,2 %	30 %
	Enfouissement		16 %	14 %

\*Les chutes techniques réutilisées à 100 % ne sont pas incluses dans ce tableau

### 4.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES



Les consommations d'électricité, d'énergies fossiles (gaz et fioul) et d'eau font l'objet d'un examen attentif. De nombreuses opérations de maintenance voire de changements d'installations sont réalisées dans un objectif économique mais également environnemental. Toutes les optimisations et le choix de technologies à haute efficacité énergétique sont effectuées. Ainsi, les installations de chauffage par pompe à chaleur type air/eau sont privilégiées. Des investissements sur des groupes froids de dernière génération avec un COP (Coefficient de Performance) plus élevé ont été réalisées. L'éclairage par LEDs est généralisé.

Les usines du Groupe Guillin utilisent principalement l'électricité comme source d'énergie. Elles ont privilégié des fournisseurs d'énergie garantissant par contrat une électricité comportant 25 % d'énergie venant de centrales hydroélectriques, pour la France, et de l'éolien et investissent en permanence pour minimiser leur consommation énergétique. D'ailleurs les sociétés Veripack en Espagne et Sharpak Aleysham en Angleterre fonctionnent avec 100 % d'énergie renouvelable ce qui représente 16 % de l'énergie renouvelable du Groupe.

Plusieurs sociétés ont réalisé des investissements importants afin de renouveler leurs compresseurs et ainsi baisser leur consommation électrique.

	2021		2022	
	en MWh	en %	en MWh	en %
Consommation d'électricité	223 475	93,5 %	216 050	94 %
Consommation de gaz	13 022	5,4 %	11 069	4,7 %
Consommation de fioul	3 711	1,5 %	2 717	1,3 %

La consommation de fioul et de carburant est également suivie pour les sites situés en France et a été intégrée dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre.

Suite à l'augmentation du coût de l'énergie, il a été décidé de stopper les machines d'extrusion pendant les fêtes de Noël ou certains week-ends. Des campagnes de communication pour rappeler l'importance des gestes citoyens (extinction de

la lumière et des ordinateurs notamment) ont par ailleurs été réalisées.

L'eau utilisée dans les process de production circule en circuit fermé avec une consommation maîtrisée, et aucun rejet (hormis pour l'eau des installations sanitaires). De plus, les filiales spécialisées dans l'emballage carton réalisent un suivi quotidien des consommations dans le but de maîtriser l'utilisation de l'eau pour le lavage des encres.

	2021	2022
Consommation d'eau en m <sup>3</sup>	78 258	89 412

#### 4.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Acteur engagé sur le front de l'économie circulaire, le Groupe Guillin est soucieux de ses émissions en matière de gaz à effet de serre. À court terme le Groupe vise une réduction de l'émission de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2030 soit une baisse

d'environ 3 % par an grâce à ses démarches de maîtrise des consommations d'énergie, de carburant et d'utilisation de fluides frigorigènes et en lien avec les réglementations locales. En effet, ces fluides sont utilisés dans le process industriel de fabrication de matériels.

Pour cette année 2022, les émissions ont été calculées sur les périmètres 1 et 2 du bilan carbone® selon la méthodologie de l'ADEME.

Le bilan est en hausse de 4,83 % à isopérimètre par rapport à 2021.

	2022 (isopérimètre de 2021)	2021 (isopérimètre de 2020)
Emissions de gaz à effet de serre	55 870 tonnes équivalent CO <sub>2</sub>	55 222 tonnes équivalent CO <sub>2</sub>
Périmètre 1 : émissions directes	9 %	10 %
Périmètre 2 : émissions indirectes	91 %	90 %

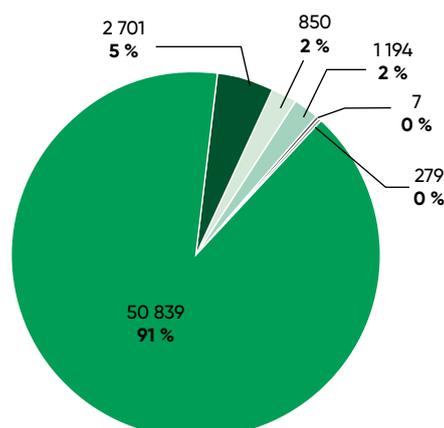
91% des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la consommation d'électricité. En effet, l'électricité produite en France présente un facteur d'émission plus favorable que pour les autres pays européens en raison de l'énergie nucléaire encore majoritaire dans le bouquet énergétique.

Par ailleurs, l'une des sociétés qui fabrique des matériels permettant de garantir la chaîne du

froid de ses clients utilise des gaz frigorigènes qui représentent en 2022 1 794 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> pour la partie fabrication des matériels (introduction de fluides neufs) et 674 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> pour la maintenance des matériels. Ces différentes injections de fluides sont déclarées auprès des organismes habilités en France.

#### Répartition des émissions de gaz à effet de serre par source à périmètre global

- Électricité
- Gaz
- Fioul
- Carburant
- Fluides frigorigènes
- GPL/propane



# Avis de l'organisme de vérification

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société GROUPE GUILLIN SA (ci-après "entité") et en notre qualité d'organisme tiers indépendant ("tierce partie"), accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro n° 3-2013, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le "Référentiel"), pour l'exercice clos le 31/12/2022 (ci-après respectivement les "Informations" et la "Déclaration"), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

## CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie "Nature et étendue des travaux", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière du groupe est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

## RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux

risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

## RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

## INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre le 14 février 2023 et le 12 avril 2023 sur une durée totale d'intervention de 7 jours.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

## NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et,
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>1</sup>. Nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités<sup>2</sup> ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants<sup>3</sup>,
- nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 28 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lyon, le 13 avril 2023,

**FINEXFI**

Isabelle Lhoste  
Associée

<sup>1</sup>Indicateurs qualitatifs vérifiés : Certificat BRC (Nespak, Thiolat), Certificat Imprimvert, (Thiolat), Certificat ISO 14001 (Thiolat)

<sup>2</sup>Périmètre vérifié des données sociales et environnementales : Guillin Emballages, Dynaplast, Nespak, Thiolat

<sup>3</sup>Indicateurs quantitatifs vérifiés : Déchets industriels totaux produits par le groupe en tonne, Consommation d'électricité, Consommation de gaz, Consommation de fuel, Consommation d'eau, Emissions de gaz à effet de serre – Scope 1 et 2, Effectifs, Effectifs par catégorie, Répartition des effectifs Hommes / Femmes, Répartition des effectifs par âge, Répartition des effectifs par zone géographique, Ancienneté des effectifs, Départs par motifs, Recrutements CDD, Recrutements CDI, Taux d'absentéisme, Taux de fréquence, Taux de gravité, Nombre d'accidents avec arrêt de travail, Nombre d'heures de formation, Moyenne des heures de formation/salarié/an



# COMPTES CONSOLIDÉS

## 1 Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)		2022	2021
<b>Produits des activités ordinaires</b>	Note 17	<b>897 689</b>	<b>740 898</b>
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		18 872	12 868
Production immobilisée		783	858
Achats consommés	Note 18	- 473 448	- 361 513
Autres achats et charges externes	Note 19	- 158 255	- 119 223
Impôts et taxes		- 6 750	- 6 002
Charges de personnel	Note 20	- 165 961	- 152 236
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 21	- 36 949	- 36 521
Autres produits et charges d'exploitation	Note 22	1 134	1 165
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>77 115</b>	<b>80 294</b>
Autres produits opérationnels	Note 23	0	0
Autres charges opérationnelles	Note 24	- 6 775	0
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>70 340</b>	<b>80 294</b>
Coût de l'endettement financier net	Note 25	- 329	- 709
Autres produits financiers	Note 26	889	822
Autres charges financières	Note 27	- 1 627	- 1 078
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>69 273</b>	<b>79 329</b>
Impôt sur le résultat	Note 28	- 17 289	- 20 533
<b>Résultat net</b>		<b>51 984</b>	<b>58 796</b>
Attribuable au Groupe		50 994	58 054
Attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		990	742
<b>Résultat net, part du Groupe par action (en euros)</b>	Note 30	<b>2,76</b>	<b>3,14</b>
<b>Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)</b>	Note 30	<b>2,76</b>	<b>3,14</b>

## 2 Etat du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	2022	2021
<b>Résultat net de la période</b>	<b>51 984</b>	<b>58 796</b>
Écarts de conversion	- 4 593	5 000
Variation de la juste valeur :		
- des couvertures de flux de trésorerie	3	15
- sur instruments de couverture d'investissement dans une activité à l'étranger	58	1 413
Effet d'impôt	161	- 216
<b>Sous total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>- 4 371</b>	<b>6 212</b>
Profit (perte) actuariel(le) sur engagements retraite	342	65
Effet d'impôt	- 84	- 15
<b>Sous total des éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat</b>	<b>258</b>	<b>50</b>
<b>Résultat global</b>	<b>47 871</b>	<b>65 058</b>
Dont attribuable au Groupe	46 922	64 271
Dont attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	949	787

### 3 Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2022	31/12/2021
<b>Actifs non courants</b>			
Écarts d'acquisition	Note 4	158 698	159 497
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	20 027	19 983
Immobilisations corporelles	Note 5	280 423	266 828
Droits d'utilisation des actifs	Note 5	9 463	9 030
Autres actifs financiers non courants	Note 6	561	426
Impôts différés	Note 28.3	310	586
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>469 482</b>	<b>456 350</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours	Note 7	169 408	134 285
Créances clients	Note 8	189 879	156 891
Créances d'impôt sur les sociétés		3 923	2 429
Autres créances et actifs courants	Note 9	16 034	12 490
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 32.5	52 160	84 748
<b>Total des actifs courants</b>		<b>431 404</b>	<b>390 843</b>
<b>Total actif</b>		<b>900 886</b>	<b>847 193</b>

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b> (En milliers d'euros)		<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 929	4 929
Réserves consolidées		457 014	416 489
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe		50 994	58 054
<b>Capitaux propres - Attribuables au Groupe</b>		<b>524 425</b>	<b>490 960</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur réserves		432	43
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur résultat		990	742
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>		<b>1 422</b>	<b>785</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>525 847</b>	<b>491 745</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour retraite et avantages similaires	Note 11	10 995	11 275
Autres provisions non courantes	Note 12	3 086	4 150
Dettes financières à plus d'un an	Note 13.1	111 755	119 972
Dettes locatives à plus d'un an	Note 13.3	6 625	6 181
Impôts différés	Note 28.3	19 205	19 054
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>151 666</b>	<b>160 632</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	Note 12	632	863
Dettes financières à moins d'un an	Note 13.1	38 180	30 878
Dettes locatives à moins d'un an	Note 13.3	2 981	2 958
Dettes fournisseurs	Note 14	118 861	104 894
Dettes d'impôt sur les sociétés		1 539	3 118
Autres dettes et passifs courants	Note 15	61 180	52 105
<b>Total Passifs courants</b>		<b>223 373</b>	<b>194 816</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>900 886</b>	<b>847 193</b>

## 4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)		2022	2021
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>51 984</b>	<b>58 796</b>
Dotations nettes aux amortissements, pertes de valeurs nettes sur actifs non courants et dotations nettes aux provisions	Note 32.1	43 241	36 521
Plus values et moins values de cessions		537	125
Autres produits et charges calculés	Note 32.2	- 332	- 959
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>95 430</b>	<b>94 483</b>
Coût de l'endettement financier net		329	709
Charge d'impôt (y compris différés)		17 289	20 533
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>113 048</b>	<b>115 725</b>
<b>Impôts nets versés</b>	Note 32.3	<b>- 19 186</b>	<b>- 17 635</b>
Variation des stocks nets de dépréciation		- 28 564	- 28 872
Variation des clients nets de dépréciation		- 20 901	- 13 216
Variation des dettes fournisseurs		3 704	22 326
Variation des autres dettes et créances		396	- 7 604
<b>Total variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>		<b>- 45 365</b>	<b>- 27 366</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>48 497</b>	<b>70 724</b>
Acquisitions d'immobilisations		- 40 174	- 33 996
Augmentation des droits d'utilisation des actifs		- 3 288	- 1 727
Cessions d'immobilisations		909	147
Variation des créances et dettes sur immobilisations		5 383	393
Acquisitions de filiales	Note 32.4	- 19 987	- 64 176
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>- 57 157</b>	<b>- 99 359</b>
Nouveaux emprunts		20 000	75 001
Remboursements emprunts		- 31 783	- 63 285
Augmentation des dettes locatives		3 288	1 727
Remboursements de dettes locatives		- 3 642	- 3 285
Intérêts payés		- 321	- 720
Dividendes versés		- 14 342	- 16 838
Rachats et ventes d'actions propres		23	- 14
Autres mouvements		- 63	347
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>- 26 840</b>	<b>- 7 067</b>
Incidence des écarts de conversion		- 1 934	2 280
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>- 37 434</b>	<b>- 33 422</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	Note 32.5	<b>84 530</b>	<b>117 952</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	Note 32.5	<b>47 096</b>	<b>84 530</b>

## 5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Variation des justes valeurs et autres	Écarts actuariels nets	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
<b>Au 01/01/2021</b>	11 488	4 929	370 572	- 345	- 4 607	- 1 905	- 244	62 018	441 906	390	442 296
<b>Résultat net</b>								58 054	58 054	742	58 796
<b>Autres éléments du résultat global</b>					4 955	1 212	50		6 217	45	6 262
<b>Résultat global</b>					4 955	1 212	50	58 054	64 271	787	65 058
Affectation résultat N - 1			62 018					- 62 018			
Distribution de dividendes			- 16 638						- 16 638 - 200		- 16 838
Actions propres			17	- 38					- 21		- 21
Autres mouvements			1 442						1 442	- 192	1 250
<b>Au 31/12/2021</b>	11 488	4 929	417 411	- 383	348	- 693	- 194	58 054	490 960	785	491 745
<b>Au 01/01/2022</b>	11 488	4 929	417 411	- 383	348	- 693	- 194	58 054	490 960	785	491 745
<b>Résultat net</b>								50 994	50 994	990	51 984
<b>Autres éléments du résultat global</b>					- 4 552	222	258		- 4 072	- 41	- 4 113
<b>Résultat global</b>					- 4 552	222	258	50 994	46 922	949	47 871
Affectation résultat N - 1			58 054					- 58 054			
Distribution de dividendes			- 13 864						- 13 864 - 478		- 14 342
Actions propres			- 37	73					36		36
Autres mouvements			611						611	- 263	348
Variations de périmètre			- 240						- 240	429	189
<b>Au 31/12/2022</b>	11 488	4 929	461 935	- 310	- 4 204	- 471	64	50 994	524 425	1 422	525 847

## 6 Annexe aux états financiers consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

### 1- PRÉSENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

#### 1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

Groupe Guillin SA est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.

Le Groupe, proposant des solutions d'emballage, agit sur deux marchés distincts qui suivent des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (commerce traditionnel, chaîne de restauration, grande distribution, collectivité...), des fruits et légumes et des industriels de l'agroalimentaire, et
- le matériel (machines de scellage, chariots de remise en température) à destination des collectivités et des cuisines centrales.

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme le "Groupe").

#### 1.2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 22 septembre 2022, Groupe Guillin SA a acquis 90 % des actions de la société Ciesse Paper, spécialiste italien des emballages en carton sur le marché des fruits et légumes. Fort d'un savoir-faire reconnu et d'une large gamme, cette société a réalisé un chiffre d'affaires brut de 35 M€ en 2022.

Le 17 novembre 2022, Groupe Guillin SA a acquis 100 % des actions de la société irlandaise Celtic Sales Company Ltd. Basée à Dublin, cette société est le distributeur historique du Groupe en Irlande et agit principalement sur le marché des métiers de bouche et auprès des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 10 M€ en 2022.

Le bilan d'ouverture provisoire, relatif à l'acquisition de ces deux sociétés, figure dans le tableau ci-après :

	Valeur provisoire des actifs et des passifs
Écarts d'acquisition <sup>(1)</sup>	7 025
Autres immobilisations incorporelles	1 132
Immobilisations corporelles	9 025
Droit d'utilisation des actifs	963
Autres actifs financiers non courants	97
<b>Total actifs non courants</b>	<b>18 242</b>
Stocks et en-cours	6 559
Créances clients	12 087
Autres créances et actifs courants	2 256
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 549
<b>Total actifs courants</b>	<b>23 451</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur réserves	- 429
<b>Total capitaux propres</b>	<b>- 429</b>
Provisions pour retraite et avantages similaires	- 225
Dettes financières à plus d'un an	- 5 313
Dettes locatives à plus d'un an	- 706
Impôts différés	- 323
<b>Total passif non courants</b>	<b>- 6 567</b>
Dettes financières à moins d'un an	- 5 817
Dettes locatives à moins d'un an	- 256
Dettes fournisseurs	- 10 263
Dettes d'impôt sur les sociétés	- 199
Autres dettes et passifs courants	- 974
<b>Total passif courants</b>	<b>- 17 509</b>
<b>Total des actifs identifiables acquis et des passifs repris</b>	<b>17 188</b>

<sup>(1)</sup> Les écarts d'acquisition sont en cours d'affectation.

Le conflit en Ukraine n'a pas d'impact direct sur le Groupe. En effet, le Groupe n'a pas de site en Russie, ni en Ukraine ni en Biélorussie. Cependant, les conséquences économiques qui y sont liées ont eu des effets indirects, en raison des sanctions internationales notamment liées au pétrole et au gaz (prix des matières premières, de l'énergie, inflation générale...) et ont impacté les résultats.

En Allemagne, malgré l'enchaînement des plans de redressement et la hausse du chiffre d'affaires, la filiale KIV Verpackungen a de nouveau réalisé une perte opérationnelle de 3 M€ en 2022 sous l'effet de la hausse importante des coûts (hausse du salaire minimum de 22 %, hausse des matières premières, hausse de l'énergie de 77 %...) dans un contexte de marché allemand très sensible aux hausses de prix et largement approvisionné en produits d'import notamment polonais et turcs. Cette situation et les incertitudes sur la rentabilité ont conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation de l'écart d'acquisition à hauteur de 6,3 M€, ce qui vient impacter le résultat net consolidé de l'exercice.

## 2- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2023. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2023.

### 2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 ont été établis en conformité à la fois avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne et celles émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables, de manière obligatoire, au 31 décembre 2022.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>.

### 2.2 NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

La décision d'agenda de l'IFRIC intervenue en 2021 relative à la comptabilisation des coûts d'installation de logiciels mis à disposition via un contrat de services (contrats SaaS – Software as a Service) n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les autres normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire en 2022 n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore approuvés par l'Union européenne ou d'application non obligatoire en 2022 au sein de l'Union européenne.

### 2.3 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

### 2.4 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES AFFECTANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui peuvent affecter, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs, les provisions pour litiges et les avantages au personnel. Les hypothèses utilisées pour ces estimations figurent respectivement en notes 2.10, 2.11 et en note 5, et celles concernant les avantages au personnel et les provisions pour litiges sont spécifiées en notes 11 et 12.

À ce jour, Groupe Guillin n'a pas identifié d'impacts significatifs liés aux risques climatiques, sur les comptes, tels que la modification des durées d'utilité des actifs, les tests de dépréciation, la constatation de provisions pour risques, ou encore des dépenses d'investissements significatifs.

### 2.5 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle de Groupe Guillin sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Groupe Guillin a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des

avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles Groupe Guillin exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne "Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence".

Les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre.

## 2.6 MÉTHODES DE CONVERSION MONÉTAIRE

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (monnaie fonctionnelle) dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

### 2.6.1 Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les transactions en devise étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, sauf lorsque la comptabilité de couverture est appliquée. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

### 2.6.2 Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en l'absence d'activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux

dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

### 2.6.3 Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

### 2.6.4 Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

La part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en autres éléments du résultat global sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

## 2.7 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

Le Groupe complète le compte de résultat par un "État du résultat global consolidé".

### 2.7.1 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et

passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs moins des coûts de cession inclus.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

### 2.7.2 Autres produits et charges opérationnels

Les "Autres produits et charges opérationnels" regroupent les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant significatif, qui sont de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique des entreprises du Groupe, tels que définis par la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2009-R.03 du 2 juillet 2009.

## 2.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises - depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en écarts d'acquisition. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le

contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode de l'écart d'acquisition complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode de l'écart d'acquisition partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009.

En application de la norme IFRS 10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle exercé par le Groupe, doivent être portées directement en capitaux propres. Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis doit également figurer en capitaux propres. Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe enregistre un passif au titre de l'engagement d'achat accordé aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêts suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres.

## 2.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 2.9.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- sa capacité à mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs

supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

### 2.9.2 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises - et IAS 36 - Dépréciation d'actifs - les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et au minimum une fois par an.

Après leur comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

### 2.9.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Portefeuilles clients	10 - 20 ans
Logiciels	3 - 5 ans

## 2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière ne trouve à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	30 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 - 15 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Tel qu'exigé par la norme IFRS 16, pour les biens utilisés au moyen d'un contrat de location dont la durée est supérieure à 12 mois et dont la valeur du droit d'utilisation est supérieure à 5 000 € :

- un passif sur contrats de location, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes futurs relatifs à la durée estimée du contrat de location est comptabilisé au bilan en dettes locatives pour sa part à moins d'un an et à plus d'un an. Les loyers fixes futurs incluent la réévaluation éventuelle de loyer correspondant à un index ou un taux de croissance contractuellement établi. Ils peuvent également inclure la valeur d'une option d'achat ou l'estimation de pénalités de fin de contrat anticipée, lorsque le scénario de sortie est raisonnablement certain ;
- un droit d'utilisation sur contrats de location est également comptabilisé à l'actif. Il correspond à la valeur du passif sur contrats de location diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux ainsi que d'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

## 2.11 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les actifs concernés sont les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

Une unité génératrice de trésorerie est un groupe identifiable homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Le Groupe a déterminé deux UGT qui correspondent aux deux secteurs opérationnels du Groupe :

- Emballages,
- Matériels.

La valeur comptable des écarts d'acquisition a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir. Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque UGT. Cette valeur est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au-delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au-delà de 5 ans correspond au taux de croissance de chaque secteur d'activité.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital calculé par le Groupe. La valeur vénale correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Cette dépréciation est enregistrée sur la ligne "autres charges opérationnelles" du compte de résultat. Elle est affectée en priorité aux écarts d'acquisition comptabilisés et ne peut pas faire l'objet d'une reprise. Les dépréciations enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement dès lors que les indices de pertes de valeur n'existent plus.

## 2.12 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote. La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

## 2.13 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre

courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

### 2.13.1 Placements financiers

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

### 2.13.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il peut également se couvrir pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf application de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie ou en cas de couverture d'investissements nets à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture d'investissement net qui permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La juste valeur des instruments dérivés est enregistrée sur la base des montants communiqués par les contreparties bancaires.

### 2.13.3 Créances clients et autres créances

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

### 2.13.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses. Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" et au passif sur la ligne "Dettes financières à moins d'un an".

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

### 2.13.5 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

À la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.13.6 Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur.

## 2.14 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats. Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

## 2.15 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilancielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable. Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont compensés par entité fiscale.

#### **Contribution à la valeur ajoutée des entreprises et cotisation foncière des entreprises en France**

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) figurent sur la ligne "Impôts et taxes" du compte de résultat.

### **2.16 CAPITAUX PROPRES**

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

### **2.17 PROVISIONS**

Les sociétés du Groupe sont engagées ou susceptibles de l'être dans des procédures et litiges qui interviennent dans le cours normal des opérations, dont des réclamations ou contentieux avec les administrations fiscales, sociales, ainsi que des autorités gouvernementales diverses ou de concurrence.

Une provision pour risque et charge est enregistrée dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de Groupe Guillin ou de l'une de ses filiales pour régler le litige.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne "autres charges financières".

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

### **2.18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME**

#### **2.18.1 Régimes à cotisations définies**

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

#### **2.18.2 Régimes à prestations définies**

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe applique IAS 19 révisée et comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

#### **2.18.3 Autres avantages à long terme**

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'entreprises de première catégorie dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

Les autres avantages à long terme incluent également la participation des salariés acquise par tout salarié d'une entreprise française.

Les programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

#### **2.18.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin**

Indemnités de départ en retraite (IDR) en France et en Espagne, "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La réforme du système de pension italien a apporté des modifications dans le traitement du TFR. Celui-ci était géré jusqu'au 30 juin 2007 dans

l'entreprise. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 les nouveaux droits, transférés à l'institut national de sécurité sociale (Istituto Nazionale di Previdenza Sociale, INPS) sont externalisés et gérés à travers un Fonds créé à cette fin.

### 2.19 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peut être évalué de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après-vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

### 2.20 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Sont compris dans cette rubrique les autres produits et charges d'exploitation, les produits et charges non récurrents sur opérations de gestion et les résultats sur cessions d'actifs.

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent également le crédit impôt recherche qui est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat.

### 2.21 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net "Part du Groupe" au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues par des sociétés consolidées.

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net "Part du Groupe" et le nombre d'actions en circulation de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

### 2.22 SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité du Groupe et des différents secteurs qui le composent.

Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe.

Les secteurs présentés sont les suivants :

- le secteur emballages, et
- le secteur matériels.

Le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le Conseil d'Administration afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour chaque composante.

Les résultats sectoriels soumis au Conseil d'Administration comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel est basée notamment sur le résultat opérationnel et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt. Les actifs sectoriels se composent des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs financiers non courants, des stocks et en-cours, des créances clients et des autres créances et actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions pour retraite et avantages similaires, des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes et passifs courants.

### 2.23 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

### 3- ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dans les comptes clos au 31 décembre 2022 et 2021, toutes les filiales sont consolidées par intégration globale.

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/12/2022	31/12/2021
GRUPE GUILLIN	France	100,00 %	100,00 %
ALPHAFORM	France	100,00 %	100,00 %
ALTERECOPACK	France	100,00 %	100,00 %
CELTIC SALES COMPANY <sup>(1)</sup>	Irlande	100,00 %	
CIESSE PAPER <sup>(2)</sup>	Italie	90,00 %	
DYNAPLAST	France	100,00 %	100,00 %
EMBALLAGES DU DAUPHINE <sup>(3)</sup>	France	100,00 %	100,00 %
GAULT ET FREMONT <sup>(3)</sup>	France	100,00 %	100,00 %
GF EXPANSION <sup>(3)</sup>	France	100,00 %	100,00 %
GRUPE GUILLIN INMOBILIARIA ESPANA	Espagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN DEUTSCHLAND	Allemagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN EMBALLAGES	France	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ESPAÑA	Espagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ITALIA	Italie	100,00 %	100,00 %
GUILLIN NEDERLAND	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
GUILLIN POLSKA	Pologne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN PORTUGAL	Portugal	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ROMANIA	Roumanie	100,00 %	100,00 %
INTERSAC <sup>(3)</sup>	Belgique	100,00 %	100,00 %
KIV VERPACKUNGEN	Allemagne	100,00 %	100,00 %
MONTGOLFIER FILS ET CIE <sup>(3)</sup>	France	100,00 %	100,00 %
NESPAK	Italie	100,00 %	100,00 %
RESCASET CONCEPT	France	100,00 %	100,00 %
SHARP INTERPACK	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK AYLESHAM	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK BRIDGWATER	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK ROMSEY	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK YATE	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SOCAMEL DEUTSCHLAND	Allemagne	80,00 %	80,00 %
SOCAMEL TECHNOLOGIES	France	100,00 %	100,00 %
SOCAMEL UK	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
TECNOLOGIAS SOCAMEL 3000	Espagne	100,00 %	100,00 %
THERMOFLEX	Suisse	67,00 %	67,00 %
THIOLAT	France	100,00 %	100,00 %
THIOLAT IMOBILIARE	Roumanie	100,00 %	100,00 %
THIOLAT SL <sup>(4)</sup>	Espagne		100,00 %
TRANSALPACK	Suisse	100,00 %	100,00 %
VERIPACK EMBALAJES	Espagne	100,00 %	100,00 %

<sup>(1)</sup> Le 17 novembre 2022, Groupe Guillin SA a acquis 100 % des titres de la société Celtic Sales Company Ltd, basée à Dublin, société spécialisée dans la distribution d'emballages alimentaires en plastique, carton, pulpe, bois... sur le marché irlandais à destination principalement des métiers de bouche. Cette société est intégrée dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale à compter de cette date.

<sup>(2)</sup> Le 22 septembre 2022, Groupe Guillin SA a acquis 90 % des titres de la société Ciesse Paper, spécialiste italien des emballages en carton sur le marché des fruits et légumes. Cette société est intégrée dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale à compter de cette date.

<sup>(3)</sup> Le 30 juin 2021, Alterecopack SAS, filiale à 100% de Groupe Guillin SA, a acquis 100 % du Groupe Gault et Frémont. Ces sociétés sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale à compter de cette date.

<sup>(4)</sup> La société Thiolat SL a été dissoute le 12 juillet 2021.

## 4- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Autres immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2021</b>	<b>20 881</b>	<b>104 474</b>	<b>125 355</b>
Acquisitions	306		306
Cessions et mises au rebut	- 79		- 79
Variations de périmètre <sup>(1)</sup>	10 557	57 111	67 668
Écarts de conversion	434	2 358	2 792
Autres	31		31
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>32 130</b>	<b>163 943</b>	<b>196 073</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>			
<b>Au 01/01/2021</b>	<b>8 837</b>	<b>4 445</b>	<b>13 282</b>
Dotations <sup>(2)</sup>	1 642		1 642
Reprises	- 79		- 79
Variations de périmètre <sup>(1)</sup>	1 637		1 637
Écarts de conversion	110	1	111
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>12 147</b>	<b>4 446</b>	<b>16 593</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
<b>Au 01/01/2021</b>	<b>12 044</b>	<b>100 029</b>	<b>112 073</b>
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>19 983</b>	<b>159 497</b>	<b>179 480</b>
	Autres immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2022</b>	<b>32 130</b>	<b>163 943</b>	<b>196 073</b>
Acquisitions	502		502
Cessions et mises au rebut	- 3	- 488	- 491
Variations de périmètre <sup>(3)</sup>	1 268	7 025	8 293
Écarts de conversion	199	- 1 018	- 819
Autres	191	- 26	165
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>34 287</b>	<b>169 436</b>	<b>203 723</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>			
<b>Au 01/01/2022</b>	<b>12 147</b>	<b>4 446</b>	<b>16 593</b>
Dotations <sup>(2)</sup>	1 970		1 970
Dépréciations <sup>(4)</sup>		6 292	6 292
Reprises	- 2		- 2
Variations de périmètre <sup>(3)</sup>	136		136
Écarts de conversion	9		9
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>14 260</b>	<b>10 738</b>	<b>24 998</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
<b>Au 01/01/2022</b>	<b>19 983</b>	<b>159 497</b>	<b>179 480</b>
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>20 027</b>	<b>158 698</b>	<b>178 725</b>

<sup>(1)</sup> Liées à l'acquisition des sociétés du Groupe Gault et Frémont.

<sup>(2)</sup> Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

<sup>(3)</sup> Liées à l'acquisition des sociétés Celtic Sales Company Ltd et Ciesse Paper.

<sup>(4)</sup> Les dépréciations sont comprises sur la ligne "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat.

Écarts d'acquisition	31/12/2022	31/12/2021
Secteur Emballages	149 725	150 028
Secteur Matériels	8 973	9 469
<b>Total</b>	<b>158 698</b>	<b>159 497</b>

Le Groupe, pour réaliser les tests de perte de valeur des actifs immobilisés, a choisi des hypothèses raisonnables basées sur ses connaissances et expériences en fonction de la situation économique actuelle. En effet, les prix des matières premières et de l'énergie sont toujours fortement volatiles entraînant de fortes variations de coûts. Il est impossible de prévoir le prix futur des matières premières et de l'énergie.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur d'utilité sont :

Par pays	Taux d'actualisation
Allemagne	5,9 %
Belgique	6,6 %
Espagne	6,5 %
France	6,3 %
Irlande	6,7 %
Italie	7,0 %
Pays-Bas	5,8 %
Pologne	10,2 %
Portugal	8,3 %
Royaume-Uni	6,4 %
Roumanie	13,1 %
Suisse	6,0 %

Par secteurs opérationnels	Taux d'actualisation
Emballages	6,3 %
Matériels	6,3 %

Le taux de croissance à l'infini de 2 % a été utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie et calculer la valeur terminale pour toutes les UGT.

Les hypothèses retenues n'ont pas conduit à constater de dépréciation des écarts d'acquisition et autres actifs immobilisés sur l'exercice 2022.

#### Analyse de sensibilité :

Une variation de + 1 % du taux d'actualisation et/ou de - 1 % du taux de croissance à l'infini n'aurait pas conduit à constater une dépréciation sur chacun des deux secteurs opérationnels du Groupe (UGT).

## 5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
<b>Valeurs brutes</b>						
<b>Au 01/01/2021</b>	<b>32 587</b>	<b>186 261</b>	<b>422 750</b>	<b>35 533</b>	<b>6 550</b>	<b>683 681</b>
Acquisitions		4 002	12 268	1 244	16 143	33 657
Cessions et mises au rebut		- 135	- 4 314	- 1 398		- 5 847
Variations de périmètre	1 440	26 475	29 260	1 972	729	59 876
Écarts de conversion	96	364	6 899	281	20	7 660
Autres		1 003	6 172	584	- 7 664	95
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>34 123</b>	<b>217 970</b>	<b>473 035</b>	<b>38 216</b>	<b>15 778</b>	<b>779 122</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>						
<b>Au 01/01/2021</b>	<b>91</b>	<b>93 197</b>	<b>322 939</b>	<b>28 541</b>		<b>444 768</b>
Dotations <sup>(1)</sup>	16	7 290	22 106	1 920		31 332
Reprises		- 126	- 4 133	- 1 369		- 5 628
Variations de périmètre		9 420	24 984	1 587		35 991
Écarts de conversion	- 1	221	5 257	285		5 762
Autres			45	24		69
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>106</b>	<b>110 002</b>	<b>371 198</b>	<b>30 988</b>		<b>512 294</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
<b>Au 01/01/2021</b>	<b>32 496</b>	<b>93 064</b>	<b>99 811</b>	<b>6 992</b>	<b>6 550</b>	<b>238 913</b>
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>34 017</b>	<b>107 968</b>	<b>101 837</b>	<b>7 228</b>	<b>15 778</b>	<b>266 828</b>

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
<b>Valeurs brutes</b>						
<b>Au 01/01/2022</b>	<b>34 123</b>	<b>217 970</b>	<b>473 035</b>	<b>38 216</b>	<b>15 778</b>	<b>779 122</b>
Acquisitions	5	1 880	16 965	1 881	18 928	39 659
Cessions et mises au rebut	- 11	- 801	- 6 817	- 891		- 8 520
Variations de périmètre	1 765	6 273	1 824	1 112	35	11 009
Écarts de conversion	103	5	- 6 011	- 431	- 132	- 6 466
Autres		591	11 163	607	- 12 552	- 191
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>35 985</b>	<b>225 918</b>	<b>490 159</b>	<b>40 494</b>	<b>22 057</b>	<b>814 613</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>						
<b>Au 01/01/2022</b>	<b>106</b>	<b>110 002</b>	<b>371 198</b>	<b>30 988</b>		<b>512 294</b>
Dotations <sup>(1)</sup>	17	7 642	22 815	2 068		32 542
Reprises		- 571	- 6 257	- 852		- 7 680
Variations de périmètre		270	775	939		1 984
Écarts de conversion	- 1	131	- 4 729	- 351		- 4 950
Autres		- 290	267	23		0
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>122</b>	<b>117 184</b>	<b>384 069</b>	<b>32 815</b>		<b>534 190</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
<b>Au 01/01/2022</b>	<b>34 017</b>	<b>107 968</b>	<b>101 837</b>	<b>7 228</b>	<b>15 778</b>	<b>266 828</b>
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>35 863</b>	<b>108 734</b>	<b>106 090</b>	<b>7 679</b>	<b>22 057</b>	<b>280 423</b>

<sup>(1)</sup> Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

## DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi par nature d'actifs :

	Constructions	Matériel	Autres	Total
<b>Valeurs brutes</b> <b>Au 01/01/2021</b>	<b>6 656</b>	<b>5 061</b>	<b>2 238</b>	<b>13 955</b>
Nouveaux contrats de location	64	932	731	1 727
Variations de périmètre	30	799	132	961
Fins et résiliations anticipées des contrats	- 5	- 313	- 506	- 824
Écart de conversion	132	110	1	243
Autres		- 126		- 126
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>6 877</b>	<b>6 463</b>	<b>2 596</b>	<b>15 936</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b> <b>Au 01/01/2021</b>	<b>1 401</b>	<b>2 151</b>	<b>901</b>	<b>4 453</b>
Dotation	844	1 515	875	3 234
Fins et résiliations anticipées des contrats		- 303	- 488	- 791
Écart de conversion	19	59		78
Autres		- 68		- 68
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>2 264</b>	<b>3 354</b>	<b>1 288</b>	<b>6 906</b>
<b>Valeurs nettes comptables au 31/12/2021</b>	<b>4 613</b>	<b>3 109</b>	<b>1 308</b>	<b>9 030</b>

	Constructions	Matériel	Autres	Total
<b>Valeurs brutes</b> <b>Au 01/01/2022</b>	<b>6 877</b>	<b>6 463</b>	<b>2 596</b>	<b>15 936</b>
Nouveaux contrats de location	1 180	1 325	783	3 288
Variations de périmètre	246	572	145	963
Fins et résiliations anticipées des contrats		- 648	- 435	- 1 083
Écart de conversion	- 137	- 105	- 11	- 253
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>8 166</b>	<b>7 607</b>	<b>3 078</b>	<b>18 851</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b> <b>Au 01/01/2022</b>	<b>2 264</b>	<b>3 354</b>	<b>1 288</b>	<b>6 906</b>
Dotation	977	1 652	932	3 561
Fins et résiliations anticipées des contrats		- 569	- 397	- 966
Écart de conversion	- 34	- 75	- 4	- 113
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>3 207</b>	<b>4 362</b>	<b>1 819</b>	<b>9 388</b>
<b>Valeurs nettes comptables au 31/12/2022</b>	<b>4 959</b>	<b>3 245</b>	<b>1 259</b>	<b>9 463</b>

## 6- AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2021</b>	<b>11</b>	<b>358</b>	<b>369</b>
Acquisitions	1	32	33
Diminutions		- 22	- 22
Variations de périmètre	3	43	46
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>15</b>	<b>411</b>	<b>426</b>

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2022</b>	<b>15</b>	<b>411</b>	<b>426</b>
Acquisitions		13	13
Diminutions		- 1	- 1
Variations de périmètre	27	90	117
Écarts de conversion		1	1
Autres	26		26
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>68</b>	<b>514</b>	<b>582</b>

<b>Dépréciations et pertes de valeurs</b>			
<b>Au 01/01/2022</b>			
Variations de périmètre		21	21
<b>Au 31/12/2022</b>		<b>21</b>	<b>21</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
<b>Au 01/01/2022</b>	<b>15</b>	<b>411</b>	<b>426</b>
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>68</b>	<b>493</b>	<b>561</b>

## 7- STOCKS

	31/12/2022	Dont variations de périmètre	31/12/2021
Matières premières et en-cours	63 473	3 709	54 001
Produits finis et marchandises	111 507	3 136	85 296
<b>Total brut</b>	<b>174 980</b>	<b>6 845</b>	<b>139 297</b>
Dépréciations	- 5 572		- 5 012
<b>Total net</b>	<b>169 408</b>	<b>6 845</b>	<b>134 285</b>

Les flux des dépréciations sont les suivants :

	2022	2021
Dotations aux dépréciations	- 3 971	- 2 690
Reprises sur dépréciations	3 359	2 364
Écarts de conversion	52	- 70
Variations de périmètre		- 1 352
<b>Total</b>	<b>- 560</b>	<b>- 1 748</b>

## 8- CLIENTS

	31/12/2022	Dont variations de périmètre	31/12/2021
Clients et comptes rattachés < 1 an	191 674	11 816	158 652
Dépréciations	- 1 795	- 34	- 1 761
<b>Total</b>	<b>189 879</b>	<b>11 782</b>	<b>156 891</b>

La répartition du poste "clients" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
EUR	82 %	81 %
GBP	13 %	13 %
PLN	3 %	3 %
USD	1 %	2 %
CHF	1 %	1 %

La juste valeur des créances clients n'est pas différente de la valeur comptable.

## 9- AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS

	31/12/2022	Dont variations de périmètre	31/12/2021
Créances sociales	445	43	371
Créances fiscales	9 233	1 762	7 670
Autres <sup>(1)</sup>	6 356	626	4 449
<b>Total</b>	<b>16 034</b>	<b>2 431</b>	<b>12 490</b>

<sup>(1)</sup> Dont fournisseurs débiteurs, charges constatées d'avance, autres créances...

La juste valeur des autres créances et actifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

## 10- CAPITAUX PROPRES

### 10.1 COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital social de la Société est composé de 18 528 750 actions d'une valeur nominale de 0,62 €, identique à 2021.

Au 3 mars 2023, les Sociétés Civiles La Brayère, L'Atelier, Le Château et la Famille Guillin agissant de concert, détiennent 65,61 % du capital.

### 10.2 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle sont principalement les intérêts minoritaires des filiales dont le Groupe ne détient pas 100 % des titres (se reporter à la note 3 pour le détail).

### 10.3 ACTIONS PROPRES

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalizations	
		2022	2021
<b>Variations en quantités</b>			
<b>Détentions à l'ouverture</b>		<b>43 652</b>	<b>42 756</b>
Achats d'actions	1 852 875	98 434	127 392
Ventes d'actions		- 99 270	- 126 496
<b>Détentions à la clôture : 31 décembre</b>		<b>42 816</b>	<b>43 652</b>
<b>Variations en valeur</b>			
<b>Solde à l'ouverture</b>		<b>382</b>	<b>344</b>
Achats d'actions		2 059	3 184
Ventes d'actions		- 2 132	- 3 146
<b>Solde à la clôture : 31 décembre</b>		<b>309</b>	<b>382</b>

Sur les 42 816 actions détenues à la clôture de l'exercice 2022, 34 130 actions ont été acquises antérieurement dans le cadre du programme de rachat d'actions et 8 686 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

### 10.4 DIVIDENDE

Le dividende, versé en 2022 par Groupe Guillin SA, s'élève à 13 864 k€, soit 0,75 € par action, contre 0,90 € en 2021. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 23 juin 2023 de distribuer un dividende de 0,80 € par action.

## 11- PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

### 11.1 RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

### 11.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

#### 11.2.1 Détail du poste provisions pour retraite et autres avantages à long terme

	31/12/2022	31/12/2021
Avantages postérieurs à l'emploi	7 217	7 419
Médailles du travail	21	22
Participation des salariés	3 757	3 834
<b>Montant au passif</b>	<b>10 995</b>	<b>11 275</b>

#### 11.2.2 Évolution sur l'exercice

ÉVOLUTION sur l'exercice et éléments comptabilisés au compte de résultat	France		Italie		Autres		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	IDR	IDR	TFR	TFR	IDR	IDR		
<b>Valeur actualisée des engagements à l'ouverture</b>	<b>5 735</b>	<b>4 983</b>	<b>1 567</b>	<b>1 570</b>	<b>117</b>	<b>116</b>	<b>7 419</b>	<b>6 669</b>
Coût financier <sup>(1)</sup>	57	30	16	8			73	38
Coût des services rendus dans l'exercice <sup>(2)</sup>	396	399	246	111	15	15	657	525
<b>Éléments comptabilisés au compte de résultat</b>	<b>453</b>	<b>429</b>	<b>262</b>	<b>119</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>730</b>	<b>563</b>
Prestations payées	- 681	- 502	- 108	- 212	- 24	- 13	- 813	- 727
Écarts actuariels de l'exercice <sup>(3)</sup>	- 566	- 155	224	90	- 2		- 344	- 65
Variations de périmètre		980	225				225	980
Écarts de conversion						- 1	0	- 1
<b>Valeur actualisée des engagements à la clôture</b>	<b>4 941</b>	<b>5 735</b>	<b>2 170</b>	<b>1 567</b>	<b>106</b>	<b>117</b>	<b>7 217</b>	<b>7 419</b>

<sup>(1)</sup> Le coût financier figure sur la ligne "Autres charges financières".

<sup>(2)</sup> Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne "Charges de personnel".

<sup>(3)</sup> En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement net du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi figure au passif du bilan et s'élève à 7 217 k€ contre 7 419 k€ au 31 décembre 2021.

**Analyse de sensibilité :** en cas de hausse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi serait égal à 6 600 k€ soit une baisse de 8,5 %. En cas de baisse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi atteindrait 7 934 k€ soit une hausse de 9,9 %.

#### 11.2.3 Les hypothèses actuarielles

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	3,60 %	1,00 %	0,50 %	0,80 %	1,60 %
Taux d'augmentation des salaires	2,00 %	0,80 %	0,80 %	1,50 %	1,50 %

## 12- PROVISIONS

	01/01 2021	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variations de périmètre	31/12 2021
Provisions pour coûts de remise en état des sites	1 053		- 97		1 599	2 555
Autres provisions	1 787		55	-247		1 595
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>2 840</b>	<b>0</b>	<b>- 42</b>	<b>- 247</b>	<b>1 599</b>	<b>4 150</b>
Litiges prud'homaux <sup>(1)</sup>	716	35	- 105	- 58	50	638
Autres provisions	100	337	- 212			225
<b>Total des provisions courantes</b>	<b>816</b>	<b>372</b>	<b>- 317</b>	<b>- 58</b>	<b>50</b>	<b>863</b>

	01/01 2022	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variations de périmètre	31/12 2022
Provisions pour coûts de remise en état des sites	2 555					2 555
Autres provisions	1 595	48	- 112	- 1 000		531
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>4 150</b>	<b>48</b>	<b>- 112</b>	<b>- 1 000</b>	<b>0</b>	<b>3 086</b>
Litiges prud'homaux <sup>(1)</sup>	638	2	- 20			620
Autres provisions	225		- 87	- 126		12
<b>Total des provisions courantes</b>	<b>863</b>	<b>2</b>	<b>- 107</b>	<b>- 126</b>	<b>0</b>	<b>632</b>

<sup>(1)</sup> Les dotations apparaissent sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

## 13- PASSIFS FINANCIERS

### 13.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	111 755	119 972
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	38 180	30 878
<b>Total des dettes brutes</b>	<b>149 935</b>	<b>150 850</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 52 160	- 84 748
<b>Total de l'endettement net</b>	<b>97 775</b>	<b>66 102</b>
Gearing (Endettement net/Fonds propres)	0,19	0,13

	notional				31/12/2022	31/12/2021
	31/12/2022	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans		
Dettes envers les établissements de crédit	142 115	38 180	92 589	11 346	142 115	143 262
Instruments dérivés et autres <sup>(1)</sup>	7 820		932	6 888	7 820	7 588
<b>Total</b>	<b>149 935</b>	<b>38 180</b>	<b>93 521</b>	<b>18 234</b>	<b>149 935</b>	<b>150 850</b>

<sup>(1)</sup> Y compris engagements de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle.

#### Taux d'intérêt des dettes financières :

	31/12/2022	31/12/2021
Total taux fixe	141 127	150 308
Total taux variable non couvert	6 978	242
Total taux variable couvert par swap à taux fixe ou cappé	1 830	300
<b>Total</b>	<b>149 935</b>	<b>150 850</b>

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires de type Euribor ou Ester. Les intérêts sur dettes à taux fixes, portant sur des emprunts en euros, sont calculés à des taux variant entre 0,10 % et 1,90 %, l'échéance la plus longue étant 2029.

**Analyse de sensibilité :** si les taux variables varient de 1 % en plus ou en moins, l'impact à dette constante, sur le coût de l'endettement, serait proche de 70 k€.

### 13.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe est en risque spéculatif. La dette financière brute du Groupe est de 149,9 millions d'euros, dont 8,9 millions d'euros à taux variables.

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant		Échéance	Valeur de marché	
	31/12/2022	31/12/2021		31/12/2022	31/12/2021
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	0	300	2022	0	- 3
Cap sur taux variable	837		2034	58	
Cap sur taux variable	240		2026	17	
Cap sur taux variable	111		2023	2	
<b>Total</b>	<b>1 188</b>	<b>300</b>		<b>77</b>	<b>- 3</b>

Ces instruments financiers sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés au bilan en valeur de marché à la date de clôture. La variation de juste valeur est comptabilisée en "autres éléments du résultat global". Aucune inefficacité n'a été constatée dans le résultat financier.

### 13.3 DETTES LOCATIVES

Les dettes locatives se décomposent ainsi :

	31/12/2022	Dont variations de périmètre	31/12/2021
Dettes locatives à plus d'un an	6 625	648	6 181
Dettes locatives à moins d'un an	2 981	252	2 958
<b>Total</b>	<b>9 606</b>	<b>900</b>	<b>9 139</b>

## 14- FOURNISSEURS

	31/12/2022	Dont variations de périmètre	31/12/2021
Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an	118 861	9 857	104 894
<b>Total</b>	<b>118 861</b>	<b>9 857</b>	<b>104 894</b>

La répartition du poste "Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
EUR	82 %	77 %
GBP	14 %	19 %
PLN	4 %	4 %

La juste valeur des dettes fournisseurs n'est pas différente de la valeur comptable.

## 15- AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS

	31/12/2022	Dont variations de périmètre	31/12/2021
Dettes sociales	28 483	359	28 079
Dettes fiscales	11 498	266	8 866
Autres <sup>(1)</sup>	21 199	10	15 160
<b>Total</b>	<b>61 180</b>	<b>635</b>	<b>52 105</b>

<sup>(1)</sup> Dont fournisseurs d'immobilisations, clients créiteurs, produits constatés d'avance, autres dettes...

La juste valeur des autres dettes et passifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

## 16- SYNTHÈSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	Catégories IAS 39	Niveaux IFRS 7	31/12/2022		31/12/2021	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>						
Dépôts, cautionnement et autres immobilisations financières	Prêts et créances au coût amorti	/	561	561	426	426
Créances clients	Prêts et créances au coût amorti	/	189 879	189 879	156 891	156 891
Créances fiscales et sociales <sup>(1)</sup>	N/A	/	9 678	N/A	8 041	N/A
Charges constatées d'avance <sup>(1)</sup>	N/A	/	3 369	N/A	2 474	N/A
Autres créances et actifs courants	Prêts et créances au coût amorti	/	2 987	2 987	1 975	1 975
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niv 1	52 160	52 160	84 748	84 748
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	/	149 886	149 886	150 847	150 847
Dettes locatives	Passifs financiers au coût amorti	/	9 606	9 606	9 139	9 139
Instruments dérivés <sup>(2)</sup>	N/A	Niv 2	49	49	3	3
Dettes fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	/	118 861	118 861	104 894	104 894
Dettes fiscales et sociales <sup>(1)</sup>	N/A	/	39 981	N/A	36 945	N/A
Produits constatés d'avance <sup>(1)</sup>	N/A	/	2 093	N/A	1 837	N/A
Autres dettes et passifs courants	Passifs financiers au coût amorti	/	19 106	19 106	13 323	13 323

Niv 1 : Instruments cotés sur les marchés financiers

Niv 2 : Instruments basés sur des données observables de marché

<sup>(1)</sup> Ne constitue pas un actif ou un passif financier au sens de la norme IAS 39.

<sup>(2)</sup> Méthode comptable spécifique aux relations de couverture.

## 17- PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2022	2021
Chiffre d'affaires net des participations commerciales	898 471	741 786
Escomptes accordés	- 786	- 807
Variation provision pour SAV	4	- 81
<b>Total</b>	<b>897 689</b>	<b>740 898</b>

La répartition du produit des activités ordinaires en devises de transaction est la suivante :

	2022	2021
EUR	77 %	76 %
GBP	16 %	16 %
PLN	5 %	5 %
USD	0 %	1 %
CHF	2 %	2 %

## 18- ACHATS CONSOMMÉS

	2022	2021
Consommations de matières premières	- 321 866	- 240 035
Autres achats consommés	- 150 970	- 121 152
Dépréciations nettes sur stocks	- 612	- 326
<b>Total</b>	<b>- 473 448</b>	<b>- 361 513</b>

## 19- AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	2022	2021
Charges variables <sup>(1)</sup>	- 109 687	- 81 295
Charges fixes	- 48 568	- 37 928
<b>Total</b>	<b>- 158 255</b>	<b>- 119 223</b>

<sup>(1)</sup> Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

## 20- CHARGES DE PERSONNEL

	2022	2021
Charges de personnel	- 159 114	- 145 028
Intéressement et participation	- 7 063	- 7 410
Autres avantages sociaux <sup>(1)</sup>	216	202
<b>Total</b>	<b>- 165 961</b>	<b>- 152 236</b>

<sup>(1)</sup> Dont indemnités de départ à la retraite.

Au 31 décembre 2022, l'effectif moyen s'élève à 2 962 personnes, en augmentation de 3,2 % par rapport à 2021. Cet effectif prend en compte l'acquisition des sociétés Ciesse Paper et Celtic Sales Company pour un total de 53 personnes. Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 433 en 2022, contre 451 en 2021.

## 21- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	2022	2021
Dotations aux amortissements	- 34 512	- 32 973
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs	- 3 561	- 3 234
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>- 38 073</b>	<b>- 36 207</b>
Dotations pour :		
Litiges prud'homaux	-2	- 35
Autres		- 337
Reprises pour :		
Litiges prud'homaux		58
Autres	1 126	
<b>Dotations nettes aux provisions</b>	<b>1 124</b>	<b>- 314</b>
<b>Total</b>	<b>- 36 949</b>	<b>- 36 521</b>

## 22- AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	2022	2021
Produits des cessions d'immobilisations	909	148
Autres produits d'exploitation	1 946	1 868
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>2 855</b>	<b>2 016</b>
Dépréciations nettes sur créances clients	- 260	- 248
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	- 911	- 219
Autres charges d'exploitation	- 550	- 384
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>- 1 721</b>	<b>- 851</b>
<b>Total</b>	<b>1 134</b>	<b>1 165</b>

## 23- AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

Néant.

## 24- AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

En 2022, les autres charges opérationnelles correspondent essentiellement à la dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale KIV Verpackungen.

## 25- COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2022	2021
Intérêts des emprunts	- 694	- 736
Autres intérêts reçus (placements, intérêts moratoires...)	409	102
Autres intérêts versés	- 44	- 75
<b>Total</b>	<b>- 329</b>	<b>- 709</b>

## 26- AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	2022	2021
Gains de change	889	822
<b>Total</b>	<b>889</b>	<b>822</b>

## 27- AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2022	2021
Pertes de change	- 1 235	- 633
Autres	- 392	- 445
<b>Total</b>	<b>- 1 627</b>	<b>- 1 078</b>

## 28- IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

### 28.1 CHARGE D'IMPÔT

	2022	2021
Impôt sur les sociétés	- 17 160	- 18 435
Impôt différé	- 129	- 2 098
<b>Total</b>	<b>- 17 289</b>	<b>- 20 533</b>

### 28.2 RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX MOYEN DU GROUPE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	2022		2021	
<b>Résultat net consolidé avant impôt</b>	<b>69 273</b>		<b>79 329</b>	
<b>Impôt théorique</b>	<b>- 15 996</b>	<b>- 23,1 %</b>	<b>- 19 949</b>	<b>- 25,1 %</b>
Différences permanentes	- 1 907	- 2,8 %	- 505	- 0,6 %
Déficits non activés et crédits d'impôts	605	0,9 %	- 18	0,0 %
Différences de taux d'impôts	9	0,0 %	- 61	- 0,1 %
<b>Impôt effectif</b>	<b>- 17 289</b>	<b>- 25,0 %</b>	<b>- 20 533</b>	<b>- 25,9 %</b>
<b>Résultat net</b>	<b>51 984</b>		<b>58 796</b>	

### 28.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

	2022	Résultat	Capitaux propres	Autres <sup>(1)</sup>	2021
Avantages au personnel	1 371	- 71	- 84		1 526
Décalages temporels liés aux fiscalités locales	- 466	- 437		105	- 134
Immobilisations et amortissements	- 21 113	369		- 375	- 21 107
Instruments financiers	0		- 1		1
Droits d'utilisation des actifs	31	9		- 1	23
Provisions réglementées	- 959	- 101			- 858
Autres provisions non courantes	678			- 28	706
Élimination des marges internes	1 424	357		86	981
Activation de déficits	139	- 255			394
<b>Impôt différé net</b>	<b>- 18 895</b>	<b>- 129</b>	<b>- 85</b>	<b>- 213</b>	<b>- 18 468</b>
Actifs d'impôt différé	310				586
Passifs d'impôt différé	- 19 205				- 19 054

<sup>(1)</sup> Le flux "Autres" intègre les variations de périmètre, les effets de change ainsi que des reclassements entre différentes natures d'impôts différés.

## 29- SECTEURS OPÉRATIONNELS

### 29.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels	Secteur Emballages		Secteur Matériels		Holdings et éliminations		Total Groupe	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produits des activités ordinaires externes	850 538	695 303	47 151	45 592		3	897 689	740 898
Produits des activités ordinaires internes	213	625	306	547	- 519	- 1 172	0	0
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>850 751</b>	<b>695 928</b>	<b>47 457</b>	<b>46 139</b>	<b>- 519</b>	<b>- 1 169</b>	<b>897 689</b>	<b>740 898</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 35 323	- 33 829	- 961	- 1 020	- 665	- 1 672	- 36 949	- 36 521
Résultat opérationnel	61 307	68 972	4 955	6 044	4 078	5 278	70 340	80 294
Coût de l'endettement financier net	-1 979	- 591	55	46	1 595	- 164	- 329	- 709
Impôts sur les résultats	- 14 681	- 17 328	- 1 268	- 1 625	- 1 340	- 1 580	- 17 289	- 20 533
Résultat net	44 202	50 300	3 734	4 473	4 049	4 023	51 985	58 796
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	102 656	101 526	5 924	6 862	4 469	7 337	113 049	115 725
Actifs sectoriels	782 834	695 675	25 896	26 556	35 763	37 199	844 493	759 430
Passifs sectoriels	181 188	158 792	10 264	10 015	3 302	4 480	194 754	173 287
Investissements <sup>(1)</sup>	39 481	33 040	366	558	327	398	40 174	33 996
Effectif moyen (intérimaires et saisonniers inclus)	3 116	3 041	233	232	46	48	3 395	3 321

<sup>(1)</sup> Hors augmentation des droits d'utilisation des actifs.

### 29.2 INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le produit des activités ordinaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés du Groupe.

Autres informations	France		Royaume-Uni		Italie		Autres		Total Groupe	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produits des activités ordinaires	364 927	292 384	141 686	120 885	92 122	73 320	298 954	254 309	897 689	740 898
Actifs sectoriels	447 703	413 064	98 892	101 504	103 334	66 146	194 564	178 716	844 493	759 430
Investissements <sup>(1)</sup>	24 667	17 901	5 097	3 464	1 021	2 114	9 389	10 517	40 174	33 996

<sup>(1)</sup> Hors augmentation des droits d'utilisation des actifs.

## 29.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Actif	31/12/2022	31/12/2021
Écarts d'acquisition	158 698	159 497
Autres immobilisations incorporelles	20 027	19 983
Immobilisations corporelles	280 423	266 828
Droits d'utilisation des actifs	9 463	9 030
Autres actifs financiers non courants	561	426
Stocks et en-cours	169 408	134 285
Créances clients	189 879	156 891
Autres créances et actifs courants	16 034	12 490
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>844 493</b>	<b>759 430</b>
Impôts différés actif	310	586
Créance d'impôt sur les sociétés	3 923	2 429
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52 160	84 748
<b>Total actif</b>	<b>900 886</b>	<b>847 193</b>

Passif	31/12/2022	31/12/2021
Autres provisions non courantes	3 086	4 150
Provisions pour retraite et autres avantages à long terme	10 995	11 275
Provisions courantes	632	863
Dettes fournisseurs	118 861	104 894
Autres dettes et passifs courants	61 180	52 105
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>194 754</b>	<b>173 287</b>
Capitaux propres - Attribuables au Groupe	524 425	490 960
Intérêts ne conférant pas le contrôle	1 422	785
Dettes financières à plus d'un an	111 755	119 972
Dettes financières à moins d'un an	38 180	30 878
Dettes locatives à plus d'un an	6 625	6 181
Dettes locatives à moins d'un an	2 981	2 958
Impôts différés passif	19 205	19 054
Dettes d'impôt sur les sociétés	1 539	3 118
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>900 886</b>	<b>847 193</b>

### 30- RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	2022	2021
Résultat part du Groupe en euros	50 994 300	58 053 641
Nombre d'actions total	18 528 750	18 528 750
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 44 033	- 42 755
Moyenne pondérée des actions	18 484 717	18 485 995
<b>Résultat par action</b>	<b>2,76</b>	<b>3,14</b>

En l'absence d'actions potentiellement dilutives, le résultat dilué par action est identique au résultat par action.

### 31- PARTIES LIÉES

#### 31.1 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2022 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées, s'élèvent à 0,9 M€ net de charges et d'impôts.

#### 31.2 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2022, au titre de dividendes, la somme de 9 118 k€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la Famille Guillin.

### 32- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

#### 32.1 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEURS NETTES SUR ACTIFS NON COURANT ET DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

	2022	2021
Dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions <sup>(1)</sup>	- 36 949	- 36 521
Dépréciations des écarts d'acquisition <sup>(2)</sup>	- 6 292	
<b>Total</b>	<b>- 43 241</b>	<b>- 36 521</b>

<sup>(1)</sup> Cf. note 21.

<sup>(2)</sup> Comptabilisées sur la ligne "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat (note 24).

#### 32.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES CALCULÉS

	2022	2021
Dotations aux provisions pour retraite et autres avantages à long terme	779	618
Reprises de provisions utilisées	- 1 034	- 1 390
Variation de la participation des salariés	- 77	- 187
<b>Autres produits et charges calculés</b>	<b>- 332</b>	<b>- 959</b>

**32.3 IMPÔTS NETS VERSÉS**

	2022	2021
Paiements d'impôts sociétés	- 20 989	- 19 406
Remboursements d'impôts sociétés	1 803	1 771
<b>Impôts nets versés</b>	<b>- 19 186</b>	<b>- 17 635</b>

**32.4 ACQUISITIONS DE FILIALES**

	2022	2021
Coût d'acquisition des titres	- 15 602	- 75 002
Trésorerie acquise	- 4 385	10 826
<b>Total</b>	<b>- 19 987</b>	<b>- 64 176</b>

**32.5 RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE À LA CLÔTURE**

	2022	2021
Disponibilités	40 327	74 748
Placements court terme	11 833	10 000
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup></b>	<b>52 160</b>	<b>84 748</b>
Banques créditrices <sup>(2)</sup>	- 5 064	- 218
<b>Total</b>	<b>47 096</b>	<b>84 530</b>

<sup>(1)</sup> Dont montants en :

kGBP

14 877

18 809

kPLN

20 391

44 536

<sup>(2)</sup> Compris dans les emprunts et dettes financières court terme.

Les placements à court terme peuvent être constitués de SICAV monétaires, de certificats de dépôts et de placements en devises.

### 33- ENGAGEMENTS DU GROUPE HORS BILAN

#### 33.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Type	Biens donnés en garantie	31/12/2022	31/12/2021
Hypothèques	Bâtiments		600
Nantissements	Titres	77 929	94 500
Cautions bancaires		2 078	858
Autres garanties		139	139

#### 33.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

### 34- PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter ou d'avoir affecté substantiellement dans un passé récent sa situation financière ou sa rentabilité.

### 35- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est intervenu entre le 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, le 28 mars 2023.



# COMPTES SOCIAUX

## 1 Bilan de la société mère

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amortissements	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>					
Concessions, brevets et droits similaires	Note 3	6 241	3 557	2 684	597
Terrains	Note 3	10 469		10 469	10 469
Constructions	Note 3	27 455	10 720	16 735	17 722
Autres immobilisations corporelles	Note 3	2 086	1 825	261	229
Participations	Note 4	215 843	12 730	203 113	185 925
Autres immobilisations financières	Note 4	158 283		158 283	133 635
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>420 377</b>	<b>28 832</b>	<b>391 545</b>	<b>348 577</b>
<b>Actif circulant</b>					
Clients et comptes rattachés	Note 5	2 259		2 259	2 500
Autres créances	Note 5	117 584	12 511	105 073	90 268
Valeurs mobilières de placement	Note 6	176		176	249
Disponibilités		31 760		31 760	50 627
Charges constatées d'avance	Note 7	700		700	907
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>152 479</b>	<b>12 511</b>	<b>139 968</b>	<b>144 551</b>
Ecart de conversion actif		7		7	
<b>Total actif</b>		<b>572 863</b>	<b>41 343</b>	<b>531 520</b>	<b>493 128</b>

<b>PASSIF</b> (En milliers d'euros)		<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	Note 8	11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 873	9 873
Réserve légale		1 260	1 260
Autres réserves		289 555	256 887
Report à nouveau		33	38
Résultat de l'exercice		43 291	46 527
Provisions réglementées		363	317
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>355 863</b>	<b>326 390</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Note 9	<b>7</b>	<b>1 000</b>
<b>Dettes</b>			
	Note 10		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		131 616	142 153
Fournisseurs et comptes rattachés		748	1 119
Dettes fiscales et sociales		2 139	3 311
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		377	20
Autres dettes		40 770	19 135
<b>Total des dettes</b>		<b>175 650</b>	<b>165 738</b>
Ecart de conversion passif			
<b>Total passif</b>		<b>531 520</b>	<b>493 128</b>

## 2 Résultat de la société mère

(En milliers d'euros)		France	Export	2022 Total	2021 Total
<b>Produits d'exploitation</b>					
Production vendue : Services		8 596	8 834	17 430	16 171
Chiffre d'affaires net	Note 11			17 430	16 171
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
Autres produits				423	310
<b>Total des produits d'exploitation</b>				<b>17 853</b>	<b>16 481</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Autres achats et charges externes				4 464	2 994
Impôts, taxes et versements assimilés				388	336
Salaires et traitements	Note 12			4 367	4 444
Charges sociales	Note 12			1 548	1 610
Dotations aux amortissements sur immobilisations				1 322	1 323
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges				78	69
<b>Total des charges d'exploitation</b>				<b>12 167</b>	<b>10 776</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>5 686</b>	<b>5 705</b>
<b>Produits financiers</b>					
Produits financiers de participations				39 551	43 653
Autres intérêts et produits assimilés				3 860	1 527
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différence positive de change				738	1 521
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				55	72
<b>Total des produits financiers</b>				<b>44 204</b>	<b>46 773</b>
<b>Charges financières</b>					
Dotations financières aux amortissements et provisions				2 982	3 324
Intérêts et charges assimilés				1 282	987
Différence négative de change				1 640	249
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				105	47
<b>Total des charges financières</b>				<b>6 009</b>	<b>4 607</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	Note 13			<b>38 195</b>	<b>42 166</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>				<b>43 881</b>	<b>47 871</b>
<b>Produits exceptionnels</b>					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					11
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 012	23
<b>Total des produits exceptionnels</b>				<b>1 012</b>	<b>34</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				116	48
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				57	53
<b>Total des charges exceptionnelles</b>				<b>173</b>	<b>101</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	Note 14			<b>839</b>	<b>- 67</b>
Impôts sur les bénéfices	Note 15			- 1 429	- 1 277
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>				<b>63 069</b>	<b>63 288</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>19 778</b>	<b>16 761</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>				<b>43 291</b>	<b>46 527</b>

### 3 Flux de trésorerie de la société mère

(En milliers d'euros)		2022	2021
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>43 291</b>	<b>46 527</b>
Dotations nettes aux amortissements	Note 3.2	1 322	1 323
Dotations nettes aux provisions		2 027	3 354
Plus values ou moins values de cessions			- 5
<b>Capacité d'autofinancement de l'exercice</b>		<b>46 640</b>	<b>51 199</b>
Variation des stocks nets de provisions			
Variation des créances clients nettes de provisions		241	- 1 109
Variation des dettes fournisseurs		- 371	768
Variation des autres créances et dettes		- 540	3 997
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>		<b>- 670</b>	<b>3 656</b>
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>		<b>45 970</b>	<b>54 855</b>
Acquisitions d'immobilisations	Note 3.1	- 2 454	- 398
Cessions d'immobilisations			12
<b>Investissements nets</b>		<b>- 2 454</b>	<b>- 386</b>
Investissement net financier		- 41 836	- 73 909
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement</b>		<b>- 44 290</b>	<b>- 74 295</b>
Nouveaux emprunts		20 000	75 000
Remboursements emprunts		- 30 535	- 25 894
Dividendes versés		- 13 864	- 16 638
<b>Variation issue des opérations de financement</b>		<b>- 24 399</b>	<b>32 468</b>
Incidence des écarts de conversion			
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>- 22 719</b>	<b>13 028</b>
<b>TRÉSORERIE à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>132 083</b>	<b>119 055</b>
<b>TRÉSORERIE à la clôture de l'exercice</b>	Note 20	<b>109 364</b>	<b>132 083</b>

## 4 Variation des capitaux propres de la société mère

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
<b>Situation au 31/12/2020</b>	<b>18 528 750</b>	<b>11 488</b>	<b>9 873</b>	<b>240 760</b>	<b>13</b>	<b>34 050</b>	<b>288</b>	<b>296 472</b>
Dotation nette provisions réglementées							29	29
Affectation du résultat 2020				34 063	- 13	- 34 050		0
Dividendes distribués				- 16 676				- 16 676
Dividendes actions propres					38			38
Résultat exercice 2021						46 527		46 527
<b>Situation au 31/12/2021</b>	<b>18 528 750</b>	<b>11 488</b>	<b>9 873</b>	<b>258 147</b>	<b>38</b>	<b>46 527</b>	<b>317</b>	<b>326 390</b>
Dotation nette provisions réglementées							46	46
Affectation du résultat 2021				46 565	-38	- 46 527		0
Dividendes distribués				- 13 897				- 13 897
Dividendes actions propres					33			33
Résultat exercice 2022						43 291		43 291
<b>Situation au 31/12/2022</b>	<b>18 528 750</b>	<b>11 488</b>	<b>9 873</b>	<b>290 815</b>	<b>33</b>	<b>43 291</b>	<b>363</b>	<b>355 863</b>

## 5 Annexe aux comptes de la société mère

### 1- ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

#### 1.1 SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 22 septembre 2022, Groupe Guillin SA a acquis 90 % des actions de la société Ciesse Paper, spécialiste italien des emballages en carton sur le marché des fruits et légumes. Fort d'un savoir-faire reconnu et d'une large gamme, cette société a réalisé un chiffre d'affaires brut de 35 M€ en 2022. Le 17 novembre 2022, Groupe Guillin SA a acquis 100 % des actions de la société irlandaise Celtic Sales Company Ltd. Basée à Dublin, cette société est le distributeur historique du Groupe en Irlande et agit principalement sur le marché des métiers de bouche et auprès des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 10 M€ en 2022.

#### 1.2 POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

### 2- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, règles et méthodes comptables découlant du plan comptable général (règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020, modifiant le

règlement ANC 2014-03, relatif au plan comptable général).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

#### 2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des

conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans
- agencements et aménagements : 10 ans
- matériel industriel et moules : 2 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 2 à 5 ans.

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

### 2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges. À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

### 2.4 ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont comptabilisées en titres immobilisés, à l'exception de celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité qui figurent en valeurs mobilières de placement. Les excédents du contrat de liquidité destinés aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte "Disponibilités".

### 2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non-recouvrement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.6 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une couverture, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

### 2.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

### 2.8 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

### 2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour Groupe Guillin une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future. Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

### 2.10 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan. Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 62 ans pour les non-cadres et de 67 ans pour les cadres, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul en 2022 a fait l'objet d'une actualisation au taux de 3,60 % et d'une revalorisation salariale de 2,00 % pour les non-cadres et les cadres. Il intègre un taux de charges sociales de 46,00 %.

### 2.11 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La Société peut procéder à des garanties de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle peut également se couvrir pour des risques de changes liés aux variations monétaires. À ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux et de change sont comptabilisés en résultat financier.

### 2.12 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments exceptionnels extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

### 2.13 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, prend en compte, outre les soldes bancaires créditeurs, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement, les avances nettes de trésorerie aux filiales.

### 2.14 CONSOLIDATION

Groupe Guillin SA est consolidée dans le Groupe Guillin en tant que tête de consolidation. Les montants figurants dans les notes qui suivent sont indiqués en milliers d'euros.

## 3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### 3.1 MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2022	Acquisitions	Virements poste à poste	Cessions et mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2022
Concessions, brevets et droits similaires	3 935	2 306 <sup>(1)</sup>			6 241
Terrains	10 469				10 469
Constructions	27 467	18		- 30	27 455
Autres immobilisations corporelles	1 956	130			2 086
<b>Total</b>	<b>43 827</b>	<b>2 454</b>		<b>- 30</b>	<b>46 251</b>

<sup>(1)</sup> Dont logiciel de type ERP en cours de mise en place pour 2 128 k€.

### 3.2 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Au 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2022
Concessions, brevets et droits similaires	3 338	219		3 557
Constructions	9 745	1 005	30	10 720
Autres immobilisations corporelles	1 727	98		1 825
<b>Total</b>	<b>14 810</b>	<b>1 322</b>	<b>30</b>	<b>16 102</b>

## 4- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### 4.1 PARTICIPATIONS

Rubriques	Au 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2022
Valeurs brutes	198 655	17 188		215 843
Provisions <sup>(1)</sup>	- 12 730			- 12 730
<b>Valeurs nettes</b>	<b>185 925</b>	<b>17 188</b>		<b>203 113</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2022, les titres de participation de la filiale KIV Verpackungen sont provisionnés à 100 % soit 12 730 k€.

Les participations sont détaillées à la note 18.

#### 4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Rubriques	Au 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2022
Titres immobilisés	133			133
Créances rattachées à des participations	133 502	25 273	625	158 150
Valeurs brutes	133 635	25 273	625	158 283
Provisions				
<b>Valeurs nettes</b>	<b>133 635</b>	<b>25 273</b>	<b>625</b>	<b>158 283</b>

Les titres immobilisés sont constitués de 34 130 actions propres. Leur valeur comptable à la clôture de l'exercice s'élève à 133 k€.

Au cours de l'exercice, Groupe Guillin a mis en place un prêt à long terme avec sa filiale Alterecopack de 25 000 k€ en contrepartie du remboursement d'une créance en compte courant.

#### 5- CRÉANCES

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

Rubriques	Montant brut au bilan	Effets à encaisser	Entreprises liées	Produits à recevoir	Montant à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	2 259		2 259	1 421	
Autres créances	117 584		114 772	289	

La hausse des autres créances correspond essentiellement à la variation des comptes courants avec les filiales. Au 31 décembre 2022, l'avance de trésorerie accordée à la filiale allemande KIV Verpackungen est dépréciée à hauteur de 12 511 k€.

#### 6- VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2022, il s'agit des actions propres du contrat de liquidité ainsi que de placements de trésorerie à échéance 1 mois au plus.

#### 7- CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux.

#### 8- CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 18 528 750 actions d'une valeur nominale de 0,62 €.

#### 9- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants :

	Solde à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Solde à la clôture
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Divers <sup>(1)</sup>	1 000				1 000
Résultat financier : perte de change	0				0
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>
Divers	1 000			- 1 000	0
Résultat financier : perte de change	0	7			7
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>1 000</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>- 1 000</b>	<b>7</b>

<sup>(1)</sup> Des provisions ont été comptabilisées pour couvrir les risques attachés aux procédures en cours.

## 10- DETTES

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

Dettes	Brut	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts <sup>(1)</sup> et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(2)</sup>	131 616			19	31 698	89 547	10 371
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	748		143	223	748		
Dettes fiscales et sociales	2 139			684	2 139		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	377				377		
<b>Autres dettes</b>	<b>40 770</b>		<b>40 078</b>	<b>690</b>	<b>40 770</b>		

<sup>(1)</sup> Emprunts souscrits en cours d'exercice 20 000 k€

Emprunts remboursés en cours d'exercice 30 535 k€

<sup>(2)</sup> Dont : à 2 ans maximum à l'origine 20 k€  
à plus de 2 ans à l'origine 131 596 k€

<sup>(3)</sup> Dont : factures non parvenues 223 k€  
et échéances à moins de 60 jours 1 125 k€

La Société n'a aucun ratio financier à respecter selon les termes des contrats d'emprunts qu'elle a souscrits.

## 11- CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales et par les loyers.

## 12- CHARGES DE PERSONNEL

### 12.1 EFFECTIF

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

Personnel salarié	2022	2021
Cadres	37	37
Non cadres	9	11
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>48</b>

### 12.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2022 aux organes de Direction de la SA Groupe Guillin s'élèvent à 0,6 M€ net de charges et d'impôts.

## 13- RÉSULTAT FINANCIER

Charges financières : 6 009 k€

Produits financiers : 44 204 k€

dont : 39 551 k€ de dividendes reçus des sociétés filiales.

## 14- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2022	2021
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>173</b>	<b>101</b>
dont sur opérations de gestion		
sur opérations en capital	116	48
amortissements dérogatoires	57	53
dépréciations des immobilisations		
dotations aux provisions pour risques exceptionnels		
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 012</b>	<b>34</b>
dont sur opérations de gestion		
sur opérations en capital		11
amortissements dérogatoires	12	23
reprises de provisions pour risques exceptionnels	1 000	

## 15- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

### 15.1 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT COURANT / EXCEPTIONNEL

2022	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Avant impôts	43 881	839
Impôts	- 1 219	- 210
Après impôts	42 662	629

### 15.2 IMPÔTS PAR PAYS

	2022	2021
Impôt en France	- 718	- 530
Impôt au Royaume-Uni (Landlord non resident)	- 71	- 747
<b>Total</b>	<b>- 1 429</b>	<b>- 1 277</b>

## 16- ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 16.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

### 16.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant.

### 16.3 AUTRES ENGAGEMENTS

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 558 k€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée à ce titre.

#### 16.4 RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs.

Au 31 décembre 2022, il n'y a aucun instrument dérivé en portefeuille.

#### 17- INTÉGRATION FISCALE EN FRANCE

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % les sociétés filiales Guillin Emballages, Rescaset Concept, Socamel Technologies, Alterecopack et GF Expansion a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires.

- Impôt comptabilisé :	718 171 euros (charge)
- Impôt théorique :	919 963 euros (en l'absence d'intégration fiscale)
- Créance d'impôt à la clôture de l'exercice :	2 479 532 euros.

## 18- FILIALES ET PARTICIPATIONS – VALEURS MOBILIÈRES

Filiales et Participations	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Filiales détenues à plus de 50 %</b>										
Guillin Emballages	11 083	41 690	100,00	11 048	11 048	6 696		149 612	15 183	20 283
Alphaform	1 236	26 937	100,00	11 421	11 421	13 994		100 363	3 355	2 318
Dynaplast	8 641	18 463	100,00	16 143	16 143	6 007		71 042	2 502	2 665
Nespak	2 100	18 862	100,00	16 920	16 920	8 880		79 029	1 692	
Rescaset Concept	800	9 960	100,00	13 351	13 351	765		52 230	3 030	2 750
Socamel Technologies	5 000	8 210	100,00	28 037	28 037			35 165	4 007	3 407
Veripack Embalajes	460	25 319	100,00	5 000	5 000	1 155		80 756	3 204	4 462
Guillin Inmobiliaria	3	4 540	100,00	3	3	11 808		1 539	583	
Guillin Deutschland	300	1 241	100,00	300	300			6 873	426	
KIV Verpackungen	305	- 12 816	100,00	12 730	0	24 250		39 451	- 2 982	
Guillin Polska	21 049 (kPLN)	91 806 (kPLN)	100,00	11 915	11 915	15 776		383 155 (kPLN)	21 881 (kPLN)	3 572
Sharp Interpack	7 200 (kGBP)	62 903 (kGBP)	100,00	61 553	61 553			2 778 (kGBP)	5 753 (kGBP)	
Alterecopack	10 000	4 861	100,00	10 000	10 000				2 017	
Transalpack	100 (kCHF)	27 (kCHF)	100,00	94	94				525 (kCHF)	
Ciesse Paper	300	4 026	90,00	10 588	10 588	1 242		35 314	408	
Celtic Sales Company	25	5 493	100,00	6 600	6 600			10 353	544	
<b>Filiales détenues à moins de 50 %</b>										
Guillin Italia <sup>(1)</sup>	104	4 658	6,00 <sup>(1)</sup>	131	131			35 167	1 838	93
Autres participations				10	10					1
<b>Total Filiales et Participations</b>				<b>215 843</b>	<b>203 113</b>					
<b>Titres immobilisés</b>										
Actions propres				133	133					
<b>Valeurs mobilières de placement</b>										
Actions propres				176	176					

<sup>(1)</sup> Les 94 % restants sont détenus par Guillin Emballages.

## 19- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2022 au titre de dividendes, la somme de 9 118 k€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la famille Guillin.

## 20- RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DES FLUX

	2022	2021
Banques créditrices <sup>(1)</sup>	- 20	- 21
Valeurs mobilières de placement	176	249
Disponibilités	31 760	50 627
Avances de trésorerie nettes aux filiales	77 448	81 228
<b>Total</b>	<b>109 364</b>	<b>132 083</b>

<sup>(1)</sup> Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

## 6 Résultat des 5 derniers exercices en euros

Nature des indications	2018	2019	2020	2021	2022
<b>1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825
Nombre des actions ordinaires existantes	18 528 750	18 528 750	18 528 750	18 528 750	18 528 750
<b>2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 891 691	15 220 471	14 328 736	16 171 114	17 429 741
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	43 447 237	32 479 561	38 935 520	52 480 552	48 069 284
Impôts sur les bénéfices	- 1 763 942	- 2 906 086	408 019	- 1 276 550	- 1 428 936
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	40 260 748	25 964 045	34 049 538	46 527 433	43 290 904
Résultats distribués	12 970 125	11 117 250	5 558 625	16 675 875	13 896 562
<b>3 - RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,25	1,60	2,12	2,76	2,52
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	2,17	1,40	1,84	2,51	2,34
Dividende distribué à chaque action	0,70	0,60	0,30	0,90	0,75
<b>4 - PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	43	45	48	48	46
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 850 275	3 903 369	4 579 174	4 337 712	4 338 438
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 426 898	1 427 359	1 621 320	1 711 396	1 589 471

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## 1 Ordre du jour

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, incluant les informations relatives au gouvernement d'entreprise, ainsi que le rapport de gestion du Groupe consolidé et la déclaration de performance extra-financière (Responsabilité sociale, sociétale et environnementale),
- Rapport spécial du Conseil sur les attributions gratuites d'actions et sur les options de souscription,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et des rapports qui les concernent, quitus à la Directrice Générale et aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Fixation du montant de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-40-1 du Code de commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une période de 18 mois,
- Pouvoirs pour formalités.

## 2 Projets de résolutions

### Première résolution

#### Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés qui font ressortir un bénéfice de 43 290 903,99 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 36 613 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même, a représenté 9 457 euros.

L'Assemblée Générale donne à la Directrice Générale et aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur(s) fonction / mandats pour l'exercice approuvé.

### Deuxième résolution

#### Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de 43 290 903,99 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de distribution de dividendes, pour 14 823 000,00 €
- après prélèvement du report à nouveau pour 32 606,25 €
- le solde, soit 28 500 510,24 € étant affecté à la réserve ordinaire

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 0,80 €.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Ces dividendes seront payés en principe le 29 juin 2023.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la Société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte "report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	dividendes en €	autres revenus distribués	
31/12/2021	0,75 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2020	0,90 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2019	0,30 €	NÉANT	NÉANT

### Troisième résolution

#### Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 51 984 589,14 euros (dont part de Groupe Guillin : 50 994 300,31 euros).

### Quatrième résolution

#### Rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 42 000 € (quarante-deux mille euros) le montant global annuel maximum de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce, il appartient au Conseil d'Administration de répartir ledit montant global annuel de la rémunération entre ses membres.

### Cinquième résolution

#### Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des termes de ce rapport et approuve les conventions qui s'y rapportent.

### Sixième résolution

#### Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Sophie Guillin

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Sophie GUILLIN, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2029 qui statuera sur les comptes du dernier exercice clos.

### Septième résolution

#### Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une période de 18 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 18 528 750 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 24 juin 2022 dans sa sixième résolution.

Ces achats pourront être effectués en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Guillin par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité dans le cadre des restrictions de négociation en terme de volume, de prix, et de ressources allouées par l'émetteur dans les conditions précisées respectivement aux paragraphes 3a, 3b et 3c de l'article 4 de la Décision AMF n°2018-01 du 02/07/2018,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre

de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tout moyen, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La Société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 74 115 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous les accords et d'effectuer toutes les formalités.

## Huitième résolution

### Formalités

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 21 juin 2023 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise au siège social de la Société GROUPE GUILLIN, Zone Industrielle, Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, 25290 Ornans, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

Une attestation de détention antérieure au 21 juin 2023 ou un relevé de compte-titres ne constituent pas une attestation de participation.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ; ou
- b) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; ou
- c) voter par correspondance.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site internet de la Société, et sera disponible sur demande écrite adressée au siège social de la Société.

À compter de la convocation, les actionnaires pourront demander par écrit au siège social de la Société de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la Société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée (article R.225-77 du Code de commerce)

soit le 19 juin 2023 au plus tard. Les formulaires renvoyés par les actionnaires au porteur qui ne seraient pas accompagnés de cette attestation de participation ne pourront être pris en compte pour l'Assemblée conformément à l'article R.225-77 du Code de commerce. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation au siège social de la Société par voie électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr.

La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions nécessaires doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de l'Avis Préalable, soit le 25 mai 2023.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être motivées.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour afin de justifier, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des

titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, devra être transmise à la Société.

Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la Société.

Les documents préparatoires à l'Assemblée seront mis en ligne sur le site internet de la Société au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce sera mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la Société.

À compter de cette date et jusqu'au deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 21 juin 2023, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'Administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr. Ces questions écrites devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration

### 3 Actionnariat – Conseil d'Administration – Contrôle

#### RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

**SITUATION AU 03.03.2023.** La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires à plus de 3 % du capital	Capital		Droits de vote AG*		Droits de vote "Théoriques"
	Actions	%	Nombre	%	
SC La Brayère <sup>(1)</sup>	4 242 540	22,90	8 264 940	27,75	8 264 940
SC L'Atelier <sup>(1)</sup>	3 948 601	21,31	7 560 211	25,38	7 560 211
SC Le Château <sup>(1)</sup>	3 581 990	19,33	7 101 560	23,84	7 101 560
Famille Guillin <sup>(1)</sup>	383 870	2,07	479 870	1,61	479 870
	<b>12 157 001</b>	<b>65,61</b>	<b>23 406 581</b>	<b>78,58</b>	<b>23 406 581</b>
Groupe Guillin	42 172	0,23	0	0	42 172
Public	6 329 577	34,16	6 379 378	21,42	6 379 378
	<b>6 371 749</b>	<b>34,39</b>	<b>6 379 378</b>	<b>21,42</b>	<b>6 421 550</b>
<b>Total</b>	<b>18 528 750</b>	<b>100,00%</b>	<b>29 785 959</b>	<b>100,00%</b>	<b>29 828 131</b>

\* Un droit de vote double est attribué aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au nom du même actionnaire (article 34 des statuts).

<sup>(1)</sup> SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION - CONTRÔLE

Conseil d'Administration	Principales autres fonctions	
<b>Président</b> : François Guillin	cf Rapport de gestion page 21	
<b>Administrateurs</b>		
Sophie Guillin	cf Rapport de gestion page 21	
Bertrand Guillin	Administrateur des sociétés Nespak et Guillin Italia. "Director" des sociétés Sharp Interpack, Sharpak Yate, Sharpak Aylesham et Sharpak Bridgwater	
Christine Guillin	Administrateur des sociétés Nespak et Guillin Italia.	
Jeannine Huot-Marchand	Néant	
Laurent Lenne (Administrateur salarié)	Néant	
Contrôle	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat
<b>Commissaires aux comptes titulaires :</b>		
MAZARS S.A.S 109 Rue Tête d'Or 69 006 LYON représenté par M. Olivier DEBERDT	12/06/2020	AG 2026 (cptes ex. 2025)
KPMG S.A Tour EQHO 2 Avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX représenté par M. Alexis CARTIER	12/06/2020	AG 2026 (cptes ex. 2025)
<b>Responsables de l'information :</b>		
- Financière : Laurent Lenne - Tél. 03 81 40 23 26		
- Juridique : Sylvie Richard - Tél. 03 81 40 23 27		

## 4 Descriptif du programme de rachat d'actions

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 23 juin 2023

### BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 28 février 2023.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	0,23 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2023 :	42 652
Valeur comptable du portefeuille :	329 984,15 €
Valeur de marché du portefeuille :	980 996,00 €

Évolution du cours de l'action	Actions Groupe Guillin	
	Achats	Ventes
Nombre de titres contrat de liquidités	70 100	69 644
<b>Total</b>	<b>70 100</b>	<b>69 644</b>
Cours moyen de la transaction contrat de liquidités	20,26	20,09
<b>Total</b>	<b>20,26</b>	<b>20,09</b>
Montants des flux contrat de liquidités	1 420 398,68	1 399 082,73
<b>Total</b>	<b>1 420 398,68</b>	<b>1 399 082,73</b>

Aucune position ouverte au cours de cette période.

Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 42 652 actions, représentant 0,23 % du capital de la Société, dont :

- 8 522 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont, affectées au compte n° 502 121.
- 34 130 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277 100.

### NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

#### Autorisation du programme :

Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2023

**Titres concernés :** Actions

#### Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :

10 % soit 1 852 875 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 42 652 (soit 0,23 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 810 223 actions (soit 9,77 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

**Prix maximum d'achat :** 40 euros

#### Objectifs :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Guillin par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité, dans le cadre des restrictions de négociation en terme de volume, de prix, et de ressources allouées par l'émetteur dans les conditions précisées respectivement aux paragraphes 3a, 3b et 3c de l'article 4 de la Décision AMF n°2018-01 du 02/07/2018.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance

externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

**Durée du programme :** 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 23 juin 2023 soit jusqu'au 22 décembre 2024.

# RAPPORTS

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Guillin S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Évaluation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 203 113 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon

les modalités décrites dans le paragraphe 2.3 "Titres de participations" de la note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés après impôts, la cohérence globale des hypothèses utilisées et à revoir les calculs effectués par la société.

- Comptabilisation des provisions pour risques et charges

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et litiges, tels que décrits dans la note 2.9 "Provisions pour risques et charges" de la note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe.

Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

**Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 13 avril 2023

**KPMG AUDIT** - Département de KPMG S.A.

Alexis Cartier

Lyon, le 13 avril 2023

**MAZARS**

Olivier Deberdt

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La valeur des goodwill et des autres actifs immobilisés a fait l'objet d'un test de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 2.11, 4 et 5 de l'annexe aux états financiers en utilisant la méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test ainsi

que les prévisions de flux de trésorerie, la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons revu les calculs effectués. Par ailleurs, nous avons vérifié que ces notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 2.4 des états financiers, votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des provisions pour litiges. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Par ailleurs, nous avons vérifié que cette note de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 13 avril 2023

**KPMG SA**

Alexis Cartier

Lyon, le 13 avril 2023

**MAZARS**

Olivier Deberdt

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,  
En notre qualité de commissaires aux comptes de  
votre société, nous vous présentons notre rapport  
sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la  
base des informations qui nous ont été données,  
les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi  
que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société  
des conventions dont nous avons été avisés ou  
que nous aurions découvertes à l'occasion de  
notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur  
utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence  
d'autres conventions. Il vous appartient, selon les  
termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce,  
d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion  
de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant,  
de vous communiquer les informations prévues à  
l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives  
à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des  
conventions déjà approuvées par l'assemblée  
générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous  
avons estimé nécessaires au regard de la doctrine  
professionnelle de la Compagnie nationale des  
commissaires aux comptes relative à cette mission.  
Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance  
des informations qui nous ont été données avec les  
documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de  
commerce, nous avons été avisés des conventions  
suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé  
qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de  
votre Conseil d'Administration.

#### Contrat d'acquisition d'invention "emballage en carton réalisé à partir d'un unique flan plan"

Votre Conseil d'Administration du 28 janvier 2022  
a autorisé la signature d'un contrat d'acquisition  
d'invention auprès de Monsieur François Guillin,  
concernant un emballage en carton réalisé à partir  
d'un unique flan plan en carton comportant deux  
parties reliées par une charnière située le long  
d'un bord extérieur de la bordure périphérique. La  
convention a été signée le 28 janvier 2022 avec  
effet rétroactif au 27 janvier 2022.

- Montant de la cession : 1 euro hors taxes.

Personnes concernées :

Monsieur François Guillin, administrateur et  
Président du Conseil d'Administration de Groupe  
Guillin S.A.

Madame Christine Guillin, administrateur de  
Groupe Guillin S.A.

L'intérêt de cette convention pour votre société est  
de permettre l'utilisation et l'exploitation de cette  
invention pour son activité.

#### Contrat d'acquisition d'invention "emballage en carton comportant un couvercle articulé à un récipient"

Votre Conseil d'Administration du 28 janvier 2022  
a autorisé la signature d'un contrat d'acquisition  
d'invention auprès de Monsieur François Guillin,  
concernant un emballage en carton comportant un  
couvercle articulé à un récipient, les faces internes  
du récipient et du couvercle étant revêtues d'un  
film, l'articulation du couvercle au récipient étant  
réalisée au moyen d'une charnière placée le long  
d'une portion de la bordure périphérique, cette  
charnière étant constituée par une bande flexible  
de film. La convention a été signée le 28 janvier  
2022 avec effet rétroactif au 27 janvier 2022.

- Montant de la cession : 1 euro hors taxes.

Personnes concernées :

Monsieur François Guillin, administrateur et  
Président du Conseil d'Administration de Groupe  
Guillin S.A.

Madame Christine Guillin, administrateur de  
Groupe Guillin S.A.

L'intérêt de cette convention pour votre société est  
de permettre l'utilisation et l'exploitation de cette  
invention pour son activité.

#### Contrat d'acquisition d'invention "emballage en carton dont les pans latéraux de la paroi périphérique sont reliés par des soufflets"

Votre Conseil d'Administration du 28 janvier 2022  
a autorisé la signature d'un contrat d'acquisition  
d'invention auprès de Monsieur François Guillin,  
concernant un emballage en carton comportant  
un fond, une paroi périphérique et une bordure  
périphérique, les pans latéraux de la paroi  
périphérique étant reliés par des soufflets,  
l'ensemble étant découpé dans un unique flan en  
carton. La convention a été signée le 31 janvier  
2022.

- Montant de la cession : 1 euro hors taxes.

Personnes concernées :

Monsieur François Guillin, administrateur et  
Président du Conseil d'Administration de Groupe  
Guillin S.A.

Madame Christine Guillin, administrateur de  
Groupe Guillin S.A.

L'intérêt de cette convention pour votre société est  
de permettre l'utilisation et l'exploitation de cette  
invention pour son activité.

**Contrat d'acquisition d'invention "emballage en carton à reliefs de dépilage et procédé associé"**

Votre Conseil d'Administration du 30 mars 2022 a autorisé la signature d'un contrat d'acquisition d'invention auprès de Monsieur François Guillin, concernant un emballage en carton à reliefs de dépilage et le procédé associé, les faces intérieures du récipient en carton étant revêtues par un film en plastique ou en tout autre matériau biosourcé et la paroi périphérique comportant des reliefs de dépilage dépassant vers l'extérieur du récipient, constitués de découpes partielles. La convention a été signée le 30 mars 2022 avec effet rétroactif au 3 mars 2022.

- Montant de la cession : 1 euro hors taxes.

Personnes concernées :

Monsieur François Guillin, administrateur et Président du Conseil d'Administration de Groupe Guillin S.A.

Madame Christine Guillin, administrateur de Groupe Guillin S.A.

L'intérêt de cette convention pour votre société est de permettre l'utilisation et l'exploitation de cette invention pour son activité.

**Contrat d'acquisition de l'ensemble des droits détenus sur les modèles communautaires et les modèles britanniques non enregistrés et droits connexes associés relatifs à un emballage bi-matière avec base en carton recouverte de plastique et couvercle plastique.**

Votre Conseil d'Administration du 18 mai 2022 a autorisé la signature d'un contrat d'acquisition

auprès de Monsieur François Guillin, concernant l'ensemble des droits qu'il détient sur les modèles communautaires et les modèles britanniques non enregistrés et droits connexes associés relatifs à un emballage bi-matière avec base en carton recouverte de plastique et couvercle plastique. La convention a été signée le 19 mai 2022.

- Montant de la cession : 1 euro hors taxes.

Personnes concernées :

Monsieur François Guillin, administrateur et Président du Conseil d'Administration de Groupe Guillin S.A.

Madame Christine Guillin, administrateur de Groupe Guillin S.A.

L'intérêt de cette convention pour votre société est de permettre l'utilisation et l'exploitation de ces droits pour son activité.

**CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 13 avril 2023

**KPMG AUDIT** - Département de KPMG S.A.

Alexis Cartier

Lyon, le 13 avril 2023

**MAZARS**

Olivier Deberdt



**we protect your food\***